

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## BANKING, TRADE AND COMMERCE

*Chair:*

The Honourable IRVING GERSTEIN

---

Tuesday, June 19, 2012  
Wednesday, June 20, 2012  
Thursday, June 21, 2012

---

Issue No. 22

*First, second and third (final) meetings on:*

Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans  
and making related amendments to other Acts

---

INCLUDING:  
THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-25)

---

APPEARING:  
The Honourable Ted Menzies, P.C., M.P.,  
Minister of State (Finance)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## BANQUES ET DU COMMERCE

*Président :*

L'honorable IRVING GERSTEIN

---

Le mardi 19 juin 2012  
Le mercredi 20 juin 2012  
Le jeudi 21 juin 2012

---

Fascicule n° 22

*Première, deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :*

Le projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de  
pension agréés collectifs et apportant des  
modifications connexes à certaines lois

---

Y COMPRIS :  
LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi C-25)

---

COMPARAÎT  
L'honorable Ted Menzies, C.P., député,  
ministre d'État (Finances)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Massicotte Moore
Greene	Oliver
Harb	Ringuette
* LeBreton, P.C. (or Carignan)	Smith ( <i>Saurel</i> ) Stewart Olsen
Maltais	Tkachuk

\* Ex officio members  
(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Patterson (*June 21, 2012*).

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Greene (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Eggleton, P.C. replaced the Honourable Senator Moore (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Unger (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Tkachuk (*June 20, 2012*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator MacDonald (*June 19, 2012*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Greene (*June 19, 2012*).

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Oliver (*June 19, 2012*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Brown (*June 15, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
BANQUES ET DU COMMERCE

*Président* : L'honorable Irving Gerstein

*Vice-présidente* : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.  
et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Massicotte Moore
Greene	Oliver
Harb	Ringuette
* LeBreton, C.P. (ou Carignan)	Smith ( <i>Saurel</i> ) Stewart Olsen
Maltais	Tkachuk

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 21 juin 2012*).

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Unger (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 20 juin 2012*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 19 juin 2012*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 19 juin 2012*).

L'honorable sénateur Unger a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 19 juin 2012*).

L'honorable sénateur Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Brown (*le 15 juin 2012*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, June 14, 2012:

Second reading of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 juin 2012 :

Deuxième lecture du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, June 19, 2012  
(46)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 2:15 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., MacDonald, Maltais, Massicotte, Moore, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen, Tkachuk and Unger (13).

*In attendance:* John Bulmer and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 14, 2012, the committee began its examination of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts.

**APPEARING:**

Hon. Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance).

**WITNESSES:***Department of Finance Canada:*

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Leah Anderson, Director, Financial Sector Division;

Lynn Hemmings, Senior Chief, Payments, Financial Sector Division;

Yasir Syed, Senior Project Leader, Payments and Pensions.

*Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:*

Frank Swedlove, President;

Leslie Byrnes, Vice President, Distribution and Pensions.

*Canadian Bankers Association:*

Marion Wrobel, Vice-President, Policy and Operations.

*The Canadian Chamber of Commerce:*

Susanna Cluff-Clyburne, Director, Parliamentary Affairs.

The chair made an opening statement.

The minister of state made a statement and, together with Mr. Rudin, Ms. Anderson, Ms. Hemmings and Mr. Syed, answered questions.

At 3:13 p.m., the committee suspended.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 19 juin 2012  
(46)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 14 h 15, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., MacDonald, Maltais, Massicotte, Moore, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen, Tkachuk et Unger (13).

*Également présents :* John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 juin 2012, le comité entreprend son étude du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois.

**COMPARAÎT :**

L'honorable Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finances).

**TÉMOINS :***Ministère des Finances du Canada :*

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier;

Lynn Hemmings, chef principal, Paiements, Division du secteur financier;

Yaser Syed, chef principal de projet, Paiements et pensions.

*Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :*

Frank Swedlove, président;

Leslie Byrnes, vice-présidente, Distribution et rentes.

*Association des banquiers canadiens :*

Marion Wrobel, vice-président, Politiques et opérations.

*La Chambre de commerce du Canada :*

Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires.

Le président fait un exposé.

Le ministre d'État fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Rudin, Mme Anderson, Mme Hemmings et M. Syed, répond aux questions.

À 15 h 13, la séance est suspendue.

At 3:15 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Swedlove, Mr. Wrobel and Ms. Cluff-Clyburne each made a statement, and together with Ms. Byrnes, answered questions.

At 3:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012

(47)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Eggleton, P.C., Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Patterson, Ringuette, Smith (*Saurel*) and Stewart Olsen (12).

*Other senator present:* The Honourable Senator Tkachuk (1).

*In attendance:* John Bulmer and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 14, 2012, the committee continued its examination of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts.

*WITNESSES:*

*Canadian Federation of Independent Business:*

Dan Kelly, President and Chief Executive Officer.

*As an individual:*

Bernard Dussault.

*Open Access Limited:*

Randy VanDerStarren, Executive Vice President;

Charles Laing, Head of Research & Development.

*OMERS Administration Corporation:*

Anne Soh, Vice-President, Actuarial Services;

Neil Hrab, Manager, Government & Stakeholder Policy and Research.

*Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec:*

Guillaume Dubreuil, Vice-President, Federal and International Affairs

À 15 h 15, la séance reprend.

Le président fait un exposé.

M. Swedlove, M. Wrobel et Mme Cluff-Clyburne font tous un exposé, puis, avec Mme Byrnes, répondent aux questions.

À 15 h 57, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012

(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 15, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Eggleton, C.P., Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Patterson, Ringuette, Smith (*Saurel*) et Stewart Olsen (12).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Tkachuk (1).

*Également présents :* John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 juin 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois.

*TÉMOINS :*

*Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :*

Dan Kelly, président et chef de la direction.

*À titre personnel :*

Bernard Dussault.

*Open Access Limited :*

Randy VanDerStarren, vice-président exécutif;

Charles Laing, directeur de la recherche et du développement.

*OMERS Administration Corporation :*

Anne Soh, vice-présidente, Services d'actuariat;

Neil Hrab, gestionnaire, Politique et recherche auprès du gouvernement et des intervenants.

*Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec :*

Guillaume Dubreuil, vice-président aux affaires fédérales et internationales.

*Pierlot Pension Law:*

James Pierlot, Founder and Principal.

The chair made an opening statement.

Messrs. Kelly, Dussault and VanDerStarren each made a statement, and together with Mr. Laing, answered questions.

At 5:22 p.m., the committee suspended.

At 5:24 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Soh, Mr. Dubreuil and Mr. Pierlot each made a statement, and together with Mr. Hrab, answered questions.

At 6:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, June 21, 2012

(48)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the Honourable Irving Gerstein, Chair, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Massicotte, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (12).

*Other senator present:* The Honourable Senator Eggleton, P.C. (1).

*In attendance:* John Bulmer, June Dewetering and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 14, 2012, the committee continued its examination of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts.

It was agreed, with leave, that the clauses be grouped by the headings identified in the bill, when appropriate.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 9 under the headings *Interpretation, Purpose of the Act, Application and Agreements* carry.

*Pierlot Pension Law :*

James Pierlot, fondateur et directeur.

Le président fait un exposé.

MM. Kelly, Dussault et VanDerStarren font tous un exposé, puis, avec M. Laing, répondent aux questions.

À 17 h 22, la séance est suspendue.

À 17 h 24, la séance reprend.

Le président fait un exposé.

Mme Soh, M. Dubreuil et M. Pierlot font tous un exposé, puis, avec M. Hrab, répondent aux questions.

À 18 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2012

(48)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 10 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Massicotte, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen et Tkachuk (12).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Eggleton, C.P. (1).

*Également présents :* John Bulmer, June Dewetering et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 juin 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois.

Il est convenu, avec dissidence, de regrouper les articles selon les rubriques du projet de loi au besoin.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 9, sous les rubriques *Définitions, Objet de la présente loi, Champ d'application et Accords*.

It was agreed that clauses 10 to 13 under the headings *Powers of Superintendent* and *Registration* carry.

It was agreed that clauses 14 to 26 under the heading *Administration of Pooled Registered Pension Plans* carry.

It was agreed that clauses 27 to 33 under the heading *Employer* carry.

It was agreed that clauses 34 to 38 under the headings *Directions of Compliance* and *Objections and Appeals* carry.

It was agreed that clauses 39 to 44 under the heading *General Requirements* carry.

It was agreed that clauses 45 to 51 under the headings *Contributions*, *Locking-In* and *Variable Payments* carry.

It was agreed that clauses 52 to 57 under the headings *Death of Member*; *Divorce, Annulment, Separation or Breakdown of Common-Law Partnership*; *Transfer of Funds and Purchase of Life Annuities*; *Sex Discrimination Prohibited* and *Rights to Information* carry.

It was agreed that clauses 58 to 62 under the headings *Duty to Provide Information* and *Termination and Winding-Up* carry.

It was agreed that clauses 63 to 74 under the heading *General* carry.

It was agreed that clauses 75 to 78 under the headings *Offences and Punishment*, *Regulations* and *Annual Report* carry.

It was agreed that clauses 79 to 95 under the headings *Related Amendments*, *Coordinating Amendment* and *Coming Into Force* carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

The Honourable Senator Tkachuk moved that the committee report the bill without amendment.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Tkachuk moved that the committee adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:48 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les articles 10 à 13, sous les rubriques *Attributions du surintendant* et *Agrément*.

Il est convenu d'adopter les articles 14 à 26, sous la rubrique *Gestion des régimes de pension agréés collectifs*.

Il est convenu d'adopter les articles 27 à 33, sous la rubrique *Employeur*.

Il est convenu d'adopter les articles 34 à 38, sous les rubriques *Directives* et *Oppositions et appels*.

Il est convenu d'adopter les articles 39 à 44, sous la rubrique *Obligations générales*.

Il est convenu d'adopter les articles 45 à 51, sous les rubriques *Cotisations*, *Immobilisation des cotisations* et *Paiements variables*.

Il est convenu d'adopter les articles 52 à 57, sous les rubriques *Décès du participant*, *Divorce, annulation du mariage, séparation ou échec de l'union de fait*, *Transfert des fonds et achat de prestations viagères*, *Interdiction de la discrimination sexuelle* et *Droits à l'information*.

Il est convenu d'adopter les articles 58 à 62, sous les rubriques *Obligations en matière de renseignements* et *Cessation et liquidation*.

Il est convenu d'adopter les articles 63 à 74, sous la rubrique *Dispositions générales*.

Il est convenu d'adopter les articles 75 à 78, sous les rubriques *Infractions et peines*, *Règlements* et *Rapport au Parlement*.

Il est convenu d'adopter les articles 79 à 95, sous les rubriques *Modifications connexes*, *Disposition de coordination* et *Entrée en vigueur*.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

L'honorable sénateur Tkachuk propose que le comité fasse rapport du projet de loi sans amendement.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tkachuk propose que la séance soit levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 48, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, June 21, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

**FOURTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of June 14, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 21 juin 2012

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

**QUATRIÈME RAPPORT**

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du 14 juin 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

IRVING R. GERSTEIN

Chair



**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, June 19, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts, met this day at 2 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Irving Gerstein** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, last Thursday the Senate referred Bill C-25, the pooled registered pension plans act, to this committee for consideration. This afternoon, we will begin our study of the bill.

In the first hour, we are pleased to welcome, as we always are, the Honourable Ted Menzies, Minister of State (Finance). The minister is accompanied by officials from the Department of Finance Canada. We are pleased to welcome Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch; Leah Anderson, Director, Financial Sector Division; and Lynn Hemmings, Senior Chief, Payments, Financial Sector Division.

Colleagues, we have 45 minutes for this session. Minister Menzies, the floor is yours.

**Hon. Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance):** Thank you. I do apologize, but I have to be covering house duty at three o'clock, so I will make sure that my learned officials stay behind to answer any technical questions while I go and do my duty.

We have Yasir Syed with us from the Department of Finance as well.

I appreciate this opportunity to discuss with you Bill C-25, the proposed pooled registered pension plans act. I am not sure what I will do when it actually clears the Senate because I have been working on it for so long. I am sure I will find something else to do. It has been a great challenge, and I look forward to its passage.

This act will help make Canada's retirement income system more responsive to the needs of many Canadians. However, let me start by emphasizing that Canada's retirement income system has served us very well and is serving us well. We are recognized internationally as having among the strongest of such systems in the world.

Overall, the system is based, as we all know, on the strength of three pillars. First, it consists of social security programs such as OAS and GIS. These programs provide a basic minimum income guarantee for seniors and are funded primarily through taxes on working Canadians. Our government has a responsibility to ensure that these programs are available for the next generation of

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 19 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension collectifs agréés et apportant des modifications connexes à certaines lois, se réunit aujourd'hui à 14 heures pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur Irving Gerstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, jeudi dernier, le Sénat a renvoyé le projet de loi C-25, la Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, à notre comité afin qu'il l'examine. Cet après-midi, nous amorcerons son étude.

Pendant la première heure, nous accueillons, comme toujours avec plaisir, l'honorable Ted Menzies, ministre d'État (Finance). Le ministre est accompagné de représentants du ministère des Finances du Canada, notamment Jeremy Rudin, sous-ministre, Direction de la politique du secteur financier, Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier; et Lynn Hemmings, chef principal, Paiements, Division du secteur financier, à qui nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue.

Chers collègues, nous disposons de 45 minutes pour tenir cette partie de la séance. Ministre Menzies, la parole est à vous.

**L'hon. Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finance) :** Merci. Je m'excuse, mais ma présence est requise à la Chambre à 15 heures. Par conséquent, je vais m'assurer que mes représentants bien renseignés restent derrière pour répondre à toutes vos questions techniques pendant que je vais à la Chambre pour accomplir mon devoir.

Nous sommes également accompagnés de Yasir Syed, qui travaille pour le ministère des Finances.

Je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de discuter avec vous du projet de loi C-25, la Loi sur les régimes de pension agréés collectifs. Je ne sais pas trop comment je vais occuper mon temps une fois que le Sénat l'aura adopté, car j'y travaille depuis très longtemps. Toutefois, je suis certain que je trouverai quelque chose d'autre à faire. Ce projet a représenté un grand défi, et je me réjouis à la perspective de son adoption.

Cette loi contribuera à rendre le système de revenu de retraite du Canada plus sensible aux besoins de nombreux Canadiens. Toutefois, permettez-moi de souligner que ce système nous a été très utile jusqu'à maintenant. Il est reconnu mondialement comme l'un des plus solides de la planète.

Comme nous le savons tous, le système en général repose sur trois piliers très solides. Premièrement, il est composé de programmes de sécurité sociale comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Ces programmes assurent un revenu de base minimal aux personnes âgées et sont financés principalement par les impôts prélevés auprès des

Canadians. As we all know, Canadians are living longer and living healthier, and OAS and GIS must change to reflect these demographic realities. Only by making the changes today will OAS be available for Canadians tomorrow, for our children and our grandchildren.

The second pillar is the CPP and in Quebec the QPP. These are mandatory public target-benefit pension plans that provide a basic level of income to Canadian workers when they retire. I am proud to say that CPP is fully funded, actuarially sound and sustainable for the long term.

The third pillar is composed of tax-assisted private savings opportunities to help encourage Canadians to accumulate additional savings for their retirement. This includes the RPP, registered pension plan, and the RRSP as well.

While Canada's retirement income system has proven itself effective and well balanced, in an ever-changing world we must continue to look for ways to improve it and to assure its long-term strength and sustainability. Since the retirement income system is crucial to Canadians' financial future, it is essential that governments make the right choices.

For example, although all Canadians have access to the publicly funded pillars of the retirement income system, it is estimated that more than 60 per cent of Canadians do not have access to a workplace pension plan at this time. While participation in retirement savings vehicles like pension plans and registered retirement savings plans is reasonably high for middle- and higher-income earners, some Canadians may not be taking and are not taking full advantage of these personal retirement savings options.

In particular, research conducted in 2009 indicated that a portion of modest- and middle-income households may be at risk of under-saving for their retirement and that a gap exists on the voluntary side of Canada's retirement income system. More recently, the OECD's pension outlook for 2012 remarked that in order to close this pension gap a growing role for private pensions will be essential. We cannot help but agree.

I firmly believe that the PRPP is the right solution at the right time to help these Canadians better save for their retirement.

Let us talk about what a PRPP actually is. Pooled registered pension plans will be large-scale, broad-based pension arrangements available to employees with or without a participating employer, as well as available to the self-employed. They will be low cost. By pooling pension savings,

travailleurs canadiens. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que la prochaine génération de Canadiens ait accès à ces programmes. Comme nous le savons tous, les Canadiens vivent plus longtemps et sont en meilleure santé. Par conséquent, la SV et le SRG doivent tenir compte de ces réalités démographiques. La seule façon de nous assurer que nos enfants, nos petits-enfants et les Canadiens de demain pourront bénéficier de la SV consiste à apporter des changements aujourd'hui.

Le deuxième pilier est le RPC et, au Québec, le RRQ. Ces régimes de retraite obligatoires à prestations axées sur le public fournissent un revenu de base aux travailleurs canadiens lorsqu'ils prennent leur retraite. Je suis fier de dire que le RPC est entièrement financé, solide sur le plan actuariel et viable à long terme.

Le troisième pilier englobe les régimes d'épargne privée ouvrant droit à une aide fiscale, qui aident les Canadiens à réaliser des économies supplémentaires en vue de leur retraite. Parmi ces régimes, on retrouve les RPA, les régimes de pension agréés, ainsi que les REER, les régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Bien que le système de revenu de retraite du Canada se soit avéré efficace et bien équilibré, dans un univers en constante évolution, nous devons continuer de chercher des moyens de l'améliorer et d'assurer sa solidité et sa viabilité à long terme. Étant donné que le système joue un rôle essentiel dans l'avenir financier des Canadiens, il est essentiel que les gouvernements prennent les « bonnes » décisions.

Par exemple, bien que tous les Canadiens aient accès aux piliers du système de revenu de retraite qui sont financés par l'État, on estime que plus de 60 p. 100 des Canadiens n'ont pas accès à un régime de pensions en milieu de travail en ce moment. Bien que la participation des travailleurs à revenu moyen ou élevé à des outils d'épargne-retraite, comme les régimes de pension agréés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite, soit relativement élevée, il se peut que certains Canadiens ne profitent pas, ou du moins pas pleinement, de ces options d'épargne-retraite.

En particulier, une étude menée en 2009 indiquait qu'un pourcentage des ménages à revenu faible ou moyen, risquait de ne pas économiser suffisamment en vue de la retraite et que le système de revenu de retraite du Canada comportait une lacune sur le plan des programmes à participation volontaire. Plus récemment, le rapport de l'OCDE de 2012 sur l'avenir des pensions a signalé que, pour combler cette lacune, il était essentiel que les régimes de retraite privés y jouent un rôle croissant. Nous ne pouvons qu'appuyer les conclusions du rapport.

Je crois fermement que les régimes de pension agréés collectifs représentent la « bonne » solution au « bon » moment pour aider ces Canadiens à économiser davantage en vue de leur retraite.

Parlons de la nature des RPAC. Les régimes de pension agréés collectifs seront des mécanismes de pension globaux à grande échelle auxquels auront accès les employés, que les employeurs y participent ou non, ainsi que les travailleurs autonomes. Leurs coûts seront faibles. En regroupant l'épargne-retraite, les coûts

the cost of administering the pension funds will be spread over a larger group of people. This will allow plan members to benefit from lower investment management costs; in effect, Canadians will be buying in bulk. The result: more money in the pockets of Canadians.

In addition, the introduction of PRPPs will mark a significant advancement in supporting the retirement needs of small- and medium-sized businesses and their employees who, until now, have not had access to large-scale, low-cost private pension options. Under a PRPP, most of the administrative and legal burdens associated with a pension plan will be borne by a qualified, licensed third-party administrator. This is of particular importance as these burdens have prevented many employers from offering a pension plan to their employees. It should also be noted that these administrators will be subject to a fiduciary standard of care, which will ensure that the funds are invested in the best interests of the plan members. The design of these plans will be very straightforward. They are intended to be largely harmonized between provinces and territories, which will only encourage lower administrative costs.

Finally, PRPPs will complement and support our government's overarching objective of creating jobs, economic growth and long-term prosperity.

Some proposals to improve Canada's retirement income system would have significantly raised mandatory costs for employers and employees. One such proposal was to expand the CPP benefits. In order to expand the CPP benefit, contribution rates would of course have to have been increased. This would mean higher premiums for workers, as well as the self-employed. It would also mean higher payroll costs for small- and medium-sized businesses.

Simply put, the current economic situation in Europe still unresolved, our government does not believe now is the time to jeopardize Canada's fragile economic recovery by imposing a higher payroll tax on job creators. I think that the CFIB has summed up best:

. . . the PRPP will be a better and more effective option than mandatory CPP expansion by allowing more employers, employees, and the self-employed to participate in a retirement savings plan.

Honourable senators, it would seem that many agree with this assessment. At the 2010 meeting of financial ministers, many of the provinces raised strong objections to idea of raising the CPP benefits. However, despite their objectives to expanding the CPP there was unanimous agreement to pursue a framework for the pooled registered pension plan. By passing this legislation, our government will be filling a gap in that voluntary side of our

d'administration des fonds de pension seront répartis entre un plus grand nombre de personnes. Ainsi, les membres du régime bénéficieront de coûts de gestion des investissements inférieurs; en fait, les Canadiens effectueront des achats groupés. Par conséquent, ils empocheront plus d'argent.

En outre, la mise en place des RPAC représentera un progrès particulièrement important dans la prise en compte des besoins de retraite des petites et moyennes entreprises et de leurs employés qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu accès à des régimes à grande échelle et à faible coût. Dans le cas des RPAC, la plupart des procédures administratives et juridiques liées aux régimes de retraite seront prises en charge par un administrateur tiers, qualifié et agréé. Cet aspect est particulièrement important, parce que ces procédures ont empêché bon nombre d'employeurs d'offrir un régime de retraite à leurs employés. Il est également à noter que les administrateurs devront respecter une norme fiduciaire de diligence qui garantira que les fonds seront investis dans le meilleur intérêt des participants. La conception de ces régimes sera très simple, et on est censé les harmoniser en grande partie d'une province à l'autre, ou d'un territoire à l'autre, ce qui ne pourra que faire baisser davantage les frais administratifs.

Enfin, les RPAC viendront compléter et appuyer l'objectif prioritaire du gouvernement qui consiste à créer et maintenir des emplois, à stimuler la croissance et à favoriser la prospérité à long terme.

Certaines propositions visant à améliorer le système de revenu de retraite auraient entraîné une hausse considérable des coûts que les employeurs et les employés sont forcés d'assumer. L'une de ces propositions consistait à élargir les prestations du RPC. Pour ce faire, il aurait fallu, bien sûr, accroître les taux de cotisation, ce qui aurait fait grimper les cotisations des employés et des travailleurs autonomes, ainsi que les coûts salariaux des petites et moyennes entreprises.

En termes simples, la situation économique actuelle n'étant toujours pas réglée en Europe, notre gouvernement ne croit pas que ce soit le bon moment de compromettre la fragile reprise économique du Canada en imposant aux créateurs d'emplois une charge sociale supérieure. Je pense que la FCEI a résumé la situation de la meilleure façon qui soit :

... un RPAC [...] représente une solution plus appropriée et plus efficace que la hausse obligatoire des cotisations au RPC, puisqu'un plus grand nombre de salariés, d'employeurs et de travailleurs autonomes pourront bénéficier de ce régime d'épargne-retraite.

Honorables sénateurs, il semble que bon nombre de gens appuient cette évaluation. Au cours de la rencontre des ministres des Finances de 2010, plusieurs provinces se sont élevées avec véhémence contre l'idée d'augmenter les prestations du RPC. Toutefois, malgré qu'elles se soient opposées à l'élargissement du RPC, elles ont décidé, à l'unanimité, d'élaborer un cadre pour des régimes de pension agréés collectifs. En adoptant cette mesure

retirement income system and will provide millions of Canadians with access to a low-cost pension arrangement for the very first time.

I think that the Canadian Chamber of Commerce said it best:

PRPPs can give many businesses, individuals and the self-employed additional retirement options and many millions of Canadians who currently lack adequate retirement savings will benefit.

Once the federal legislation has passed through Parliament, the provinces will need to pass their own legislation before the PRPP framework can become fully operational across this country. On June 12 this year, the Government of Quebec introduced legislation to implement their version of the PRPP. Theirs is called the voluntary retirement savings plan. This is encouraging and an excellent example of what can happen when governments work together and deliver results for Canadians.

I thank you for your time and I am happy to take some questions. If they are really tough, I will pass them off to my officials.

**The Chair:** Minister, you talked about the three pillars that we have in Canada. I would like to refer particularly to the third pillar: tax-assisted private savings opportunities. Perhaps you could help clarify for us the difference between the PRPPs, RRSPs and TFSAs. That would be helpful, I am sure, to more than myself on the committee.

**Mr. Menzies:** I think that is a very good question. Believe or not, I have answered that a few times in different forums than this, not only in the House of Commons but to many businesses as well and to many individuals who have said, “Is this not just another RRSP?” It is frankly not just an RRSP. There are many advantages, the first, to me, being the lower cost, the cost of administration.

As I have said before, the most important outcome to this is providing a low-cost option that more Canadians can participate in at a low cost. Canada has been criticized by the OECD for our high management expense ratios, and the financial sector would say that it depends on the service provided. This is low cost, broad-based, easily accessible, and the pooling effect is what will keep the cost down.

Many businesses have also said to me, “Finally we have an option available where I do not have to carry the fiduciary responsibility and I can pass that on to my employees.” Many have said, “I could offer them a group RRSP, could have done that, but the responsibility is on me as a plan administrator.” It will provide a locking-in provision, so you cannot take that

législative, notre gouvernement comblera une lacune de notre système de revenu de retraite sur le plan des programmes à participation volontaire et offrira à des millions de Canadiens la possibilité de participer pour la toute première fois à un régime de pension à faible coût.

Je pense que la Chambre de commerce du Canada a le mieux résumé la situation :

Les RPAC peuvent offrir des options de retraite supplémentaires à un grand nombre d'entreprises, de particuliers et de travailleurs autonomes, ce qui profitera à des millions de Canadiens dont l'épargne-retraite est actuellement insuffisante.

Dès que la législation fédérale est adoptée au Parlement, les provinces devront adopter leur propre législation avant que les RPAC puissent devenir complètement opérationnels dans tout le pays. Le 12 juin de cette année, le gouvernement du Québec a présenté une législation visant la mise en œuvre de leur version des RPAC qu'ils appellent régime volontaire d'épargne-retraite. C'est un développement encourageant et un excellent exemple de ce qui peut se passer quand des gouvernements travaillent ensemble et obtiennent des résultats pour les Canadiens

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre aux questions. Et si elles sont très difficiles, je demanderai à mes fonctionnaires d'y répondre.

**Le président :** Monsieur le ministre, vous avez parlé des trois piliers que nous avons au Canada. Je voudrais me pencher particulièrement sur le troisième pilier : les options d'épargne-retraite privées avec avantages fiscaux. Il serait utile — et pas seulement pour moi au comité, j'en suis sûr — que vous nous expliquiez la différence entre les RPAC, les REER et les CELI.

**M. Menzies :** C'est une très bonne question. Croyez-le ou non, j'y ai déjà répondu plusieurs fois dans d'autres forums, non seulement à la Chambre des communes, mais aussi dans beaucoup d'entreprises et en réponse aux questions de beaucoup de particuliers qui se demandaient s'il ne s'agissait pas tout simplement d'un autre type de REER? Ce n'est véritablement pas seulement un REER. Il y a beaucoup d'avantages, le premier étant, à mon avis, le faible coût, le coût administratif.

Comme je l'ai dit, le résultat le plus important issu de ce régime, c'est le fait qu'un plus grand nombre de Canadiens peuvent participer au régime à un faible coût. L'OCDE a émis des critiques à l'endroit du Canada à cause de ses ratios des frais de gestion élevés; pour le secteur financier le ratio dépend du service fourni. Le régime est à faible coût, à grande échelle, facilement accessible et la mise en commun des fonds aura pour effet de maintenir un faible coût.

Beaucoup de chefs d'entreprise m'ont dit aussi que, finalement, ils avaient une option qui leur permet de ne pas assumer de responsabilité fiduciaire et de la transférer à leurs employés. Beaucoup ont dit qu'ils auraient pu offrir un REER collectif, mais qu'ils en seraient tenus responsables en tant qu'administrateurs du régime. Le régime prévoit une disposition de blocage des

money and go buy a boat with it; there is a locking-in provision that protects it and the standard of care of the financial institution will help protect those savings.

**The Chair:** Thank you very much, minister.

[*Translation*]

**Senator Hervieux-Payette:** Welcome. I am struck by the number of times you have repeated the words “at low cost”. There are dozens and dozens of pooled funds in Canada with different investors. These funds are run by private companies and are considered to be very expensive, if we compare them not only to the European ones, but also to those in the United States.

How will this fund be administered so as to keep its costs down? What are the main reasons to believe that it will be a low-cost fund? Even if you repeat the words “low cost” 100 times, this will not make it a low-cost fund if we do not have any guarantees that costs will be low. What factors will make this a “low-cost” fund?

[*English*]

**Mr. Menzies:** There will be in the regulations a requirement for low cost.

I have spoken with many of the financial institutions that are interested and no decisions have been made as to who will be chosen to provide these. They have said to me that this is so much simpler than what they presently offer to individual Canadians, whether it is for RRSPs or individual pension plans. The simplicity is that they are large pooled accounts that through the pooling process reduce their administration costs. It will be harmonized from province to province. It will be portable from province to province, which is not necessarily to do with the low cost, but that is the benefit to plan members.

The simplicity of it will keep the costs down. We have had suggested numbers — I will not repeat them here — and management expense ratios that are quite low because it is simple. They know it will not be a high-profit product; it will be a volume product that many of them are looking at utilizing, as this is in addition to many of their existing customers.

[*Translation*]

**Senator Hervieux-Payette:** Does that mean that the department is going to set a ceiling, and ensure that the government is not constantly beset with requests to raise that ceiling, because people will be claiming that salaries are higher, there are more workers, et cetera? Your answer is that this will be ensured through regulation; but on what basis?

Currently if we think of the Canada pension fund, it is an immense fund, what I would call a pool, and represents a joint endeavour by many workers who for all intents and purposes give mandates to various investment groups.

cotisations et on ne pourrait pas retirer de l'argent pour acheter un bateau; cette disposition protégera l'argent et la norme de diligence de l'institution financière aidera à protéger les épargnes.

**Le président :** Merci beaucoup monsieur le ministre.

[*Français*]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Bienvenue. Ce qui me frappe, c'est le nombre de fois que vous avez répété « faible coût ». On a au Canada des dizaines et des dizaines de fonds communs dont différents investisseurs. Ce sont des fonds qui sont opérés par des entreprises privées et qui sont qualifiés comme étant très dispendieux, si on ne les compare pas seulement à l'Europe mais aussi aux États-Unis.

Comment ce fonds va-t-il s'administrer pour qu'il ne coûte pas cher? Quelles sont les raisons majeures de croire que ce sera à « faible coût »? Quand même on répèterait 100 fois le mot « faible coût », cela ne le rendra pas plus faible si on n'a pas de garanties que ce sera faible. Qu'est-ce qui va déterminer le « faible coût »?

[*Traduction*]

**M. Menzies :** La réglementation contiendra une exigence de faible coût.

J'ai parlé à beaucoup de représentants d'institutions financières intéressées et aucune décision n'a été prise concernant le choix de la personne qui fournira ces raisons. Ils m'ont dit que le régime est beaucoup plus simple que ceux qu'ils offrent actuellement aux particuliers au Canada, que ce soit pour les REER ou pour les plans de retraite individuels. La simplicité réside dans le fait que ce sont de grands comptes collectifs qui réduisent leurs coûts administratifs grâce à la mise en commun des fonds. Le régime sera harmonisé et sera transférable d'une province à l'autre, ce qui n'est pas nécessairement lié au faible coût, mais c'est un avantage qui est offert aux participants.

La simplicité du régime maintiendra un faible coût. Nous avons proposé des montants, que je ne rapporterai pas ici, et des ratios des frais de gestion assez bas en raison de la simplicité. Ils savent que ce ne sera pas un produit très rentable; mais c'est un produit à grande échelle que beaucoup de ces institutions envisagent d'utiliser, car ça viendra s'ajouter aux nombreux clients qu'elles comptent déjà.

[*Français*]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Est-ce que cela veut dire que le ministère va fixer un plafond et s'assurer que le gouvernement n'aura pas constamment une demande d'augmenter le plafond parce qu'on va alléguer des salaires plus élevés, on a plus de travailleurs, et cetera. Vous me dites « qu'on s'en assurera par la réglementation ». Mais sur quelle base?

À l'heure actuelle, si on pense au fonds de pension canadien, c'est un immense fonds, c'est ce que j'appelle un *pool*, c'est le regroupement de multiples travailleurs qui, à toutes fins pratiques, donne à contrat à différents groupes d'investissement.

You might say that they manage the fund managers. Their performance is certainly adequate. The risk is certainly contained, since this is a pension for all Canadians. So how would the pooled funds compare to the Canada pension fund, which has performed well, even during difficult years, and is managed by a federally mandated organization? We were told that it is not too costly, precisely because it is not administered by the government. It is administered by specialized, independent entities.

In this case, there will not be a single product, however; there are going to be several products in this pool. What is the magic formula that will make this last?

[English]

**The Chair:** Senator, I think I have heard three questions. Can we let the minister respond?

**Senator Hervieux-Payette:** It is only one question.

**Mr. Menzies:** Thank you, senator. Three questions, one simple answer: competition. This will be a very competitive market.

We had looked at placing a ceiling, putting a cap on the management expense ratio. I am not good at picking those kinds of numbers. The number I chose would be the number that every fund would go to. Every administrator would go to that number, so I probably picked too high of a number. Let competition decide what the management expense ratio should be.

We have many interested parties. They may not all qualify. I will put that disclaimer in there. They will have to prove their track record to ensure that their interests are the interests of the plan members, but through competition, we will keep the costs low for those individuals.

The Canada Pension Plan has certainly been well managed. The CPP Investment Board, CPPIB, has done a great job of investing. We have had many discussions with them about whether they could adapt, whether this could work for them. They said they could do it, but they are not set up to deal with individual plans and individual accounts like this. They could do it, but their management expense ratio would go up because of the extra administration.

**Senator Hervieux-Payette:** Would the private sector not have the same expense for individuals?

**Mr. Menzies:** The Canada Pension Plan is set up as one fund, so their expenses would go up by who knows how much. We do not know, but they said their costs would have to go up in the present format.

En fin de compte, ce sont des administrateurs d'administrateurs de fonds. Leur performance est certainement convenable. Le risque est certainement diminué puisque c'est la pension de tous les Canadiens. Alors en quoi se compare le fonds de pension du Canada qui est géré par un organisme qui relève du gouvernement canadien, qui, en soi, a eu une bonne performance, même dans les années difficiles, et on nous a dit qu'il ne coûtait pas trop cher, justement parce que ce n'était pas administré par le gouvernement. Il est administré par des entités spécialisées indépendantes.

Cette fois-ci, on ne pourra pas mettre un seul produit : il va y avoir plusieurs produits dans ce *pool*. Quelle est la formule magique qui va faire que cela va demeurer?

[Traduction]

**Le président :** Madame le sénateur, il me semble avoir entendu trois questions. Pouvons-nous laisser le ministre répondre?

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Je n'ai posé qu'une seule question.

**M. Menzies :** Merci madame le sénateur. Une réponse simple à trois questions : la concurrence. Ce sera un marché très concurrentiel.

Nous avons envisagé de mettre un plafond, de limiter le ratio des frais de gestion. Je ne suis pas très bon pour fixer ce genre de montants. Le montant que j'ai choisi sera un montant qui s'appliquera à tous les fonds. Chaque administrateur devra le respecter, j'ai donc probablement choisi un montant trop élevé. Laissons à la concurrence le soin de fixer le ratio des frais de gestion.

Beaucoup de parties sont intéressées. Elles peuvent ne pas toutes être admissibles. Je les avertirais qu'elles devront prouver leur bilan pour assurer que leurs intérêts correspondent à ceux des participants au régime; mais par le biais de la concurrence, nous continuerons à offrir à ces personnes des faibles coûts.

Le Régime de pensions du Canada a certainement été bien géré. L'Office d'investissement du RPC, l'OIRPC, a fait un travail remarquable sur le plan des investissements. Nous avons eu beaucoup de discussions avec les responsables de cet office pour savoir s'ils pourront s'adapter, si ça fonctionnerait pour eux. Ils ont dit qu'ils pourraient le faire, mais qu'ils n'ont pas la structure nécessaire pour administrer de tels régimes et comptes individuels. Ils pourraient y arriver, mais leur ratio des frais de gestion augmenterait en raison des tâches administratives supplémentaires.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Le secteur privé n'aurait-il pas les mêmes frais pour les particuliers?

**M. Menzies :** Le Régime de pensions du Canada est établi comme un seul fonds, donc les frais pourraient augmenter d'on ne sait combien. Nous ne savons pas, mais ils ont dit que dans le modèle présent leurs coûts augmenteront.

**Senator Tkachuk:** Welcome, minister. What kind of institutions would offer this plan? Who would actually offer the pension plan?

**Mr. Menzies:** As I say, there will be requirements they will need to meet. Financial institutions are very interested in this. Some of the existing pension funds — one that you would be interested in is the Saskatchewan Pension Plan — have expressed an interest in seeing if they qualify for this. Pension funds already have the expertise, so they are very interested in enlarging their pools to keep their costs down.

**Senator Tkachuk:** Is it like the OMERS?

**Mr. Menzies:** The OMERS may very well qualify. I would be surprised if they did not put their name in the hat.

**Senator Tkachuk:** As well as insurance companies?

**Mr. Menzies:** Yes, but those companies are under a different tax regime currently, so it is not unfair to the financial institutions to make it a level playing field. The pension funds would have to set up a corporation so that tax requirements for them are the same as for a financial institution. It is fair and even competition for all of them.

**Senator Tkachuk:** With respect to opting into the plan, how would individuals opt in versus small companies that have maybe 200 or 300 people working for them? Would the OMERS offer one pension plan and everybody would subscribe to the plan offered out in the marketplace? Is that the way it would work?

**Mr. Menzies:** Each one of these chosen administrators would offer different options that an employer can choose from, as well as the self-employed. Someone who is 25 years old may pick a different fund than someone who is my age. There will be options within the presentation of each one.

**Senator Tkachuk:** If the person has their own RRSP and pension plan and say their limit is \$18,000 or \$15,000, whatever it is, will their deductions be the gross total of both, or will they enjoy an extra benefit?

**Mr. Menzies:** The sum total of both will only be the maximum RRSP deduction. We are not taking away from the RRSP. To simply increase the maximum amount for an RRSP would actually provide an option for those people with higher incomes. They are not who we are concerned about; we are concerned about people with middle income, the people who are not now contributing the maximum to their Registered Retirement Savings Plans.

**Senator Tkachuk:** In terms of the accumulated effect of deposits, even cash deposits for short-term investments within the pension plans, I know that you get a heck of a lot less for a \$1,000 deposit at the Royal Bank than if it was half a million or a million dollars.

**Le sénateur Tkachuk :** Bienvenue monsieur le ministre. Quelles institutions offriront ce régime? Qui offrira le régime de pensions?

**M. Menzies :** Il faudra qu'ils répondent à des exigences. Des institutions financières y sont très intéressées. Certains fonds de pension — un qui vous intéressera est le Régime de pension de la Saskatchewan — voulaient savoir s'ils étaient admissibles. Les fonds de pension ont déjà l'expertise, ils sont donc intéressés à élargir leurs régimes collectifs pour maintenir des faibles coûts.

**Le sénateur Tkachuk :** Est-ce similaire à l'OMERS?

**M. Menzies :** L'OMERS peut très bien être admissible. Je serais surpris qu'ils ne mettent pas le nom de leur régime dans la boîte de tirage.

**Le sénateur Tkachuk :** Et aussi les compagnies d'assurances?

**M. Menzies :** Oui, mais ces compagnies fonctionnent pour le moment sous un régime fiscal différent. Donc, faire en sorte que les règles du jeu soient équitables n'est pas une injustice envers les institutions financières. Les fonds de pension devront créer une société afin d'avoir les mêmes exigences relatives à la retenue d'impôt que les institutions financières. La concurrence est juste et équitable pour tous.

**Le sénateur Tkachuk :** Au niveau de la participation au régime, quelle sera la différence entre les particuliers et les petites entreprises qui compteraient de 200 à 300 employés? Est-ce que l'OMERS offrira un régime de pensions et tout le monde contribuera au régime offert sur le marché? Est-ce ainsi que cela fonctionnerait?

**M. Menzies :** Chaque administrateur sélectionné offrira à l'employeur ainsi qu'au travailleur autonome des options différentes et ces derniers en choisiront une. Une personne âgée de 25 ans pourrait ne pas choisir le même fonds qu'une personne de mon âge. L'offre de participation au régime sera accompagnée de différentes options.

**Le sénateur Tkachuk :** Une personne qui a un REER et un régime de pensions et que sa limite est de, disons, 18 000 ou de 15 000 \$, est-ce que ses déductions équivaldraient au total brut des deux régimes ou est-ce qu'elle recevrait une prestation supplémentaire?

**M. Menzies :** Le montant total des deux régimes ne s'élèvera qu'au maximum de la déduction pour contribution à un REER. Nous ne retirons pas de l'argent du REER. Le fait de simplement augmenter le montant maximal pour un REER offrirait une option aux personnes à revenu élevé. Ce ne sont pas ces personnes qui nous intéressent, nous visons les personnes à revenu moyen, celles qui ne cotisent pas le maximum à leurs REER.

**Le sénateur Tkachuk :** Pour ce qui de l'effet cumulatif des dépôts, y compris les dépôts en espèces pour des investissements à court terme dans les régimes de pensions, je sais qu'un dépôt de 1 000 \$ à la Banque Royale rapporte beaucoup moins qu'un dépôt d'un demi-million ou d'un million de dollars.

**Mr. Menzies:** Only you would know the top number.

**Senator Tkachuk:** Mr. Syed, I would think that the returns of pooled pension funds would be greater by a substantial amount. Maybe you could help us out with the numbers. Despite what Mr. Menzies implies, it is not something I know from experience but only from reading about people like the person sitting opposite from me right here.

**Yasir Syed, Senior Project Leader, Payments and Pensions, Department of Finance Canada:** Ultimately, I think the returns will depend on the whims of the market. Obviously, when they are able to pool more funds from various sources, from a larger base, that would hopefully lead to lower costs, which is one of the policy objectives here. They would use the expertise that we know many of the potential administrators will have. They will obviously need to demonstrate that they meet certain criteria before they are able to obtain a licence, one of them being expertise in managing these pension funds. We hope they would lever that expertise in the way they manage those funds.

In many cases, they are already in the business, so it is just a matter of using either their existing pension systems or their existing funds. In many cases, they could be using the funds they are currently offering to other members as a means to pool this new cohort they will get.

Ultimately, I think it will depend on the way they manage those funds. That will be up to each individual administrator.

**Senator Tkachuk:** I just wanted it on the record.

**Mr. Menzies:** One addition that I should have mentioned is a number of the credit unions have expressed interest in this. That is an option that helps spread it all across the country, if they qualify.

**Senator Tkachuk:** I think small businesses all across Canada will take this as a real opportunity. I think this is a great thing.

**Senator Moore:** Thank you, minister, and your colleagues for being here today. It seems to me this is another variation of something we recommended, is it not?

**The Chair:** I think that will be in his concluding remarks.

**Senator Moore:** There you go.

Minister, last November when you appeared on the CTV show, you made the point that Canadians simply are not saving enough. You said that in Canada since 1991 there is an accumulated \$600 billion of unused tax room in RRSPs and only 8 per cent of Canadians topped up their RRSPs in 2009.

Those are huge numbers and present huge savings opportunities. At the same time, I think half of Canadians who file tax returns make \$30,000 or less. Has your department looked at what could happen here in terms of the potential? There is not a

**M. Menzies :** Vous saurez mieux que moi ce que peuvent rapporter des sommes aussi élevées.

**Le sénateur Tkachuk :** Monsieur Syed, je suppose que les rendements des fonds de pension collectifs seraient beaucoup plus élevés. Vous pourriez peut-être nous donner une idée de ces montants. En dépit de ce que M. Menzies laisse entendre, ce n'est pas quelque chose que j'ai appris par expérience, mais seulement par la lecture de ce qui a été écrit à propos de la personne qui est assise ici même en face de moi.

**Yasir Syed, chef principal des projets, Paiements et rentes, ministère des Finances Canada :** En fin de compte, les rendements dépendent des caprices du marché. Manifestement, la mise en commun de fonds provenant de diverses sources, sur une plus grande échelle, réduira les coûts, ce qui est l'un des objectifs de la politique. Ils utiliseront l'expertise que possèdent beaucoup d'administrateurs potentiels. Pour obtenir une licence, ils devront répondre à certains critères, entre autres, avoir une expertise dans la gestion des fonds de pension. Nous espérons qu'ils mettront en pratique cette expertise pour administrer ces fonds.

Dans bien des cas, ils travaillent déjà dans ce domaine. Donc, ils n'ont qu'à utiliser soit leurs systèmes de pensions soit leurs fonds. Souvent, ils pourraient utiliser les fonds qu'ils offrent actuellement aux autres membres du régime afin de rassembler de nouveaux membres.

En fin de compte, ça dépendra de la façon dont ils administrent ces fonds; ça dépendra de chaque administrateur.

**Le sénateur Tkachuk :** Je voulais cette réponse pour mémoire.

**M. Menzies :** J'aurais dû aussi mentionner le nombre de caisses populaires qui ont manifesté leur intérêt à l'égard du régime et, dans le cas où elles sont admissibles, la participation au régime se propagera dans tout le pays.

**Le sénateur Tkachuk :** Je crois que les petites entreprises dans tout le Canada considéreront que c'est une occasion à ne pas manquer. C'est une proposition formidable.

**Le sénateur Moore :** Merci monsieur le ministre et merci à vos collègues d'être ici aujourd'hui. Il me semble que c'est une autre version d'une de nos recommandations, n'est-ce pas?

**Le président :** Je pense que ce sera mentionné dans sa conclusion.

**Le sénateur Moore :** Et voilà.

Monsieur le ministre, au mois de novembre dernier, vous avez dit durant l'émission de CTV à laquelle vous avez participé, que les Canadiens n'économisaient pas suffisamment. Vous avez déclaré qu'il y a au Canada depuis 1991 un cumul de 600 milliards de dollars de droits inutilisés de cotisation à un REER et, en 2009, seulement 8 p. 100 des Canadiens ont cotisé à leurs REER.

Ces chiffres sont énormes et représentent des possibilités d'épargnes considérables. En même temps, je pense que la moitié des Canadiens qui remplissent des déclarations de revenus gagnent 30 000 \$ ou moins. Est-ce que votre ministère



lot of money left at the end of a month if someone is grossing \$30,000 a year. Do you have any feeling for what could happen in terms of getting Canadians to participate and save, regardless of what their income level is? That would, to me, answer part of your question urging Canadians to save more for their retirement years.

**Mr. Menzies:** That is a question that troubles us all: How do you get low-income earners to save?

One of the policies we are putting forward is actually financial literacy and getting to young people early on to make some wise choices to start putting a little bit away. We have all seen the numbers of very little each month, even if you are a low-income earner. It is amazing how much you have by the time you reach retirement. That is part of it, and we are looking forward. We put money aside in last year's budget or the one before.

**Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada:** The government has set aside money in two budgets.

**Mr. Menzies:** Two budgets for a financial literacy leader and it will be in the Financial Consumer Agency of Canada to see how we can help people think about this earlier on. I do not know about you, but I did not start saving early enough.

**Senator Moore:** Too busy paying off student loans. How do you get the message out there?

**Mr. Menzies:** It is tough. It is interesting, because I spoke to a professor at Purdue University. They have been working on this. I asked if they had done some analysis at what stage in a young person's life we should be inserting financial literacy. He said you start at 4 years old, and if you have not got them thinking about it by the time they are 12, you have lost them. It was a scary number to me, but if you watch a young person using a debit card they have no idea; someone has to pay for swiping that card to get a chocolate bar.

We did some very in-depth analysis which showed that with \$30,000 a year income and less, when they retire, through OAS and GIS, they will have somewhere in the neighbourhood of 90 per cent of their pre-retirement income from those two programs. The higher-income people, like Senator Tkachuk and some of the other guys, have probably saved in another way. It is the middle ones — the \$30,000, to \$100,000, to \$110,000 — who perhaps have not. This is another tool. This is not taking away from your tax-free savings account. It is not taking away from

a étudié ce qui pourrait se passer? Une personne qui a un revenu annuel brut de 30 000 \$ n'a plus beaucoup d'argent à la fin du mois. Que se passerait-il si des Canadiens, quel que soit leur revenu, participaient au régime ou faisaient des économies? Je crois que cela répondrait en partie à la question que vous avez posée aux Canadiens les exhortant à épargner plus pour leur retraite.

**M. Menzies :** C'est une question qui nous préoccupe tous. Que faire pour inciter les personnes à faible revenu à épargner?

L'une des politiques que nous proposons porte sur la littératie financière et le fait d'encourager les jeunes à faire très tôt des choix judicieux pour commencer à épargner un peu d'argent. Nous avons tous vu ce que peuvent rapporter de petites épargnes faites mensuellement, même par les personnes à faible revenu. C'est incroyable le montant que l'on peut avoir au moment de la retraite. C'est l'un des éléments du régime, et nous avons hâte de voir cela se concrétiser. Nous avons mis de l'argent de côté dans le budget de l'année dernière ou dans celui d'il y a deux ans.

**Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada :** Le gouvernement a mis de l'argent de côté dans deux budgets.

**M. Menzies :** Deux budgets pour le chef du développement de la littératie financière — ce sera à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada — dans le but d'aider les gens à réfléchir plus tôt à ces questions. Je ne sais pas ce que vous avez fait, quant à moi je n'ai pas commencé à faire des économies suffisamment tôt.

**Le sénateur Moore :** Trop occupé à rembourser les prêts aux étudiants. Comment faites-vous passer le message?

**M. Menzies :** Ce n'est pas facile. C'est une question intéressante parce qu'il se trouve que j'ai parlé à un professeur de l'Université de Purdue où des études sont faites à ce sujet. J'ai demandé s'ils avaient fait une analyse pour déterminer à quelle étape de la vie d'une jeune personne on pourrait lui enseigner la littératie financière. Il a dit de commencer à l'âge de quatre ans, et si à douze ans ils n'y ont pas toujours réfléchi, c'est qu'on a échoué. J'étais effrayé par de tels âges, mais un jeune utilise une carte de débit pour acheter une barre de chocolat sans avoir la moindre idée que c'est quelqu'un d'autre qui devra assumer les frais.

Nous avons fait une analyse très approfondie qui a montré qu'un revenu annuel de 30 000 \$ et moins rapporterait à la retraite, par le truchement des deux programmes — Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti — environ 90 p. 100 du revenu touché avant la retraite. Les personnes à revenu élevé, comme le sénateur Tkachuk et quelques autres, ont probablement utilisé d'autres moyens pour épargner. Ce sont les personnes à revenu moyen — de 30 000 à 100 000 ou 110 000 \$ — qui n'ont peut-être pas épargné. Ce régime est un autre outil qui ne puise

RRSPs. It is another tool, and it is auto enrolment. As an employee, if your employer enrolls you, you have 60 days to overcome the inertia of being in. You must say, "I do not want to save."

[Translation]

**Senator Maltais:** Welcome, Mr. Minister; I have a few quick questions. They concern Quebec, in particular. We know that the Régie des rentes, the Quebec Pension Board, is already in place. Will this new system be considered a complementary system, or one that will be integrated into the basic QPP system?

[English]

**Mr. Menzies:** Yes, it absolutely is. I have worked with Raymond Bachand and have met with him on many occasions. I do not want to pick winners and losers, but he saw the benefits to this. I believe in the previous budget they spoke of it, in the most recent budget they had actually financially enabled it, and they are going to put it in place on the June 12. They put forward legislation; positive there. He and their cabinet see it as the right direction to go.

[Translation]

**Senator Maltais:** Let us take the case of public servants in Quebec who retire between 55 and 60. When they start to draw the QPP, there is an adjustment that is made between their pension and the QPP. There is a small decrease, a readjustment, especially if, in addition, they are eligible for the CPP. There is an adjustment that is made so that a certain maximum is not exceeded, a certain ceiling; is this going to be affected, or will it remain largely the same?

[English]

**Mr. Menzies:** It is a technical question, but I do not see it — and Mr. Rudin can maybe help me out on this — being an impact. This is about individual savings. It would be treated just like a registered retirement savings plan and there would be a "decumulation" phase, whether you put it in a life income fund or whatever you roll it into. Perhaps Mr. Rudin can explain it better than I can.

**Mr. Rudin:** No, minister. You explained it very well.

[Translation]

The integration you are referring to is relevant in the case of the QPP and also as regards defined benefit pension plans. But in the case of the registered pension plans, we are talking about defined contribution plans. So there is no need to align these two types of plans. It is more comparable to an RRSP than a pension plan, such as the plan for Quebec public servants.

pas dans le compte d'épargne libre d'impôt ni dans le REER. C'est un autre outil et l'inscription est automatique. L'employé, si l'employeur l'inscrit, a 60 jours pour surmonter l'inertie de participation au régime. Vous devez dire que vous ne voulez pas épargner.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Bienvenue, monsieur le ministre, j'ai quelques petites questions rapides. Particulièrement au Québec; on sait que la Régie des rentes est déjà là. Avec ce nouveau régime, est-ce qu'elle va être considérée comme un régime complémentaire ou intégrée dans le régime de base de la RRQ?

[Traduction]

**M. Menzies :** Oui, absolument elle l'est. J'ai travaillé avec Raymond Bachand et je l'ai rencontré de nombreuses fois. Je ne veux pas choisir les gagnants et les perdants, mais il a compris les avantages du régime. Je crois qu'ils en ont parlé dans le précédent budget, mais ils l'ont rendu financièrement viable dans le budget le plus récent et vont le mettre en application le 12 juin. Ils ont proposé la législation; c'est positif de ce côté. Lui et son cabinet estiment que c'est ce qu'il faut faire.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Lorsque la personne va atteindre l'âge de la retraite, prenons le cas des fonctionnaires au Québec qui prennent leur retraite entre 55 et 60 ans, lorsqu'ils arrivent à retirer de la Régie des rentes, il y a un ajustement qui se fait entre leur fonds de retraite et la Régie des rentes. Il y a une petite baisse, on appelle cela un équilibre, surtout si en plus ils sont éligibles au RPC. Il y a un équilibre qui se fait pour ne pas dépasser un certain montant, un plafond; est-ce que cela va venir l'influencer ou cela va demeurer sensiblement la même chose?

[Traduction]

**M. Menzies :** C'est une question technique, mais je ne pense pas qu'il y aura un effet. M. Rudin peut peut-être m'aider sur ce point. Il s'agit d'épargnes personnelles. Ce sera traité tout comme un régime enregistré d'épargne-retraite et il y aura une phase de « décumulation » qu'il soit placé dans un fonds de revenu viager ou tout autre fonds. M. Rudin pourra peut-être vous donner une meilleure explication.

**M. Rudin :** Non, monsieur le ministre. Vous avez très bien expliqué.

[Français]

L'intégration dont vous parlez est pertinente dans le cas du RPQ et aussi dans les régimes de retraite de bénéficiaires déterminés. Mais le cas du RPP, il s'agit d'un plan de cotisation à contribution déterminée. Alors il n'y a pas de nécessité d'aligner ces deux types de plans. C'est beaucoup plus comme un REER qu'un plan de pension, comme le plan pour les fonctionnaires du Québec.

**Senator Maltais:** One last brief question, Minister. Who is going to monitor all of this to prevent more cases like Nortel, where workers lost their pension fund? Who is going to oversee this to ensure that workers and those with small savings — we are talking about low-income earners — will not lose what they have invested?

[English]

**Mr. Menzies:** It is a very good question. There are provincial pension administrators that may provide the oversight to this, but each province has the option of saying to OSFI, “We would like you to be the oversight body.” Some will do that because of the cost of actually setting up their own pension oversight board. These are treated differently than RRSPs. They are treated more like a pension plan, so they are actually overseen by the Pension Benefits Standards Act in Canada.

That is a very good question. That is the fundamental reason for this: Protecting those funds that people save for their retirement.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us today, minister. I know you are surrounded by some very bright people, but I have to admit they read our report very well. I see you emphasize the professional management choice, low fees. You have automatic opt-in and have even added a fiduciary level of care, which is something we pushed hard for. Thank you very much for reading the report.

**Mr. Menzies:** You guys and gals do good work.

**Senator Massicotte:** Having said that, let us talk about low fees. Senator Hervieux-Payette raised the issue. We all agree this whole thing will work on two conditions: professional management, which is fundamentally important and hard to judge, but also low fees. Low is a relative term. Your answer was competition. I agree that is where the solution should lie. Will the minister do something special?

We live in, roughly, a small country. If you look at the mutual fund industry, we have what you would call competition. However, many reports are written out there that our fees are relatively high compared to the competitors. They argue that we provide more service for those fees, but, irrespective of that, people come back and say we are paying a lot of fees for management advice.

How do we get there? I am concerned that if you just let the market and competition dictate it, we may end up with the same thing as mutual funds. They argue it is low, but it is not very low. Will you coordinate public bids where people have a right to bid

**Le sénateur Maltais :** Dernière petite question, monsieur le ministre, qui va surveiller tout cela pour éviter qu’il nous arrive des cas comme Nortel où les travailleurs ont perdu leur fonds de pension? Qui va mettre un frein à un moment donné pour s’assurer que les travailleurs et les petits épargnants — on parle de travailleurs à salaire moindre — ne perdront pas ce qu’ils auront investi quand même?

[Traduction]

**M. Menzies :** C’est une très bonne question. Des administrateurs de régimes de pensions provinciaux pourraient surveiller le régime, mais les provinces ont chacune le droit de demander au BSFI d’être l’organisme de surveillance. Certaines provinces exerceront ce droit en raison du coût associé à la mise sur pied de leur propre organisme de surveillance du régime de pensions. Ces régimes sont traités différemment que les REER. Ils sont traités plutôt comme un régime de pensions, et sont donc surveillés en vertu de la Loi sur les normes de prestation de pension au Canada.

C’est une très bonne question. La raison fondamentale de ce régime est de protéger les économies que les gens ont faites pour leur retraite.

**Le sénateur Massicotte :** Merci d’être parmi nous aujourd’hui monsieur le ministre. Je sais que vous êtes entouré de gens très intelligents, mais je dois reconnaître qu’ils ont lu très attentivement notre rapport. Vous mettez l’accent sur les faibles ratios des frais de gestion. Vous avez une inscription automatique et vous avez même ajouté une norme de diligence fiduciaire; nous avons beaucoup insisté pour en avoir une. Merci beaucoup d’avoir lu le rapport.

**M. Menzies :** Mesdames et messieurs, vous faites un excellent travail.

**Le sénateur Massicotte :** Cela dit, parlons des faibles coûts. Le sénateur Hervieux-Payette a soulevé cette question. Nous avons tous convenus que ce régime pourra fonctionner à deux conditions : la gestion professionnelle qui est essentielle et difficile à évaluer et il y a aussi les faibles coûts. « Faibles coûts » est une expression relative. Vous avez répondu que c’était la concurrence. Je suis d’accord, c’est à ce niveau que la solution doit se trouver. Est-ce que le ministre fera quelque chose de particulier?

Nous vivons dans un pays plus ou moins petit. Dans le secteur des fonds communs de placement, il y a ce que vous appellerez de la concurrence. Cependant, beaucoup de rapports indiquent que nos coûts sont relativement élevés par rapport à ceux de nos concurrents. Ils font valoir que pour de tels coûts nous fournissons plus de services, néanmoins, les gens reviennent pour dire qu’ils payent beaucoup pour les services de conseiller en gestion.

Comment résoudre ce problème? Ce qui me préoccupe, c’est que si on laisse simplement le marché et la concurrence décider du montant des coûts, nous pourrions nous trouver dans la même situation que les fonds communs de placement. Ils disent que les

to offer their services, or will you simply allow every company to choose whoever is out there? I would be concerned that if we did that, we might not get where we want to go.

**Mr. Menzies:** The regulations will require low cost. I keep going back to this. If I had picked a number, I probably would have picked a number too high. I want to see competition. I am a free marketer; I want to see competition to keep the cost down.

However, it will be very simple to administer the program and very simple for the employer. He just chooses a fund and offers it to his or her employees. Keeping it low cost is important.

Harmonizing is the one challenge we have. I continue to talk to the provinces on an ongoing basis to ensure that we get this as harmonized as we can, not only so that it is portable from province to province but to keep the costs low. Harmonization will keep the costs low.

Competition will be there, but if we can keep it simplistic — a very narrow number of options to provide to these individuals. There are no frills.

Regarding the mutual fund industry and many of the RRSPs, there is a lot of financial advice that goes with them and it all comes at a cost. This is very simple. There is not likely to be a fan-out of individuals going out there, pitching the benefits of this particular fund. It will be very simple: broad based and pooled assets. We should see some large pooled funds.

The one thing we have not talked about is the benefit of having more of these large pooled funds for investments in Canada.

**Senator Massicotte:** I hope you are right. The RRSPs and the mutual funds will argue that it is very simple. An investment syndicate was here about a year ago. It is very simple. They think their fees are relatively fair. As you know, many independent people have said —

**Mr. Menzies:** The OECD does not think so.

**Senator Massicotte:** Exactly.

I hope you get there, but I suggest you may have to coordinate. In Canada, we are not known for a highly competitive environment, and I hope the government will do something to induce competition.

Let me go on to my next question. You have decided to impose a fiduciary level of care, which I think is very good. To a lot of people, that does not say much. However, it basically says that the counsellor or the investor — the one giving advice — must behave in the best interests of the investor at all times. Meanwhile, in

coûts sont faibles, mais ils ne le sont pas trop. Vous chargerez-vous de la coordination des appels d'offres publiques qui donneraient aux gens le droit de soumissionner pour offrir leurs services ou allez-vous tout simplement autoriser les compagnies à choisir n'importe qui? Je serais inquiet si nous procédions ainsi, car nous risquerions de ne pas atteindre nos objectifs.

**M. Menzies :** La réglementation exigera de faibles coûts, je ne cesse de le répéter. Si j'avais choisi un montant, j'en aurais probablement choisi un trop élevé. Je veux qu'il y ait de la concurrence. Je suis un partisan du marché libre; je veux qu'il y ait de la concurrence afin de maintenir de faibles coûts.

Cependant, il serait très simple d'administrer le programme et aussi très simple pour l'employeur qui n'a qu'à choisir un fonds et à l'offrir à ses employés. Il est important que les coûts soient maintenus à un niveau peu élevé.

L'harmonisation est l'un des problèmes qui se posent à nous. J'ai régulièrement des discussions avec des responsables des provinces pour veiller à ce que le régime soit harmonisé le plus possible pas seulement à des fins de transférabilité d'une province à l'autre, mais pour maintenir des coûts peu élevés.

La concurrence sera là, mais si nous pouvons garder la simplicité du régime, c'est-à-dire offrir un nombre d'options très restreint à ces personnes. Avoir un régime sans superflu.

Le secteur des fonds communs de placement et de nombreux REER s'accompagnent de beaucoup de conseils financiers, mais tout cela a un prix. Ce régime est très simple. Il est peu probable qu'une multitude d'individus aillent vanter les mérites de ce fonds particulier. Le processus sera très simple : il est à grande échelle et a des actifs communs. Nous devrions voir de grands fonds collectifs.

L'avantage offert par un plus grand nombre de grands fonds collectifs pour les investissements au Canada est un point que nous n'avons pas soulevé.

**Le sénateur Massicotte :** J'espère que vous avez raison. Les responsables des REER et des fonds communs de placement feront valoir que c'est très simple. Les représentants d'un syndicat de placement étaient ici il y a un an. C'est très simple. Ils estiment que leurs coûts sont relativement raisonnables. Comme vous le savez, beaucoup de travailleurs autonomes ont dit...

**M. Menzies :** L'OCDE n'est pas de cet avis.

**Le sénateur Massicotte :** Exactement.

J'espère que vous réussirez, mais vous allez peut-être devoir coordonner. Le Canada n'a pas pour réputation d'être un environnement très concurrentiel et j'espère que le gouvernement prendra des mesures afin que s'exerce la concurrence.

Permettez-moi de vous poser à ma prochaine question. Vous avez décidé d'imposer une diligence fiduciaire, et je pense que c'est très bien. Pour beaucoup de gens, cela ne signifie pas grand-chose. Cependant, il est dit essentiellement que le conseiller ou l'investisseur — celui qui donne des conseils — doit toujours

Canada, the regime for investment counsellors has no fiduciary level of care; it is a reasonable level of care. Often their loyalty is to their employer, which means higher fees, higher commissions, and so on.

Would you consider applying that standard, as other countries have, to maybe all investment advisers, including outside this pension program? Why not mutual funds? Why not investment counsellors?

**Mr. Menzies:** It is an interesting question. Perhaps we should pass that one on to Minister Flaherty and see what his thoughts are. It is an observation, because we have been criticized by outside third-party organizations.

**Senator Massicotte:** Many other countries have gotten there, such as the Netherlands.

**Mr. Menzies:** Unless one of my officials wants to comment on that, I think that would be something that a Senate committee might recommend to Finance.

**Senator Massicotte:** We have. You have not read that report.

You basically said the employer will be choosing the investment manager or counsellor. If that is the case, does the legislation provide that it is totally an independent choice, or will it be like the pharmaceutical industry or the investment counsellors industry where there are trailer fees where the employer could benefit financially from choosing a certain counsellor and not another, therefore resulting in a distorted marketplace?

**Mr. Menzies:** They are all honest. We know that. We were concerned about that, as well, and we have actually put in the regulations that there will be no enticements allowed.

**Senator Massicotte:** No free trips.

**Mr. Menzies:** No. We were even concerned about a business person having had previous business with this financial institution that you thought actually had the best plan to offer. We need to ensure there is a barrier between that, and we put that in the regulations to make sure that does not happen.

You have good questions. You have thought of it all, too.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you for being here, minister. My question is fairly simple. I am confused as to how each province passes enabling legislation if they are in agreement with this. Do you have a framework that they have to abide by if they are to come in under this big umbrella? Can they all be different names? I am concerned that perhaps people will not understand. As they go province to province, everyone has a different name for this pooled pension. How will you manage, province by province, so it

servir les intérêts de l'investisseur. Pendant ce temps, au Canada, il n'y a pas de diligence fiduciaire pour les conseillers en placement; il y a une diligence raisonnable. Souvent ils sont loyaux envers leurs employeurs, une loyauté qui se traduit par des coûts plus élevés, des commissions plus élevées, et cetera.

Envisagerez-vous d'appliquer cette norme, comme d'autres pays l'ont fait, à peut-être tous les conseillers en placement, y compris hors du cadre de ce régime de pensions? Pourquoi pas aux fonds communs de placement? Pourquoi pas aux conseillers en placement?

**M. Menzies :** Votre question est intéressante. Nous devrions peut-être la transmettre au ministre Flaherty et voir ce qu'il en pense. C'est une observation, parce que nous avons été critiqués par des tierces parties extérieures.

**Le sénateur Massicotte :** Beaucoup d'autres pays l'ont fait, notamment les Pays-Bas.

**M. Menzies :** À moins que l'un de mes fonctionnaires veuille en parler, je pense que ce devrait être quelque chose qu'un comité sénatorial pourrait recommander au ministère des Finances.

**Le sénateur Massicotte :** Nous avons fait cette recommandation. Vous n'avez pas lu le rapport.

Vous avez essentiellement dit que l'employeur choisira le directeur des placements ou le conseiller en placements. Si tel est le cas, est-ce que la législation prévoit que ce sera entièrement un choix indépendant ou est-ce que ce sera comme pour l'industrie pharmaceutique ou le secteur des conseillers en placements qui comportent des frais administratifs où l'employeur peut tirer un profit en choisissant un conseiller plutôt qu'un autre et, par conséquent, fausser le marché?

**M. Menzies :** Ils sont tous honnêtes. Nous le savons. Cette question nous préoccupait aussi et nous avons inclus dans la réglementation qu'aucun détournement ne sera permis.

**Le sénateur Massicotte :** Pas de voyages gratuits.

**M. Menzies :** Non. Nous nous sommes même inquiétés au sujet d'un entrepreneur qui offrait, selon vous, le meilleur régime, seulement il avait fait auparavant des affaires avec une institution financière particulière. Nous devons nous assurer qu'il y a une limite à ne pas franchir et nous avons inclus cela dans la réglementation afin de veiller à ce que ça ne se produise pas.

Vous avez posé de bonnes questions. Vous avez aussi réfléchi à tout cela.

**Le sénateur Stewart Olsen :** Merci d'être ici monsieur le ministre. Ma question est très simple. Je ne comprends pas très bien comment chaque province adopte une législation habilitante si elle est d'accord sur cette question. Avez-vous un cadre qu'elles doivent respecter si elles vont accepter ce régime? Peut-on donner au régime tous ces noms différents? Je suis inquiet car les gens ne comprendront peut-être pas. Le fonds collectif a un nom différent d'une province à l'autre. Qu'allez-vous faire, d'une province à

does not become a piecemeal approach and that it gives each individual the benefits that we want to give them — the portability, et cetera?

**Mr. Menzies:** Thank you, senator, for that question. That certainly was a concern, and we always face challenges when we are dealing with the provinces. We cannot dictate to them. As I say, Quebec has a voluntary registered savings plan. It is a PRPP. They wanted to give it a different moniker. Obviously, we cannot stop that.

Some of the other provinces may do the same thing. As I say, Saskatchewan has their SPP, which is similarly modelled, or maybe we modelled ours after SPP. You can go back and tell your premier that.

Harmonization is the critical point. Our enabling legislation is actually quite broad, to allow provinces to be able to use it as a template. They can adopt it 100 per cent if they choose. They can make it more definitive if they choose.

The pooled registered pension plan must follow the same criteria and be harmonized — so it is portable from province to province to province. Those are the fundamental requirements that we are asking. We are encouraging, as I say, all the provinces to move forward with this, because we would like to get it going. However, until it is all across the country, we cannot do that.

**Senator Harb:** Thank you very much for your presentation. When we were having hearings on this matter, a number of witnesses who appeared before the committee told us that one of the big problems for low-income people is the fact that you put your money in RRSPs when you are at a low tax rate. Then, when the time comes to pull it out, you take it out at the high rate. Not only that, you find yourself being penalized with your Old Age Security.

How does this differ from, say, someone who is making a contribution to an RRSP when it comes to the time of taking out the money?

**Mr. Menzies:** It does not because it fits within the same saving room as the RRSP. There are lots of options for the “decumulation” phase of that, but it will face the same taxes as anything else.

You can use a tax-free savings account. If you think your tax rate is lower now than it will be when you retire, you can put your money in a tax-free savings account. That option is still there.

**Senator Harb:** In terms of a ceiling, it does not change anything. You are not increasing the pie.

**Mr. Menzies:** No. Do not forget that people are not using the whole pie.

l'autre, pour éviter que le fonds ne soit rapiécé et pour veiller à ce qu'il offre à chaque participant les avantages que nous voulons lui donner — la transférabilité, et cetera?

**M. Menzies :** Merci, sénateur, pour cette question. C'était assurément une préoccupation; nous nous heurtons toujours à des problèmes quand nous avons affaire aux provinces. Nous ne pouvons pas leur dicter leur conduite. Comme je l'ai dit, le Québec a un régime enregistré d'épargne volontaire. C'est un RPAC. Ils voulaient lui donner une appellation différente. Bien évidemment, nous ne pouvons pas les en empêcher.

D'autres provinces pourraient faire de même. La Saskatchewan a son RPS, qui est calqué sur le nôtre ou peut-être avons-nous calqué le nôtre sur le RPS. Vous pouvez à votre retour rapporter cela à votre premier ministre.

L'harmonisation est l'étape critique. En fait, notre législation habitante a une portée très vaste afin de permettre aux provinces de l'utiliser en tant que modèle. Elles peuvent, si elles le souhaitent, l'adopter sans rien y changer. Elles peuvent la rendre plus précise si elles veulent.

Le régime de pension agréé collectif doit être conforme aux mêmes critères et harmonisé afin de pouvoir être transféré d'une province à l'autre. Voilà les exigences fondamentales que nous demandons. Nous encourageons toutes les provinces à aller de l'avant parce nous voulons voir ce régime progresser. Mais nous n'y arriverons pas tant qu'il ne sera pas adopté dans tout le pays.

**Le sénateur Harb :** Merci beaucoup pour votre exposé. Durant les délibérations à ce sujet, un certain nombre de témoins qui ont comparu en comité nous ont dit que l'un des plus gros problèmes des personnes à faible revenu est que lorsqu'elles versent de l'argent dans un REER, le taux d'imposition est bas. Puis, quand vient le temps de retirer cet argent, le taux d'imposition est élevé. En plus, le Programme de la sécurité de la vieillesse les pénalise.

En quoi cela est-il différent de, disons, quelqu'un qui fait une contribution à un REER, quand vient le moment de retirer l'argent?

**M. Menzies :** Ce n'est pas différent parce que cela s'inscrit dans le même instrument d'épargne que le REER. Beaucoup d'options existent pour la phase de « décumulation », mais l'imposition est la même que pour tout le reste.

Vous pouvez utiliser un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous estimez que votre taux d'imposition est inférieur maintenant à ce qu'il sera quand vous prendrez votre retraite, vous pouvez placer votre argent dans un compte d'épargne libre d'impôt. Cette option est toujours offerte.

**Le sénateur Harb :** Pour ce qui est du plafonnement, rien ne change. Vous n'augmentez pas le montant.

**M. Menzies :** Non. N'oubliez pas que les gens n'utilisent pas tout le montant.

**Senator Harb:** For example, I am a low-income person and I want to take my money out when I am retiring.

**Mr. Menzies:** Is that a statement?

**Senator Harb:** No, it is a hypothesis. Without any tinkering, you will allow me to withdraw my money at the same rate that I contributed in terms of the tax benefit. What makes you believe this will work?

**Mr. Menzies:** It is a simple process that people have. It is another option. As I say, we are not trying to take anything away from RRSPs. We are just trying to provide an option. CPP works well because the deduction comes at source. This comes at source. You will quite quickly, I think, get accustomed to the fact that there is a little less on that paycheque, especially when you can see you have a fund building up.

In a large pooled fund, that will actually return you more in the end. Mr. Rudin can give you the number for what it costs the fisc each year for RRSPs. It is a lot of money. If we are going to provide more room for you, you have deferred your taxes all along by putting it in an RRSP or PRPP, then for us to increase the tax exemption at the end, it is costing the government an awful lot of money.

**Senator Harb:** Senator Moore wanted to know if this will be reviewed after a period of time to assess whether or not it is working. I believe it will be reviewed to find out whether it is working or not.

**Mr. Menzies:** I think it would be. I have not talked to Mr. Rudin about it, but I think it would be wise.

**Mr. Rudin:** We think it is a very good idea, and indeed, I think it would be useful, after a number of provinces have implemented it, to look at it together, as we have worked together to develop the framework.

**Senator Harb:** Dealing with the locking in, presently, with the RRSP scenario, people cannot plan to withdraw money based on their circumstances. I know that you are saying here that you want to lock it in except if some of the jurisdictions choose to unlock their contribution under certain circumstances. I think it would be very important to provide flexibility when it comes to regulations. If I am putting my money in and for whatever reason my situation has changed and I wanted to take the money out, it is my money, and after a second attempt I will be able to take it. In other words, it would allow the person who is making the contribution to be the king at the end, because we are dealing with his or her money.

**Mr. Menzies:** We have put in a clause for critical illness, or critical disability.

**Senator Harb:** Thank you.

**The Chair:** We have five minutes for Senator Ringuette's question, and then the minister has to leave.

**Le sénateur Harb :** Par exemple, si je suis une personne à faible revenu et si je veux retirer mon argent quand je prends ma retraite.

**M. Menzies :** Est-ce une déclaration?

**Le sénateur Harb :** Non, une hypothèse. Sans aucune modification, vous m'autoriserez à retirer mon argent au même taux qui était en vigueur quand j'ai versé des contributions et ce serait un avantage fiscal. Qu'est-ce qui vous fait croire que ça marchera?

**M. Menzies :** C'est une autre option, un processus simple mis à la disposition des gens. Nous n'essayons pas de retirer quoi que ce soit des REER. Nous essayons seulement d'offrir une option. Le RPC fonctionne bien parce que la déduction est prise à la source. En l'occurrence aussi. Vous vous habituerez très rapidement, je pense, à ce qu'il y ait un peu moins d'argent dans le chèque de paie, surtout quand vous verrez que vos épargnes s'accroissent.

Vous accumulez plus d'argent dans un grand fonds collectif. M. Rudin peut vous dire ce que coûtent les REER au fisc chaque année; c'est beaucoup d'argent. Dans le cas où nous vous accorderions une plus grande marge fiscale; vos impôts seraient reportés en raison de votre participation à un REER ou à un RPAC, mais si nous devions augmenter l'exonération fiscale à la fin, cela coûterait énormément d'argent au gouvernement.

**Le sénateur Harb :** Le sénateur Moore voulait savoir si le régime ferait l'objet d'un examen après un certain temps afin de déterminer s'il fonctionne bien. Je suppose qu'il y aura un examen pour voir s'il fonctionne ou non.

**M. Menzies :** Je pense qu'il y en aura un. Je n'en ai pas parlé à M. Rudin, mais je pense qu'il serait sage de faire un examen.

**M. Rudin :** Nous pensons que c'est une très bonne idée, et bien sûr, une fois qu'un certain nombre de provinces l'auront adopté, il serait utile de faire ensemble un examen tout comme nous avons travaillé ensemble à l'élaboration du cadre.

**Le sénateur Harb :** Au sujet de l'immobilisation, le cadre actuel du REER ne permet pas aux gens de planifier des retraits d'argent dans le cas où leur situation exigerait qu'ils retirent de l'argent. Vous allez dire que vous voulez que ce soit immobilisé. Or, certaines administrations ont choisi de ne pas immobiliser les cotisations dans certains cas. Je pense qu'il serait très important d'assurer une certaine souplesse au niveau de la réglementation. Par exemple, je place mon argent, mais pour quelque raison que ce soit ma situation change et je veux retirer cet argent, qui m'appartient, et après une deuxième tentative j'arriverai à le retirer. Autrement dit, la personne qui a versé ses cotisations pourra, en fin de compte, faire ce qu'elle veut, puisque c'est de son argent qu'il s'agit.

**M. Menzies :** Nous avons inclus une disposition en cas de maladie ou d'invalidité graves.

**Le sénateur Harb :** Merci.

**Le président :** Le sénateur Ringuette dispose de cinq minutes pour poser ses questions, puis le ministre devra nous quitter.

**Senator Ringuette:** I will go directly to the most important question then. Clauses 78, 80 and 81, as a process, deal with the Bankruptcy and Insolvency Act and provide for these pooled plans to have secured status in case of bankruptcy.

**Mr. Menzies:** Where were you reading from?

**Senator Ringuette:** It is clauses 79, 80, 81 and 82 in regard to the Bankruptcy Act. This provides for the pooled registered pension plans to be protected re unfunded portions from the employer and that employer goes through a bankruptcy. Why are you moving to securitize these pension plans through bankruptcy and not all the other pension plans that we have in the different corporations in Canada, i.e., Nortel?

**Mr. Menzies:** This is going forward with the pooled registered pension plan. We wanted to ensure that it was protected. We are certainly concerned with an employer contribution, and we want to ensure that the employer cannot take that contribution back if he or she gets into trouble. We felt it was appropriate.

**Senator Ringuette:** Am I to believe that your government now will move toward that protection?

**Mr. Menzies:** Probably no faster than your government did.

**Senator Ringuette:** I think that the Nortel issue was certainly a highlighter —

**Mr. Menzies:** A provincial issue, by the way.

**Senator Ringuette:** — for many people, especially the government.

**Mr. Menzies:** For a long time, yes, it was.

**Senator Ringuette:** As a follow-up, I have practical question. You said earlier that the amount would be deducted directly from the paycheque of the employee. Will that amount be provided directly to the plan via the employer or via the plan administrator? Those are two different issues.

**Mr. Menzies:** It goes directly to the administrator.

**Senator Ringuette:** It is not the employer that retains the amount and then gives it to the administrator? That could be a little tricky again.

**Mr. Rudin:** This is the issue that we were just discussing. In the event that an employer, for example, enters into bankruptcy without having completed the transfer of the employees' funds to the administrator, those are protected in the bankruptcy. There is this issue that the funds may be with the employer for a short period of time, and that needs to be protected.

**The Chair:** I am going to interject. The minister has to excuse himself. The members of the Finance Department will remain for another 10 minutes so we can continue with the discussion.

**Le sénateur Ringuette :** Je poserai alors de suite la question la plus importante. Les articles 78, 80 et 81 portent sur la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et prévoient que ces régimes collectifs soient considérés comme des créances garanties en cas de faillite.

**M. Menzies :** Vous lisez cela où?

**Le sénateur Ringuette :** Aux articles 79, 80, 81 et 82 à propos de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Les articles prévoient que le passif non capitalisé des régimes de pensions agréés collectifs soient protégés de l'employeur si cet employeur est en faillite. Pour quelle raison proposez-vous de protéger ces régimes de pension en cas de faillite et pas tous les autres régimes de pension des différentes sociétés au Canada, par exemple Nortel?

**M. Menzies :** Cela entre dans le cadre des régimes de pensions agréés collectifs. Nous voulions nous assurer qu'ils sont protégés. Nous sommes certainement préoccupés par la contribution de l'employeur et nous voulons nous assurer qu'il ou elle ne peut pas reprendre cette contribution en cas de problèmes. Nous estimons que cette mesure est appropriée.

**Le sénateur Ringuette :** Dois-je croire que votre gouvernement va proposer maintenant cette protection?

**M. Menzies :** Probablement pas aussi vite que ne l'a fait votre gouvernement.

**Le sénateur Ringuette :** La question de Nortel a certainement mis en évidence...

**M. Menzies :** Une question provinciale, soit dit en passant.

**Le sénateur Ringuette :** ... pour beaucoup de gens, en particulier pour le gouvernement.

**M. Menzies :** Oui, elle l'a été pendant longtemps.

**Le sénateur Ringuette :** Pour faire suite à cela, j'ai une question pratique. Vous avez déclaré plus tôt que le montant sera déduit directement du chèque de paie de l'employé. Est-ce que ce montant versé directement au régime passera par l'employeur ou par l'administrateur du régime? Car il y a une différence.

**M. Menzies :** Le montant passe directement par l'administrateur.

**Le sénateur Ringuette :** N'est-ce pas l'employeur qui retient le montant avant de le remettre à l'administrateur? Ça pourrait être encore un peu délicat.

**M. Rudin :** C'est le problème dont nous venons tout juste de discuter. Dans le cas où un employeur, par exemple, se retrouve en situation de faillite sans avoir terminé le transfert des fonds de l'employé à l'administrateur, ces fonds sont protégés dans la faillite. Il y a le problème que les fonds peuvent être détenus par l'employeur pour une période de temps, et cela doit être protégé.

**Le président :** Je vais m'interposer. Le ministre doit nous quitter. Les représentants du ministère des Finances resteront encore 10 minutes pour que nous puissions poursuivre la discussion.



Minister, on behalf of all of us, thank you very much for your attendance.

Mr. Rudin, would you like to continue with your answer to Senator Ringuette's question?

**Senator Ringuette:** This is very important, and I hope you understand. We do not want a situation happening where the employer has retained funds from an employee's paycheques and not made the contribution to the plan. We do not want that situation.

For instance, is there a number of days that the employers will be allowed from the time they retain the employee contribution to it being deposited to the plan? This is very important. Right now, we might not see those details. When you come into a bankruptcy situation, this is pretty important.

**Mr. Rudin:** I agree, Senator Ringuette, that it is very important to protect the employee contributions and to ensure that they get to the administrator. You need to do that both on an ongoing basis and in the context of bankruptcy. The issue of bankruptcy is dealt with in the legislation because that requires an amendment to the bankruptcy statutes, and the supervision and enforcement of remittances outside of the context of bankruptcy will be dealt with in the regulations.

**Senator Massicotte:** Let me repeat this. My understanding of the existing law, never mind your legislation, is that when an employer takes money that belongs to the employee by way of a deduction off his salary, legally, that is trust funds. That is not his money and it cannot be on his balance sheet. In fact, if that money is not delivered to the administrator, the board of directors is personally held liable for that, for the insurance. Therefore, it is not their money. I do not see a concern about that issue of a deduction that is not remitted. It could be, but there is heavy responsibility for the board if any company is in a bit of trouble. If you have ever sat on a board, they get a report every month that says that money has been remitted, because they are personally held liable.

I think the question is about employer portion. Employers in this program, as I understand, have a right to say they will contribute or not contribute. Let us say they decide to contribute. It could happen that there is a bankruptcy and they are in arrears relative to the contribution. When I read the clauses that Senator Ringuette was referring to, it is not clear. It basically says that that obligation is guaranteed by the assets of the company, but is it in priority to the secured lenders? Where is it in the creditor status? I presume it is subsequent to the secured creditors and before the general creditors. Am I correct?

Monsieur le ministre, au nom de tous, merci beaucoup d'être venu.

Monsieur Rudin, aimeriez-vous continuer à répondre à la question du sénateur Ringuette?

**Le sénateur Ringuette :** C'est très important, et j'espère que vous comprenez. Nous ne voulons pas nous retrouver avec une situation où l'employeur a retenu des fonds des chèques de paye d'un employé et n'a pas versé les cotisations au régime. Nous ne voulons pas d'une telle situation.

Par exemple, a-t-on fixé une limite quant au nombre de jours dont disposent les employeurs entre le moment de la retenue de la cotisation de l'employé et le versement au régime? C'est très important. Actuellement, on pourrait ne pas voir ces détails. Dans le cas d'une situation de faillite, c'est plutôt important.

**M. Rudin :** J'en conviens, sénateur Ringuette; il est très important de protéger les contributions des employés et de s'assurer qu'ils parviennent à l'administrateur. Il faut être en mesure de le faire, tant d'une façon continue que dans le contexte d'une faillite. La mesure législative traite de la question de Lafayette parce que cela nécessite une modification des lois sur les faillites. Dans un autre contexte que celui d'une faillite, les questions liées à la supervision et l'exécution des versements seront traitées dans la réglementation.

**Le sénateur Massicotte :** Permettez-moi de le répéter. D'après ce que je comprends au sujet de la loi actuelle, sans parler de votre mesure législative, c'est que lorsqu'un employeur prend de l'argent qui appartient à l'employé par l'intermédiaire d'une déduction sur le salaire, d'un point de vue légal, il s'agit de fonds fiduciaires. Ce n'est pas son argent et il ne peut pas figurer au bilan. En fait, si cet argent n'est pas versé à l'administrateur, le conseil d'administration en est tenu personnellement responsable, aux fins de l'assurance. En conséquence, ce n'est pas leur argent. La question d'une déduction qui n'est pas versée ne me pose pas problème. Ce serait possible, mais le conseil d'administration porte une lourde responsabilité si une entreprise est quelque peu en difficulté. Si vous avez déjà siégé à un conseil d'administration, vous savez qu'on lui présente chaque mois un rapport des versements, parce que ses membres sont tenus personnellement responsables.

Je pense que le problème est lié à la cotisation de l'employeur. Dans le cadre de ce programme, d'après ce que je comprends, les employeurs ont le droit d'indiquer s'ils vont verser une cotisation ou non. Disons qu'ils décident de le faire. Il serait possible qu'il y ait une faillite et qu'il y ait des arrérages relativement au versement des cotisations. Lorsque je lis les articles dont a parlé le sénateur Ringuette, ce n'est pas clair. En somme, on indique que cette obligation est garantie par les actifs de l'entreprise, mais cela a-t-il priorité sur les prêteurs garantis? Où trouve-t-on cela dans le statut de créancier? Je suppose que c'est après le statut de créancier garanti et avant le statut de créancier ordinaire. Ai-je bien compris?

**Mr. Rudin:** I will try to answer this question. If I get it wrong or give only a partial answer, my colleagues will intervene.

I believe this will depend on the status of the employer's decision to contribute. If the employer decides, essentially unilaterally, to make a contribution, and it is not part of a collective agreement with the employees or part of the employees' contract, then the employer can cease to make those contributions at their own discretion. If, however, they are contractually obligated to do that, then it would be regulated in that way.

**Senator Massicotte:** The proposed legislation is not clear. Where does it rank as a creditor?

**The Chair:** We have had a lengthy supplementary and I have to give it back to Senator Ringuette.

**Senator Massicotte:** I am trying to get the answer.

**Senator Ringuette:** You say it is going to be in the regulations. This needs to be extremely clear. There must be a period established that the employer takes the contribution that he directly deducted from the employee's pay, because those are earnings. There must be a limit on the period of time that he takes these contributions and puts it into the plan. Will the regulation address this very serious concern?

**Mr. Rudin:** Yes.

**Senator Ringuette:** A person who has an RRSP, can they take their current RRSP and transfer it to this PRPP plan?

**Mr. Rudin:** We are looking at that in the context of regulation. I think the question will be whether that is an option from the administrator's point of view or whether administrators would view that as a requirement. We will see where the regulations go, but we are looking at making that possible.

**Senator Moore:** I think the questions and the caution that Senator Ringuette raises are very important. Listening to this, I am wondering who designs the plan. Is it the administrator or the employer? Does that design set out the time period when the monies from the employees or from the employer must be handed over to the administrator so there is not a drag? What is the role of the administrator? Does the administrator call up every month? How do you see this happening? How do you see the program working? That is a very important point that Senator Ringuette raises.

**Mr. Rudin:** The plans will be designed by the administrator and the administrator will handle most of the operations of the plan but, as we are discussing, cannot invest money that has not yet been remitted to them. The process of remittance and monitoring that the remittances come in will be an important part.

**M. Rudin :** Je vais essayer de répondre à cette question. Si je fais erreur ou si je ne fournis qu'une réponse incomplète, mes collègues interviendront.

Je crois que cela dépendra du statut de la décision de participer qui a été prise par l'employeur. Si l'employeur décide, unilatéralement, de verser une cotisation et que cela ne fait pas partie d'une convention collective conclue avec les employés ou que cela ne fait pas partie du contrat des employés, l'employeur peut alors, à sa discrétion, cesser de verser ces cotisations. Toutefois, s'ils sont obligés de le faire en vertu d'un contrat, ce serait alors assujéti à la réglementation.

**Le sénateur Massicotte :** La mesure législative proposée n'est pas claire. À quel rang cela se situe-t-il parmi les créanciers?

**Le président :** Il s'agissait d'une question complémentaire très longue et je dois redonner la parole au sénateur Ringuette.

**Le sénateur Massicotte :** J'essaie d'obtenir la réponse.

**Le sénateur Ringuette :** Vous dites que ce sera dans la réglementation. Il faudra que ce soit extrêmement clair. On doit prévoir une période par rapport au moment où un employeur prélève la cotisation qu'il déduit directement de la paie de l'employé, parce qu'il s'agit d'un revenu. Il doit y avoir une limite de temps entre le moment où il prélève ces cotisations et le moment où il les verse au régime. La réglementation traitera-t-elle de cette préoccupation très importante?

**M. Rudin :** Oui.

**Le sénateur Ringuette :** La personne qui a un REER peut-elle transférer son REER à ce RPAC?

**M. Rudin :** Nous examinons cette possibilité dans le contexte de la réglementation. Je pense que la question sera plutôt de savoir si cela sera une option pour l'administrateur ou si les administrateurs considéreraient cela comme une exigence. Nous verrons bien en quoi consistera la réglementation, mais nous envisageons de rendre cela possible.

**Le sénateur Moore :** Je pense que les questions et la mise en garde soulevées par le sénateur Ringuette sont très importantes. À écouter cela, je me demande qui est chargé de la conception du régime. Est-ce l'administrateur ou l'employeur? Dans la conception du régime, prévoit-on une limite de temps pour le versement aux administrateurs des cotisations des employés ou des employeurs, de façon à éviter les arrérages? Quel est le rôle de l'administrateur? Fait-il des appels tous les mois? Croyez-vous qu'il en sera ainsi? À votre avis, comment fonctionnera le programme? Le sénateur Ringuette a soulevé là un point très important.

**M. Rudin :** Les régimes seront conçus par l'administrateur, qui sera chargé de la plupart des opérations dans le cadre du régime, mais en ce moment, il ne peut pas investir des fonds qui ne lui ont pas encore été versés. Le processus de versements et la surveillance relative aux versements joueront un rôle important.

**Senator Moore:** Is the additional duty on the administrator to oversee that and not just rely on the employer? I think that is very critical, Mr. Rudin.

**Mr. Rudin:** I understand that. If I am not mistaken these are issues we are looking at in the development of the regulations and we are noting the input we are receiving today.

**Senator Ringuette:** Can the committee have some input into the regulations that you put together so our concerns are addressed?

**The Chair:** State it. Go ahead. Is there something you want to indicate to him?

**Senator Ringuette:** The disbursement of retained fund contribution to the plan is very important. You need to clarify also this bankruptcy issue, if it is the employee retained contribution only that is being protected through the bankruptcy process, and/or the employee and the employer's contribution to the bankruptcy process. It is not clear at all in this legislation we have before us. Either we clarify the legislation or it should be well identified in the follow-up regulation that you will be doing.

**Senator Massicotte:** I understood her question was when the employer contribution is not funded, where does it rank in the bankruptcy? That is what she is asking. Does it rank after the secured creditors, before the general creditors, or we do not know?

**Mr. Rudin:** I believe it will depend on the nature of the employer's obligation, but I would be happy to come back to the committee with a more detailed answer.

**Senator Massicotte:** If you could.

Nowadays, as you know, employees roll off and they change jobs often and their average term of employment is 7 years, compared to 30 or 40 years. Is this plan organized so there is mobility so they can take their savings portion along with their employee contributions and move the plan with their new employer?

**Mr. Rudin:** Yes, portability is a very important part of the framework.

**The Chair:** Thank you kindly.

Mr. Rudin, Ms. Anderson, Ms. Hemmings and Mr. Syed, we thank you very much on behalf the committee.

Honourable senators, in this second session we will hear from three organizations. We are very pleased to welcome again Mr. Frank Swedlove — he is becoming a regular here at our committee — President of the Canadian Life and Health Insurance Association Inc.; Marion Wrobel, Vice-President,

**Le sénateur Moore :** Est-ce à l'administrateur qu'incombe cette responsabilité additionnelle de surveillance et le fait de ne pas seulement s'en remettre à l'employeur? Je pense que c'est extrêmement important, monsieur Rudin.

**M. Rudin :** Je comprends cela. Si je ne me trompe pas, ce sont des questions que nous examinons dans le cadre de la préparation de la réglementation, et nous prenons bonne note des commentaires que nous entendons aujourd'hui.

**Le sénateur Ringuette :** Le comité peut-il avoir des renseignements sur la réglementation que vous préparez pour répondre à nos préoccupations?

**Le président :** Dites-le. Allez-y. Mais a-t-il quelque chose que vous voulez lui dire?

**Le sénateur Ringuette :** Le versement des fonds des cotisations retenues au régime est très important. Vous devez aussi apporter les précisions sur cette question liée à la faillite, quant à savoir si ce ne sont que les cotisations retenues de l'employé qui sont protégées dans le cadre du processus de faillite ou s'il s'agit à la fois des cotisations de l'employé de l'employeur. Ce n'est vraiment pas clairement établi dans la mesure législative dont nous sommes saisis. Soit on apporte des précisions dans la mesure législative, soit cela devra être bien précisé dans la réglementation à venir que vous préparerez.

**Le sénateur Massicotte :** J'ai cru comprendre que sa question était de savoir, lorsque la cotisation de l'employeur n'est pas financée, à quel rang cela se situe dans la faillite. Voilà ce qu'elle veut savoir. Cela vient-il après les créanciers garantis, avant les créanciers ordinaires, ou est-ce indéterminé?

**M. Rudin :** Je crois que cela dépendra de la nature des obligations de l'employeur, mais je serais heureux de fournir une réponse plus détaillée au comité.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous en prie.

De nos jours, comme vous le savez, les employés sont mobiles, et changent d'emploi souvent et en moyenne, leur durée d'emploi est de sept ans, comparativement à 30 ou 40 ans. Ce régime est-il conçu de façon à assurer la mobilité pour qu'ils puissent prendre leurs économies et leur cotisation d'employés et transférer le régime à leur nouvel employeur?

**M. Rudin :** Oui, la mobilité est une partie très importante du régime.

**Le président :** Merci beaucoup.

Monsieur Rudin, madame Anderson, madame Hemmings et monsieur Syed, au nom du comité, merci beaucoup.

Honorables sénateurs, pendant la deuxième partie, nous entendrons les témoignages de trois organismes. Nous sommes très heureux d'accueillir de nouveau M. Frank Swedlove — qui devient un habitué du comité —, le président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.;

Policy and Operations with the Canadian Bankers Association; and Susanna Cluff-Clyburne, Director, Parliamentary Affairs, the Canadian Chamber of Commerce.

Colleagues, again we have one hour for this session. Mr. Swedlove, we will hear from you first, and then Mr. Wrobel followed by Ms. Cluff-Clyburne.

**Frank Swedlove, President, Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:** It is always a pleasure to appear before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

[*Translation*]

Mr. Chair, I am very pleased to have the opportunity to be here today on behalf of the Canada Life and Health Insurance Association, and to share our views as the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce considers Bill C-25, the Pooled Registered Pension Plans Act.

[*English*]

The CLHIA is a voluntary association whose member companies account for 99 per cent of Canada's life and health insurance business. The industry provides a wide range of financial security products, such as life insurance, annuities and supplementary health insurance, to about 26 million Canadians. Also, over two thirds of Canada's pension plans, primarily defined contribution plans for small- and medium-sized businesses, are administered by Canada's life and health insurers.

We commend the government for introducing Bill C-25. It targets the gap in Canada's retirement savings system that was identified in Jack Mintz's 2009 research for the joint working group of finance ministers that modest and middle-income Canadian households may not be saving enough for retirement. It builds on the consensus among all federal, provincial and territorial finance ministers. It does so by seeking to strengthen the third element of our three-pillar retirement saving system, namely private-sector savings.

[*Translation*]

The goal of the first two pillars — the public part, through OAS/GIS and CPP/QPP — is to provide a minimum income to meet basic needs, and Canada is recognized internationally as doing a very good job of that. It is the third pillar — private sector savings through workplace plans and individual savings — that is intended to provide income beyond the basic needs. And this is where the shortfall exists, particularly with those who do not have access to a workplace retirement plan.

M. Marion Wrobel, qui est vice-président, Politiques et opérations au sein de l'Association des banquiers canadiens; Mme Susanna Cluff-Clyburne, qui est directrice aux Affaires parlementaires à la Chambre de commerce du Canada.

Chers collègues, encore une fois, nous disposons d'une heure pour cette séance. M. Swedlove, vous parlerez en premier, puis ce sera au tour de M. Wrobel, suivi de Mme Cluff-Clyburne.

**Frank Swedlove, président, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :** C'est toujours un plaisir de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

[*Français*]

Monsieur le président, j'apprécie grandement l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de me présenter devant vous au nom de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes pour exposer nos vues au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce dans le cadre de son examen du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs.

[*Traduction*]

L'ACCAP est une association à adhésion libre représentant des sociétés qui détiennent 99 p. 100 des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. L'industrie fournit à quelque 26 millions de Canadiens une large gamme de produits assurant la sécurité financière, comme l'assurance vie, les rentes et l'assurance maladie complémentaire. En outre, plus des deux tiers des régimes de retraite établis au pays, principalement des régimes à cotisations définies de petites et moyennes entreprises, sont administrés par les assureurs de personnes du Canada.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir déposé le projet de loi C-25, lequel cible le déficit d'épargne-retraite au pays qui a été repéré dans le cadre de la recherche menée par Jack Mintz en 2009 pour le groupe d'étude conjoint des ministres des Finances, un écart découlant du fait que les ménages canadiens à revenu modeste ou moyen n'épargnent peut-être pas suffisamment en vue de la retraite. Le projet de loi fait fond sur un consensus entre tous les ministres des Finances, au fédéral et dans les provinces et territoires, et vise à renforcer le troisième pilier de notre système d'épargne-retraite : l'épargne du secteur privé.

[*Français*]

L'objectif des deux premiers piliers (la composante publique, c'est-à-dire la SV et le SRG et le RPC/RRQ) est de fournir un revenu minimum pour répondre aux besoins essentiels, et l'efficacité du Canada sur ce plan est reconnue mondialement. C'est le troisième pilier — l'épargne privée issue des régimes au travail et de l'épargne individuelle — qui est censé fournir un revenu au-delà des besoins essentiels. Et c'est là que se situe la lacune, en particulier pour les personnes qui n'ont pas accès à un régime de retraite au travail.

[English]

We believe that PRPPs can be a vehicle to make a fundamental difference to the retirement saving landscape for Canadians. The keys to their success will be their low cost; pooling, which will help to enhance scale and efficiencies; simple designs, which will help keep costs down; professional administrators, who will relieve small- and medium-sized businesses from the administrative and legal burden that prevent many businesses from offering retirement plans; harmonization across the country, which will be important for gaining the scales and efficiencies so important for low costs; and automatic features that will provide behavioural nudges to encourage people to start savings, with appropriate opt-out provisions, of course.

We are hearing that small businesses are keenly interested in PRPPs. We commissioned a survey of over 800 small- and medium-sized businesses a few months ago, and I would like to highlight some of the findings.

First, and hardly surprising, the smaller the company the less likely they are to have a workplace retirement plan. Second, two thirds of respondents said they would be interested in offering PRPPs. Third, over 70 per cent of that group said they would be interested in contributing to the PRPPs, even though they would not be required to. Finally, over 70 per cent of all respondents thought all employees should have access to some form of retirement savings plan at the workplace.

[Translation]

Clearly, there is still work to be done. C-25 sets out the framework, but much of the details will be spelled out in the regulations. We look forward to providing input once the draft regulations are released.

[English]

As well, to ensure that PRPPs can be effective national plans, we will need provincial legislation as well. We were very pleased to see Quebec introduce Bill 80 last week, which provides a framework for their version of PRPPs. We would draw your attention to one initiative that Quebec has taken that differs from Bill C-25. The Quebec legislation makes it mandatory for employers with five or more full-time employees to offer some form of workplace retirement plan. In our view, this is an important provision. We believe that all Canadians should have access to some form of retirement plan at their work place, where it is easiest to save. We hope other provinces will adopt the Quebec lead.

Thank you again, Mr. Chair, for the chance to appear before the committee. I would be pleased to provide any further input and answer any questions you may have.

**The Chair:** Thank you, Mr. Swedlove.

[Traduction]

Nous croyons que les RPAC peuvent faire une réelle différence pour ce qui est de l'épargne-retraite des Canadiens. Leur réussite reposera sur leur faible coût; leur nature collective, qui permettra une plus grande efficacité et des économies d'échelle; une conception simple qui aide à maintenir les coûts à un bas niveau; des administrateurs professionnels réduiront le fardeau administratif et juridique des petites et moyennes entreprises, fardeau qui décourage bon nombre d'entreprises d'offrir des régimes de retraite; l'harmonisation partout au pays, un facteur clé pour l'efficacité et les économies d'échelle, qui sont à leur tour déterminantes pour abaisser les coûts; des caractéristiques automatiques qui incitent les gens à commencer à épargner, mais qui permettent, bien entendu, aux adhérents de se retirer.

D'après les échos que nous recevons, les RPAC intéressent beaucoup les petites entreprises. Il y a quelques mois, un sondage a été mené pour nous auprès de plus de 800 petites et moyennes entreprises, et j'aimerais souligner quelques constatations.

Premièrement — et cela n'a rien d'étonnant —, ce sont les plus petites entreprises qui sont les moins susceptibles d'offrir un régime de retraite au travail. Deuxièmement, les deux tiers des sondés disent souhaiter offrir des RPAC. Troisièmement, plus de 70 p. 100 de ce groupe ont dit qu'ils seraient prêts à cotiser aux RPAC, même s'ils n'y étaient pas obligés. Enfin, plus de 70 p. 100 de tous les participants au sondage estiment que tous les employés devraient avoir accès à une forme ou une autre de régime d'épargne-retraite au travail.

[Français]

Certes, il reste encore beaucoup à faire. Le projet de loi C-25 établit le cadre général, mais beaucoup de détails seront précisés par voie de règlement. Nous serons ravis de vous faire part de nos commentaires une fois la réglementation ébauchée.

[Traduction]

En outre, faire en sorte que les RPAC soient des régimes efficaces à l'échelle du pays nécessitera des lois provinciales. Nous sommes très heureux que le Québec ait déposé le projet de loi 80, la semaine dernière, qui fournit le cadre général du pendant québécois des RPAC. Nous voudrions attirer votre attention sur un élément qui diffère du projet de loi C-25. Au Québec, les employeurs qui comptent cinq employés à plein temps ou plus seront obligés d'offrir à ces derniers une forme ou une autre de régime de retraite au travail. Selon nous, il s'agit là d'une disposition importante. Nous estimons que tous les Canadiens devraient avoir accès à un type ou un autre de régime de retraite au travail, parce que c'est la façon la plus simple d'épargner. Nous espérons que les autres provinces emboîteront le pas au Québec.

Je vous remercie de nouveau, monsieur le président, pour l'occasion qui m'a été donnée aujourd'hui de témoigner devant le comité. Je me ferai un plaisir de fournir aux membres du comité tout autre renseignement qu'ils jugeront utile.

**Le président :** Merci, monsieur Swedlove.

**Marion Wrobel, Vice-President, Policy and Operations, Canadian Bankers Association:** Good afternoon. I would like to thank the committee for this opportunity to provide the banking industry's perspective on pooled registered pension plans. The Canadian Bankers Association represents 54 banks operating in Canada, banks which are well managed and well capitalized and which operate in a competitive market with a strong prudential oversight.

A strong and healthy banking system is the cornerstone of a strong economy. It is an essential component in helping small businesses grow and thrive and in helping Canadians buy homes and save for education and retirement. We believe banks and other financial institutions can also make a significant contribution to closing the gap in pension plan coverage for several million Canadians, and that is what I want to speak to you about today.

It is our view that, designed properly and subject to an appropriate regulatory regime, PRPPs have the capacity to achieve the government's objectives of substantially increasing both the number of Canadians who participate in a pension plan and the number of employers who provide such plans. This will be achieved by making available a low-cost pension savings product that is attractive to both employers and employees as well as self-employed Canadians.

The PRPP offers opportunities and incentives to save while ultimately letting individuals decide how they do so. Canadians, particularly employees of small- and medium-sized businesses and self-employed individuals, will have the ability to participate in structured pension plans, meaning that the contributions will be locked in for retirement, an option that many currently do not have.

For those who tend to avoid making active decisions about their retirement investments, PRPPs will have a default option. With the default option, financial institutions also have the flexibility to tailor a mix of investments based on the age/life-cycle of the plan members or the characteristics of the group of employees as a whole. For those who wish to take greater control of their investments, PRPPs will offer advice and more sophisticated investment options.

For employers, the PRPP allows SMEs to provide a pension plan to their employees. While many employers recognize that pension plans can be an important part of their total employee compensation package, the options available under the current regime are costly, administratively complex and contain some risks that smaller employers are simply not prepared to take. Group RRSPs go part way to addressing these challenges, but PRPPs take that one step further.

**Marion Wrobel, vice-président, Politiques et opérations, Association des banquiers canadiens :** Bonjour. Je tiens à remercier le Comité de nous avoir donné l'occasion de présenter le point de vue du secteur bancaire sur les régimes de pension agréés collectifs. L'Association des banquiers canadiens représente 54 banques au Canada, des banques bien gérées et bien capitalisées, qui opèrent sur un marché concurrentiel soumis à une supervision stricte.

Un système bancaire solide et stable est la pierre angulaire d'une économie saine. Il s'agit d'une composante essentielle qui facilite l'essor des petites entreprises et permet aux Canadiens de s'acheter une maison, d'épargner pour les études de leurs enfants et de se constituer une épargne-retraite. Nous sommes d'avis que les banques et autres institutions financières peuvent également avoir un apport important en vue de réduire l'écart dans l'accès aux régimes de pension pour plusieurs millions de Canadiens. C'est de ce point que j'aimerais vous parler aujourd'hui.

Nous sommes d'avis que, lorsqu'ils sont conçus correctement et soumis à un système réglementaire adéquat, les RPAC permettront au gouvernement de réaliser son objectif d'augmenter, considérablement et à la fois, le nombre d'employés qui participent à un régime de retraite et le nombre d'employeurs qui en offrent. Pour y parvenir, il faudra mettre à la disposition des employés, des employeurs, mais aussi des travailleurs autonomes, une option d'épargne-retraite peu coûteuse.

Les RPAC offrent aux gens l'occasion et des mesures incitatives à l'épargne, tout en leur permettant de choisir de quelle façon ils vont le faire. Les Canadiens, et plus particulièrement les employés de petites et moyennes entreprises ainsi que les travailleurs autonomes, auront la possibilité de participer à un régime de retraite structuré, où les cotisations seront immobilisées jusqu'au départ à la retraite, une option à laquelle nombreux parmi eux n'ont pas accès actuellement.

Pour ceux qui ont tendance à éviter de prendre des décisions au sujet de leurs investissements en vue de la retraite, les RPAC seront munis d'une option implicite qui donne aux institutions financières la souplesse nécessaire pour adapter la composition de placements selon l'âge ou le cycle de vie du participant, ou encore selon les caractéristiques de l'ensemble du groupe d'employés. Pour ceux qui veulent un plus grand contrôle dans la gestion de leurs placements, les RPAC offriront des services conseils ainsi que des options de placement plus sophistiquées.

Pour ce qui est des employeurs, les RPAC permettent aux PME d'offrir un régime de retraite à leurs employés. En effet, même si beaucoup d'employeurs reconnaissent l'importance des régimes de retraite dans la rémunération globale, les régimes disponibles actuellement sont coûteux, complexes à administrer et comportent certains risques que les plus petits employeurs ne sont pas prêts à prendre. Les REER collectifs répondent partiellement à ces défis, mais les RPAC apportent une solution plus globale.

As currently drafted, employers would have a limited set of obligations and responsibilities under the PRPP and thus would bear few risks. Those risks and responsibilities would be borne by plan administrators, that is, financial institutions. Banks are well placed to deliver a low-cost pension savings vehicle to Canadians. Banks are able to leverage their relationships with over 1 million SMEs across the country to provide them with information about PRPPs and how they work. This broad reach ensures that the federal government's target market for PRPPs is developed quickly and cost effectively. Moreover, the banks can rely on the skills, resources and experience of their broader financial group to effectively deliver PRPPs.

Let me address four key factors that will be crucial in ensuring the success of the PRPP and the achievement of the government's objectives, particularly that of keeping costs low.

First, there will be need for a regulatory regime that does not impose costs in excess of that needed to provide the employee protection, appropriate for the nature of the product. This is especially true for the default investment option.

Second, there must be a sufficient number of participants so that a minimum efficient scale can be achieved. This requires that the PRPP be appealing to SMEs and individual workers, and that requires that there be few obligations and risks to SME employers.

Third, there must be a high degree of regulatory harmonization across federal and provincial jurisdictions and a simplifying and streamlining of the supervisory requirements, again with a view to federal and provincial harmonization. The degree of harmonization that appears to have been achieved to date, as outlined in the December 2010 framework, along with more recent efforts is commendable.

Fourth, to make the PRPP successful, provincial governments need to adopt companion legislation to enable the PRPP to be provided to provincially regulated businesses. The CBA has had discussions with several provinces about the importance of having provincial frameworks in place and we have heard some positive feedback in our discussions. There continues to be debate in some provinces about the best way to address the retirement savings needs of Canadians.

We believe it is important to move the PRPP file forward. PRPPs do have the capacity to substantially increase both the number of Canadians who participate in a pension plan and the number of employers who provide such plans. For this reason, we will continue our outreach to provincial governments on PRPPs

Selon la conception actuelle des RPAC, les employeurs ont des obligations et des responsabilités limitées et, par conséquent, assumeront des risques plus faibles. Ces risques et ces obligations seront plutôt la responsabilité de l'administrateur du RPAC, en l'occurrence, l'institution financière. Les banques sont bien placées pour offrir aux Canadiens des instruments d'épargne-retraite à faibles coûts. Elles peuvent mettre à profit leurs relations avec plus d'un million de PME au pays pour leur communiquer l'information au sujet des RPAC et de leur mode de fonctionnement. Cette large portée garantira un développement rapide et rentable du marché ciblé par le gouvernement fédéral pour les RPAC. Par ailleurs, chaque banque peut compter sur les compétences, les ressources et l'expérience de son groupe financier afin d'optimiser l'efficacité de la prestation des RPAC.

Permettez-moi de parler des quatre facteurs clés qui seront essentiels au succès des RPAC et la réalisation des objectifs du gouvernement, plus particulièrement en ce qui concerne la minimisation des coûts.

Premièrement, le cadre réglementaire devra prévoir que les coûts seront appropriés à la nature du produit et ne dépasseront pas le niveau nécessaire pour fournir l'option choisie. Ceci est particulièrement important dans le cas de l'option de placement de base.

Deuxièmement, il faudra un nombre suffisant de participants pour atteindre le niveau minimal d'économie d'échelle. Pour y arriver, il faut que les RPAC soient attirants tant pour les employeurs que pour les travailleurs autonomes, et que les PME n'aient à assumer qu'un minimum d'obligations et de risques.

Troisièmement, un haut niveau d'harmonisation entre les autorités fédérales et provinciales devra être atteint, en plus d'une simplification et d'une rationalisation des exigences de supervision dans l'optique, encore une fois, de l'harmonisation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous félicitons les gouvernements du degré d'harmonisation qui semble avoir été atteint jusqu'à présent, comme décrit dans le cadre de décembre 2010, et de leurs efforts plus récents.

Quatrièmement, afin de garantir la réussite des RPAC, les gouvernements provinciaux devront adopter des lois correspondantes permettant aux RPAC d'être offerts dans les entreprises sous réglementation provinciale. L'ABC a eu des discussions avec plusieurs provinces au sujet de l'importance d'un encadrement provincial, des discussions qui ont eu certains échos positifs. Quelques provinces poursuivent le débat afin de décider du meilleur moyen de répondre aux besoins d'épargne-retraite des Canadiens.

Nous sommes d'avis que le dossier des RPAC devra progresser. Les RPAC sont susceptibles d'augmenter considérablement le nombre de Canadiens qui participent à un régime de retraite et le nombre d'employeurs qui en offrent. Pour cette raison, nous poursuivrons nos démarches auprès du gouvernement dans ce

and we ask committee members to bring this issue to the attention of provincial legislators to ensure that employers and employees in all parts of Canada have access to this savings tool.

I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Wrobel.

**Susanna Cluff-Clyburne, Director, Parliamentary Affairs, The Canadian Chamber of Commerce:** Good afternoon and thank you for your invitation to be here today.

The Canadian Chamber of Commerce is pleased to provide the perspectives of our members regarding PRPPs. The Canadian Chamber of Commerce has long supported PRPPs as an option that provides Canadian businesses with the flexibility to choose retirement savings solutions that fit their sizes and resources. This is particularly true for small- and medium-sized businesses, many of which have limited or no resources to offer retirement savings plans. At the same time, individual Canadians' retirement savings and income needs vary significantly. We believe that PRPPs would give many individuals who do not have a workplace pension and additional retirement savings option.

The following comments received from members of the Canadian Chamber's SME Committee indicate how PRPPs could benefit smaller employers:

As an SME that does not presently have any retirement pension plan options for its employees, but is definitely interested in an opportunity to do so, in a manner that would be effective and efficient, the PRPP is a great option.

PRPPs would be a great option to attract new talent to our business. A pension plan draws a lot of the skilled people that we need to larger corporations and this would be a nice edge to add to a great business.

With federal PRPP-enabling legislation nearing completion, we hope that all levels of government will follow suit quickly. Doing so has the potential to benefit the millions of Canadians who have either no, or insufficient, retirement savings.

It is our view that once federal PRPP legislation is passed, the federal government needs to redouble its efforts on working with the provinces to enact their own PRPP legislation, commit to timetables for doing so, and establish nationally harmonized regulations for PRPPs.

sens. Nous demandons au comité de soulever ce point auprès des législateurs provinciaux afin de veiller à ce que les employés et les employeurs partout au pays aient accès à cet outil d'épargne-retraite.

Je serais heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur Wrobel.

**Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires, Chambre de commerce du Canada :** Bonjour et merci de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

La Chambre de commerce du Canada est heureuse de fournir le point de vue de ses membres au sujet des RPAC. La Chambre de commerce du Canada est depuis longtemps favorable aux RPAC, une option qui offre aux entreprises canadiennes la flexibilité nécessaire leur permettant de choisir des instruments d'épargne-retraite adaptés à leur taille et à leurs ressources. Cela est particulièrement vrai pour les petites et moyennes entreprises, dont bon nombre ont des ressources limitées ou n'ont pas les ressources nécessaires pour offrir des régimes d'épargne-retraite. En même temps, les besoins des particuliers en matière d'épargne-retraite et de revenus de retraite varient considérablement. Nous croyons que pour les gens qui n'ont pas un régime d'épargne-retraite offert par l'employeur, les RPAC seraient une option d'épargne-retraite supplémentaire.

Les commentaires suivants, que nous avons reçus des membres du Comité des PME de la Chambre de commerce du Canada, indiquent en quoi les RPAC seraient avantageux pour les plus petits employeurs :

« Pour une PME qui n'offre pas de régime de retraite à ses employés à l'heure actuelle, mais souhaite définitivement le faire d'une manière efficace et efficiente, le RPAC est une excellente option. »

« Les RPAC seraient un excellent moyen d'attirer de nouveaux talents. Les grandes entreprises attirent les travailleurs spécialisés dont nous avons besoin grâce à leurs régimes de retraite et cette option ajouterait un atout de taille à une excellente entreprise. »

Maintenant que la mesure législative fédérale établissant le cadre des RPAC est sur le point d'être terminée, nous espérons que tous les ordres de gouvernement emboîteront le pas rapidement. Cela pourrait être avantageux pour les millions de Canadiens qui n'ont pas d'épargne-retraite ou qui ont une épargne-retraite insuffisante.

Nous sommes d'avis que lorsque la mesure législative fédérale sur les RPAC sera adoptée, le gouvernement fédéral devra redoubler d'efforts auprès des provinces pour qu'elles adoptent leurs propres mesures législatives sur les RPAC; il devra fixer les échéanciers à cet égard et établir, à l'échelle nationale, des règlements harmonisés sur les RPAC.



All governments need to ensure the introduction of PRPPs is supported by effective communications and administrative support programs, for employers and their employees, to maximize awareness and enrolment.

With regard to the features of PRPPs, in our submissions to the federal government we have said that PRPPs must be designed to ensure that the cost and burden to employers is low and that they are easy for employers to participate in and administer. It should also be easy for employers to move their plans between financial institutions. This will help keep costs low and plans competitive.

PRPPs should be designed to ensure that employees have investment choices sufficiently varied to accommodate their diverse retirement savings needs.

Harmonization of PRPPs across federal, provincial and territorial jurisdictions is essential. Employers operating in multiple jurisdictions should be able to offer one plan with one set of rules. Costs will be lower if there is a harmonized framework, as administration costs will be lower and scales will be larger. Harmonization will also facilitate competition and ensure that all Canadians have access to multiple plans on the same terms. Employers should not be required to offer PRPPs. Those employers who do decide to offer a PRPP should not be required to make contributions to them. Employers offering PRPPs should be allowed to automatically enrol their employees to encourage participation. However, employees should be given the option to opt out and/or in as they wish.

A maximum PRPP contribution rate should be set by law. Employers and employees should be given the option to change their own rate of contribution.

Employees leaving their employer should be given the opportunity to transfer their PRPP to their new employer. Employers should not have any responsibilities related to former employees.

All entities permitted to offer PRPPs should have comparable responsibilities and obligations. PRPPs should be offered to all employers on similar terms, although there may need to be different terms and conditions to accommodate individuals participating without an employer.

Disclosure of costs to employers and employees should be clear and simple. Employers should be able to easily compare plan features and costs. The duties and responsibilities of the employer should also be clear.

Tous les gouvernements doivent s'assurer que la mise en oeuvre des RPAC est appuyée par des programmes de communication et de soutien administratif efficaces, pour les employeurs et leurs employés, afin de maximiser la sensibilisation et la participation.

Pour ce qui est des caractéristiques des RPAC, nous avons indiqué, dans nos mémoires présentés au gouvernement fédéral, que les RPAC doivent être conçus de façon à s'assurer que le coût et que le fardeau qu'ils représentent pour les employeurs est bas et qu'il sera facile pour les employeurs d'y participer et de les administrer. Il devrait aussi être facile pour les employeurs de transférer les régimes d'une institution financière à une autre. Cela permettra de maintenir les coûts à un faible niveau et de s'assurer que les régimes demeurent concurrentiels.

Les RPAC devraient être conçus de façon à ce que les employés disposent d'une assez grande variété de choix en matière d'investissements pour satisfaire à leurs besoins diversifiés au chapitre de l'épargne-retraite.

L'harmonisation des RPAC à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale est essentielle. Les employeurs qui exercent leurs activités dans plusieurs endroits devraient être en mesure d'offrir un régime unique assujéti à une réglementation unique. Les coûts seront moins élevés s'il y a un cadre harmonisé, puisque les coûts d'administration seront plus bas et que les économies d'échelle seront plus importantes. L'harmonisation favorisera aussi la concurrence et permettra de s'assurer que tous les Canadiens ont accès à divers régimes, mais sous les mêmes conditions. Les employeurs ne devraient pas être tenus d'offrir des RPAC. Les employeurs qui décident d'offrir un RPAC ne devraient pas être tenus d'y verser une cotisation. Les employeurs qui offrent des RPAC devraient être autorisés à y inscrire automatiquement leurs employés afin de favoriser la participation. Cependant, les employés devraient avoir le choix de se retirer ou de participer, à leur discrétion.

Un taux de cotisation maximal au RPAC devrait être établi par la loi. Les employeurs et les employés devraient avoir le droit de modifier leurs propres taux de cotisation.

Les employés qui quittent un employeur devraient avoir l'occasion de transférer leur RPAC à leur nouvel employeur. Les employeurs ne devraient pas avoir des obligations à l'égard de leurs anciens employés.

Tous les organismes autorisés à offrir des RPAC devraient avoir des responsabilités et des obligations semblables. Les RPAC offerts aux employeurs devraient être assortis de conditions semblables, même s'il pourrait être nécessaire d'avoir des conditions différentes pour satisfaire aux besoins des gens qui participent sans l'employeur.

La divulgation des coûts aux employeurs et aux employés devrait être à la fois claire et simple. Les employeurs devraient être en mesure de comparer facilement les caractéristiques du régime et les coûts. Les devoirs et les responsabilités des employeurs devraient aussi être clairement établis.

PRPPs should operate in the interests of plan members and employers and minimize their risk. Employees should be given sufficient information so that they can understand the plan features, the investment choices, and the costs and benefits, in order to make informed decisions about whether to participate and how to invest.

The Canadian Chamber of Commerce is very pleased that the federal government has fulfilled the commitment made at the December 2010 finance ministers' meeting to pursue a PRPP framework. We urge the other governments to do the same.

**The Chair:** Thank you, Ms. Cluff-Clyburne. I will move directly to our list of questioners.

[*Translation*]

**Senator Hervieux-Payette:** I will begin with Mr. Swedlove. In French, on page 2, you refer to automatic features that provide behavioral nudges to encourage people to start saving, with appropriate opt-out provisions, of course. Are you talking about the possibility of opting out of a plan when it is implemented, and not later, once a worker has begun to contribute to the plan?

[*English*]

**Mr. Swedlove:** We think that the requirement that there be an opting-in arrangement is important to get the volume, and we are pleased that the government accepted that concept. We found that in the United States, when opting in was made available, it made an enormous difference in terms of the participation rate. Rates went from generally around 30 per cent to 80 per cent in many cases.

At the same time, we recognize the legitimacy of people to choose their own path if they choose to opt out of an arrangement. They will be given that choice at the beginning, but our understanding is that they will be given the opportunity to opt out any time during their employment with the company.

[*Translation*]

**Senator Hervieux-Payette:** So they may go to a second company, one that does not have a plan, and leave their contributions in the first plan, but they can no longer contribute to the plan once they are with that second employer. But what they have already contributed will be reimbursed to them when they retire, both their portion and that of the employer?

Les RPAC devraient être administrés dans l'intérêt des membres du régime et des employeurs, et devraient minimiser le risque. Les employés devraient recevoir des renseignements adéquats de façon à ce qu'ils puissent comprendre les caractéristiques du régime, les choix en matière d'investissements de même que les coûts et les avantages, de façon à pouvoir prendre des décisions éclairées quant à leur participation et à la façon d'investir.

La Chambre de commerce du Canada est très heureuse de constater que le gouvernement fédéral a respecté son engagement de créer un cadre pour les RPAC, engagement qu'il a pris à l'occasion de la réunion des ministres des Finances tenue en décembre 2010. Nous demandons aux autres gouvernements de faire de même.

**Le président :** Merci, madame Cluff-Clyburne. Nous passons directement à la liste des intervenants.

[*Français*]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Je commence avec M. Swedlove, en français, à la page 2, au cinquième énoncé vous dites que des caractéristiques automatiques qui incitent à commencer à épargner, les adhérents ayant bien entendu la possibilité d'y renoncer. Vous parlez de la possibilité d'y renoncer lorsqu'un plan est implanté au moment où il est implanté, pas de renoncer une fois qu'il a commencé à souscrire au plan?

[*Traduction*]

**M. Swedlove :** Nous sommes d'avis que l'exigence selon laquelle il faut un mécanisme de participation volontaire est importante, et nous sommes heureux que le gouvernement ait accepté cette idée. Nous avons constaté, aux États-Unis, que lorsque la participation volontaire était offerte, cela avait une très grande incidence sur le taux de participation. Dans beaucoup de cas, les taux sont passés, en général, d'environ 30 p. 100 à 80 p. 100.

En même temps, nous reconnaissons qu'il est légitime pour les gens de choisir leur propre voie s'ils décident de se retirer d'une entente. On leur offrira ce choix au début, mais nous croyons comprendre qu'ils pourront se retirer à tout moment pendant leur emploi au sein de l'entreprise.

[*Français*]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Ils peuvent aller dans une entreprise, la deuxième entreprise, celle qui avait un plan, celle qui n'en a pas et laisser leur cotisation dans le premier plan et peut-être aller dans une entreprise où il n'y en a pas, donc ils ne peuvent pas souscrire. Mais ce qui est déjà fait et déjà contribué pourra plus tard, au moment de la retraite, être remboursé, leur portion et celle de l'employeur?

**Mr. Swedlove:** It will be up to the employee. If the employee wants to keep his contributions in the same plan, he can do so, otherwise he may transfer them to another plan. The choice remains with the individual. As for the contribution made by the companies, this always remains in the plan.

**Senator Hervieux-Payette:** That is fine, Mr. Wrobel. We have some concerns and we want to clarify things regarding the Bankruptcy Act. What we felt was most worrisome in the case of Nortel was that both the federal and provincial governments paid themselves first when the bankruptcy occurred, and next in line were the banks.

In your case, if you are the administrator and if your business goes bankrupt and has a pension fund, what will your priority be? Will it be to protect the employees who contributed to the fund, or will it be to collect to cover loans that you made to your company? In your opinion, in a bankruptcy, should the contributions to a pension fund have precedence over all of the other creditors?

[English]

**Mr. Wrobel:** I am happy to say that is a very hypothetical question. To the point about the asset in a PRPP, they would not sit on the balance sheet of the bank. They would be a separate account in a trust outside of the bank, so that the failure of the bank would not affect the assets in the PRPP.

**Senator Hervieux-Payette:** I am talking about the bankruptcy of the company providing that some of the money has not been transferred already to the fund. That is what we were worried about, that they are keeping in trust some of the money, their contribution and the contribution of their employees. If there is a gap, how will this money be protected in the case of a bankruptcy of the company, the small company, not the bank?

**Mr. Wrobel:** I actually could not answer that question right now. I would have to get back to you. I do not understand that kind of nuance of the Bankruptcy and Insolvency Act. Let me take that under advisement and I will answer the question.

**Senator Hervieux-Payette:** Just one word for the Chamber of Commerce. We have a Chamber of Commerce in every province. Obviously, the Chamber of Commerce of Canada is also in Quebec. We receive briefs in both languages, but we did not receive yours in French. Is there a problem with translation at the Chamber of Commerce of Canada?

**Ms. Cluff-Clyburne:** No, there is not. I just wrote it this morning. I apologize. It has been a very busy week for us. We have been appearing at a lot of committees.

**Senator Tkachuk:** You do not need to apologize.

**Senator Hervieux-Payette:** I am sorry, Senator Tkachuk. We are dealing with a national institution to which the people of Quebec belong.

**M. Swedlove :** Ce sera le choix de l'employé. Si l'employé veut la garder dans le même plan, il peut le faire, sinon il peut la transférer dans un autre plan. C'est le choix de l'individu. Mais pour la contribution des compagnies, cela reste toujours dans le plan.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** D'accord, monsieur Wrobel, on a des inquiétudes et on veut clarifier la question de la Loi sur la faillite. Ce qui nous a préoccupés le plus dans le cas de Nortel, c'est que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les deux gouvernements se sont payés d'abord au moment de la faillite et, après cela, ce sont les banques.

Dans votre cas, si vous êtes l'administrateur et que votre entreprise fait faillite à un fonds de pension, où va être votre priorité? À protéger les employés qui ont contribué au fonds ou à collecter pour vous rembourser des prêts que vous avez faits à votre compagnie? D'après vous, où devrait être le rang dans une faillite de la contribution à un fonds de pension, avant tous les autres créanciers?

[Traduction]

**M. Wrobel :** Je suis heureux de dire que c'est une question très hypothétique. Pour ce qui est des actifs d'un RPAC, ils ne feraient pas partie du bilan de la banque. Il serait dans un compte distinct, dans une autre institution, de façon à ce que la faillite de la banque n'ait aucune incidence sur les actifs du RPAC.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Je parle de la faillite de l'entreprise dans le cas où une partie de l'argent n'aurait pas déjà été transférée au fonds. Voilà ce qui nous préoccupe : que l'entreprise détiennne en fiducie une partie des fonds, c'est-à-dire leur cotisation et la cotisation des employés. S'il y a un écart, de quelle façon cet argent sera-t-il protégé en cas de faillite de l'entreprise, c'est-à-dire la faillite de la petite entreprise et non celle de la banque?

**M. Wrobel :** En fait, je ne pourrais pas répondre à cette question cependant. Il faudrait que je vous revienne là-dessus. Je ne comprends pas ce genre de nuance de la loi sur la faillite et l'insolvabilité. Permettez-moi de me renseigner à ce sujet, puis je vous fournirai une réponse.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** J'aurais un commentaire pour la Chambre de commerce. Il y a une chambre de commerce dans chaque province. Manifestement, la Chambre de commerce du Canada est aussi présente au Québec. Nous recevons des mémoires dans les deux langues, mais nous n'avons pas reçu le vôtre en français. La traduction pose-t-elle problème à la Chambre de commerce du Canada?

**Mme Cluff-Clyburne :** Non. Je l'ai rédigé ce matin. Je suis désolée. Ce fut une semaine très chargée. Nous avons comparu devant beaucoup de comités.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous n'avez pas à vous excuser.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Je suis désolée, sénateur Tkachuk. Il s'agit d'un organisme national duquel les Québécois sont membres.

**The Chair:** Thank you very much. The point has been made.

[Translation]

**Senator Maltais:** Welcome once again. You are the two biggest administrators of pension funds here, of RRSPs, of registered retirement plans involving insurance companies, of RRSPs involving banks and also insurance companies. You are asking that all the provinces adopt this law as quickly as possible. I agree with you entirely. If the other provinces follow Quebec and Saskatchewan's lead, that is to say if they manage workers' retirement funds themselves, what would your interest be in that? What would be left for you?

[English]

**Mr. Wrobel:** There are a number of private sector employers who do not offer pension plans to their employees. We see the PRPP as a mechanism. As Mr. Swedlove said, a lot of small employers would like to offer pension plans to their employees but right now find it administratively complex. The PRPP would allow them to do that.

[Translation]

**Senator Maltais:** I can point to Quebec as an example, and the other provinces probably thought of it as well; all of the governments are hungry for money. They issue savings bonds because they need money. Other provincial governments may create boards, and again I would point to Quebec as an example, as there they have the Quebec Pension Board; it could offer to manage the RRSPs of a five-employee business tomorrow morning. But what are you going to do in all of that? If all of the residents of Quebec, those of Saskatchewan or the other provinces and territories create pension boards and collect the money from small businesses of five workers or more, there will not be much left for you to do.

[English]

**Mr. Wrobel:** The minister was here. He was asked that question and he said "as long as there is a level playing field." We recognize there is a desire to having competition and we are fine with that, as long as there is a level playing field and as long as private sector administrators can compete with those.

[Translation]

**Senator Maltais:** Quebec could, for instance, adopt a law that would make the Quebec Pension Board responsible for this in that province. And if I understood the minister previously, the same thing could conceivably happen in Saskatchewan and in the other provinces, were they to pass such a law; you know, pension funds will capitalize anybody: a bank, an insurance company, but also a government, because they provide immediate money that will only have to be disbursed in a given number of years. So this

**Le président :** Merci beaucoup. Vous avez fait valoir votre point.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Bienvenue à nouveau. Vous êtes ici les deux plus grands administrateurs de fonds de retraite, de REER; de fonds de retraite enregistrés au niveau des compagnies d'assurance, de REER au niveau des banques et aussi des compagnies d'assurance au niveau des REER. Vous nous demandez que toutes les provinces adoptent cette loi le plus rapidement possible. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Si les provinces font comme le Québec et la Saskatchewan, c'est-à-dire gérer eux-mêmes les fonds de retraite des employés, quel est votre intérêt là-dedans? Qu'est-ce qu'il va vous rester?

[Traduction]

**M. Wrobel :** Plusieurs employeurs du secteur privé n'offrent pas de régime de pension à leurs employés. Nous considérons que le RPAC est un mécanisme. Comme M. Swedlove l'a indiqué, beaucoup de petits employeurs aimeraient offrir des régimes de retraite à leurs employés, mais actuellement, il trouve qu'ils sont complexes à administrer. Le RPAC leur permettrait de le faire.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Je peux vous donner l'exemple du Québec, et sans doute que les autres provinces y ont pensé; les gouvernements ont tous soif d'argent. Ils émettent des obligations d'épargne parce qu'ils ont besoin d'argent. Si les gouvernements créent un institut dans les autres provinces, et je prends l'exemple du Québec où il y a la Régie des rentes; il peut offrir demain matin à une entreprise de cinq employés de gérer son REER. Mais vous là-dedans, qu'est-ce que vous allez faire? Si tous les Québécois, tous les gens de la Saskatchewan ou des autres provinces et des territoires se forment une régie des rentes et collectent l'argent des petites entreprises de cinq travailleurs et plus, il ne vous restera pas grand-chose.

[Traduction]

**M. Wrobel :** Le ministre est venu ici. On lui a posé cette question et il a dit : « Tant que les règles sont équitables dans l'ensemble du pays ». Nous reconnaissons que l'on souhaite favoriser la concurrence et cela nous convient, tant que les règles sont équitables dans l'ensemble du pays et tant que les administrateurs du secteur privé peuvent être en concurrence avec cela.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Par exemple, le Québec pourrait adopter une loi qui ferait en sorte que la Régie des rentes en serait responsable au Québec. Et si j'ai bien compris le ministre précédemment, ça pourrait possiblement être la même chose en Saskatchewan et dans les autres provinces qui adopteraient une telle loi; vous savez, les fonds de retraite capitalisent n'importe qui : une banque, une compagnie d'assurance, mais aussi un gouvernement. Parce que c'est de l'argent immédiat à déboursé

allows a fund to provide capital to a government. That is how the Quebec Pension Board was conceived in Quebec, and this led to the creation of the Quebec Deposit and Investment Fund, and the Quebec Industrial Development Corporation. It is a pool of money that will come back to each of the provinces. And I wonder whether it would not in fact be in the best interest of the governments to administer these funds themselves. I am simply wondering about this. What do you think?

[English]

**Mr. Swedlove:** It is an interesting issue about the extent to which the public sector would participate as an administrator in PRPPs. There is, for example, the Saskatchewan plan, which operates I think significantly at arm's length in terms of its structure and has actually been operating somewhat with a PRPP structure today. I do not see that as particularly problematic.

I guess the issue you are getting at, senator, is that if a provincial government chose to establish themselves as the preeminent supplier of the PRPP service in their province. Where I would see the difficulty with that is that, first, is there a presumption, because government is providing it, that this is a plan that will be guaranteed in some fashion by that government? One could say this is a defined contribution plan, because PRPPs are, at the end of the day, a defined contribution plan. There are no guarantees. If there is a plan that is very much connected to the government and perceived to be connected to the government, there will be that concern that there is an implied guarantee that exists and that if the returns are not what was anticipated, a government may be there to support it.

I think it would be difficult for the private sector to compete with that situation. In terms of costs, because we administer plans, they are close to the cost of administering plans in the public sector and we can compete in terms of costs. However, I wonder about the broad-based perception by Canadians of what they are actually purchasing.

[Translation]

**Senator Maltais:** But for all of the governments, including the federal government, the defined benefit pension plans will no longer exist soon, because they require too much capital. Today, there are too many fluctuations; the interest rates paid by the banks are too low. This makes it difficult for anyone to have defined benefit pension plans.

Again I will point to the example of the Quebec Pension Board, and I do not see why tomorrow morning, it could not scoop all of this up; they already have all of the staff on board.

All of the employees in Quebec contribute to the QPP. It would not be a stretch to add \$10, \$15 or \$20 at the end of the month to the pooled RPP or to one's own RRSP, since the minister said

dans X années. Cela permet donc de capitaliser un gouvernement. C'est comme cela que la Régie des rentes a été conçue au Québec et cela a créé la Caisse de dépôt et de placement et la Société de développement industriel. C'est une masse d'argent qui va revenir dans chacune des provinces. Je me demande si les gouvernements n'auraient pas tout intérêt à l'administrer eux-mêmes. Je me pose la question tout simplement. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

**M. Swedlove :** Je pense que c'est une question intéressante quant au rôle que le secteur public pourrait jouer à titre d'administrateur des RPAC. Par exemple, il y a le régime de la Saskatchewan qui, je crois, fonctionne de façon indépendante sur le plan de la structure et qui, en fait, fonctionne actuellement avec une structure semblable à celle des RPAC. Je ne considère pas que cela soit particulièrement problématique.

Je crois que ce que vous cherchez à savoir, sénateur, est lié à ce qui se passerait si un gouvernement provincial décidait de devenir lui-même un important fournisseur de RPAC dans sa province. À cet égard, là où je considérerais que cela pose problème, puisque c'est offert par le gouvernement, c'est d'abord la question de savoir si on présume que ce sera un régime qui sera garanti d'une façon ou d'une autre par ce gouvernement. On pourrait dire qu'il s'agit d'un régime de retraite cotisation déterminée, puisqu'en fin de compte, c'est ce que sont les RPAC. Il n'y a aucune garantie. S'il y a un régime qui est très lié au gouvernement et qu'il est perçu comme tel, il y a cette préoccupation selon laquelle il existe une garantie implicite, de sorte que si on n'obtient pas le rendement prévu, un gouvernement pourrait offrir son soutien.

Je pense qu'il serait difficile pour le secteur privé d'être en concurrence avec une telle situation. Pour ce qui est des coûts, puisque nous administrons des régimes, ils sont comparables au coût de l'administration des régimes dans le secteur public, et nous pouvons être concurrentiels à ce chapitre. Cependant, je me demande quelle serait la perception générale des Canadiens par rapport à ce qu'ils achètent.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Pour tous les gouvernements, incluant le gouvernement fédéral, les régimes de retraite à prestations déterminées n'existeront bientôt plus parce que cela prend trop de capital. Aujourd'hui, il y a trop de fluctuations; nos taux d'intérêt sont trop bas dans les banques. C'est donc très difficile d'avoir des régimes de retraite à prestations déterminées.

Je réitère l'exemple de la Régie des rentes du Québec, et je ne vois pas pourquoi demain matin, elle ne peut pas tout ramasser ça; ils ont déjà tout le personnel.

Tous les employés au Québec participent à la Régie des rentes. Ce n'est pas pire d'y rajouter 10 \$, 15 \$ ou 20 \$ à la fin du mois pour son REER collectif ou son REER d'épargne-retraite

earlier that this was a complementary system. As it is a complementary system, people can add a small sum of \$20 or \$30 a month, depending on their salaries.

Let us take the case of a server in a restaurant. If it is a small snack bar with three employees, she cannot do that; but with the Quebec Pension Board, she can. She can because she is contributing to the QPP, and so her employer has to provide her with a small slot for her pooled RPP.

[English]

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us. As you know, this whole thing makes a lot of sense. You have three or four principles that everyone repeats. It is solid, professional management; low fees — we repeat low fees; and the answer of the proposed law of the government is basically to let competition dictate and we will get there. There have been other examples in Canada whereby one could argue we have competition whereby the fees are not as low as we would like as many other countries. I know the providers are saying no, they are very good and competitive. I am talking about the mutual fund industry, I guess. Morningstar and other experts have said it is not low enough.

How do we ensure that this one will be low enough? I presume a key presumption everyone is making is volume; size. These huge pension funds you have in Canada are efficiently managed because it involves billions of dollars. However, I suspect that when this thing comes out, every bank, many life companies and maybe some pension funds will be offering their services. The employer is making a choice. He has no clue and no vested interest. Maybe he will choose the bank he deals with or someone he feels comfortable with or some friend. How do we ensure that we get low fees at the end?

**Mr. Wrobel:** A couple of things are important. You mentioned the volume and the ability to achieve economies of scale. That is important. Also remember that these are going to be relatively simple plans. If you look at the mutual funds that are out there right now, we have a wide range, from very complex mutual funds, with relatively high management expense ratios; to ones that are much simpler and have low very low management expense ratios. These, in general, will be defined as more plain vanilla than the kind of thing you see now. The default option will be an important part of this and will probably constitute a large part of the plans. These are not going to be delivered at the retail level the way mutual funds typically are.

puisque le ministre a dit tout à l'heure que c'était un régime complémentaire. Comme c'est un régime complémentaire, on peut y rajouter un petit supplément de 20 \$ ou 30 \$ par mois, dépendamment du salaire de la personne.

Prenons le cas d'une serveuse dans un restaurant; si c'est un petit casse-croûte de trois personnes, elle ne peut pas; mais avec la Régie des rentes, elle peut. Elle peut parce qu'elle cotise à la Régie des rentes, donc son employeur doit lui offrir une petite case pour son REER collectif.

[Traduction]

**Le sénateur Massicotte :** Merci d'être venus. Comme vous le savez, tout cela est très logique. Il y a trois ou quatre principes que tout le monde répète. Il s'agit de la gestion rigoureuse et professionnelle et des frais peu élevés. On répète que les frais seront plus élevés, et la réponse fournie par la mesure législative proposée du gouvernement consiste, en somme, à laisser la concurrence en décider et à dire que l'on y parviendra. Au Canada, il y a eu d'autres exemples pour lesquels on pourrait dire que malgré la concurrence qui existe, les frais ne sont pas aussi bas que nous l'aurions espéré, comme dans beaucoup d'autres pays. Je sais que les fournisseurs disent le contraire, qu'ils sont très bons et concurrentiels. Je parle du commerce des fonds communs de placement, je suppose. Morningstar et d'autres spécialistes ont dit que ce n'est pas assez bas.

De quelles façons peut-on s'assurer qu'ils seront assez bas dans le cas présent? Je suppose que l'hypothèse clé que tout le monde fait est liée au volume, à la taille. Les énormes caisses de retraite que vous avez au Canada sont gérées de façon efficiente parce qu'il s'agit de milliards de dollars. Cependant, je présume que lorsque ceci sera mis en oeuvre, toutes les banques, les compagnies d'assurance-vie et peut-être même des régimes de pension offriront leurs services. L'employeur a un choix à faire. Il n'a aucune idée du fonctionnement et n'a aucun intérêt direct. Il choisira peut-être la banque avec laquelle il fait affaire, quelqu'un avec qui il se sent à l'aise ou un ami quelconque. Comment peut-on s'assurer d'avoir des frais peu élevés, en fin de compte?

**M. Wrobel :** Il y a deux ou trois choses importantes. Vous avez parlé de volume et de la capacité de réaliser des économies d'échelle. C'est important. Il faut aussi se rappeler que ce seront des régimes relativement simples. Si vous regardez les fonds communs de placement qui sont offerts actuellement, vous verrez qu'il y a un large éventail. Il y a des fonds communs de placement très complexes dont le ratio des frais de gestion est relativement élevé; et il y en a d'autres qui sont beaucoup plus simples et dont le ratio des frais de gestion est très bas. En général, ceux-ci seront considérés comme des instruments plus classiques comparativement à ce que l'on voit actuellement. L'option de base sera un élément important et une bonne partie des régimes seront probablement des régimes de ce genre. Ils ne seront pas offerts au détail comme le sont habituellement les fonds communs de placement.

In the banking industry, we have a relationship, as I said, with over a million small businesses. We anticipate the ability to lever off of that and to be delivering PRPPs to employers with 50 employees, 100 employees or 200 employees who now do not have pension plans. Therefore it would be more on a wholesale basis than on the retail basis. I think that is an important driver of this. It is economies of scale and I think competition is important, that kind of simplicity, and levering off of the kinds of relationships financial institutions have today.

**Senator Massicotte:** Competition is critical; I agree.

**Mr. Swedlove:** I will add to Mr. Wrobel's comments that we know we can operate these at low cost because we already do in the wholesale space of providing pension plans. As was reported in the government study that was led by Jack Mintz, we operate larger plans at 60 basis points and 70 basis points. Comparing it to the MERs of mutual funds is not something that we quite fully understand if this is structured appropriately, which we think it will be.

**Senator Massicotte:** Sixty is very good, but you realize the employer makes that choice. He has very limited vested interest. He does not gain or lose, so he may choose something that is 80 basis points or 100 basis points and I suspect the banks have an existing relationship. You certainly have a huge advantage compared to those significant pension plans today. How do we make sure that volume gets there and in five years from now we could have someone managing \$20 million, \$30 million or \$100 million?

**Mr. Wrobel:** As I said in the opening remarks, it has to be appealing to the small business, to the employer. It has to be appealing to the employee as well. Individuals have a wide range of options for savings. They can put money in RRSPs, happily build it and put money into PRPPs. They can save outside of that framework. They can invest in their homes. They have all kinds of other calls on their money. Within that context, this has to be an appealing choice to them and I think they will take into account rate of return and cost.

**Senator Massicotte:** Given your experience, what do you think the level of fees will be from your own past experience?

**Mr. Wrobel:** I have no past experience. I am not a banker. I work for a trade association so I could not say on that basis. I think what Mr. Swedlove was suggesting, from a wholesale level, was that financial institutions would be able to deliver this product very competitively with government agencies, something like the Canada Pension Plan.

**Senator Harb:** If I am to sum up what I heard from all three of you — and correct me if I am wrong — you want the program to be low cost, with few obligations, so it can be accessible, but also

Dans le secteur bancaire, comme je l'ai indiqué, nous avons des liens avec plus d'un million de petites entreprises. Nous prévoyons être en mesure d'en tirer profit et d'offrir des RPAC aux employeurs qui ont 50, 100 ou 200 employés qui, actuellement, n'ont pas de régime de retraite. En conséquence, cela se ferait plus en gros qu'en détail. Je pense qu'il s'agit là d'un important moteur. Il est question d'économies d'échelle et je pense que la concurrence est importante, tout comme ce genre de simplicité et le fait de tirer profit des liens qu'entretiennent les institutions financières aujourd'hui.

**Le sénateur Massicotte :** Je suis d'accord que la concurrence est essentielle.

**M. Swedlove :** Je vais compléter les commentaires de M. Wrobel en ajoutant que nous savons que nous pouvons administrer de tels régimes à faible coût, parce que c'est déjà le cas dans la prestation de services bancaires de gros avec les régimes de pension. Comme nous l'avons constaté dans l'étude gouvernementale dirigée par Jack Mintz, nous administrons d'importants régimes à 60 et à 70 points de base. Nous ne comprenons pas vraiment la comparaison avec le RFG si c'est structuré de manière appropriée, et nous croyons que ce le sera.

**Le sénateur Massicotte :** Soixante, c'est très bon, mais vous êtes conscients que ce sont les employeurs qui prennent cette décision. Ils n'ont pas vraiment d'intérêts dans tout cela. Ils ne perdent rien; ils ne gagnent rien. Ils peuvent donc choisir quelque chose à 80 ou à 100 points de base. Je présume que les banques ont déjà établi une relation. Vous avez certainement un avantage important comparativement aux importants régimes de pension actuels. Comment pouvons-nous nous assurer que le volume sera atteint et qu'un administrateur gèrera 20, 30 ou 100 millions de dollars dans cinq ans?

**M. Wrobel :** Comme je l'ai dit dans mon exposé, cela doit être attrayant pour les petites entreprises et les employeurs. Cela doit être également attrayant pour les employés. Les particuliers ont une vaste gamme d'options pour leurs économies. Ils peuvent investir dans des REER, les faire fructifier et les investir dans des RPAC. Ils peuvent économiser par d'autres moyens. Ils peuvent investir dans leur maison. Ils ont diverses options. Dans ce contexte, cette possibilité doit être un choix attrayant pour les particuliers, et je crois qu'ils tiendront compte du taux de rendement et des coûts.

**Le sénateur Massicotte :** D'après votre expérience, à quoi pouvons-nous nous attendre en ce qui a trait aux coûts?

**M. Wrobel :** Je n'ai aucune expérience en la matière. Je ne suis pas banquier. Je travaille pour une association commerciale. Je ne peux donc pas me prononcer à cet égard. Selon moi, M. Swedlove disait qu'en ce qui a trait aux services bancaires de gros les établissements financiers seraient capables d'offrir ce produit à prix très concurrentiel avec les organismes gouvernementaux, à l'image du Régime de pensions du Canada.

**Le sénateur Harb :** Corrigez-moi si j'ai tort, mais en résumé, vous voulez que le programme soit abordable et ait peu d'obligations. L'objectif est qu'il soit accessible, mais vous

you stress the importance of the fact that you want to have streamlined supervisory requirement. Am I correct in saying that? Do all three of you agree on that?

**Mr. Wrobel:** Yes.

**Mr. Swedlove:** I would make the comment that I think it is appropriate that we have appropriate regulation to protect the investor, and I think we can rely a great deal on the existing pension plan regulatory structure. There is something called the CAP guidelines, which ensure that investors are protected. We think the PRPP should follow along the CAP guidelines.

**Ms. Cluff-Clyburne:** From an employer perspective, we would certainly advocate that the administrators be very well and rigidly regulated. We were speaking from an employer perspective that it really should not be the employer's job to oversee the plan.

**Mr. Wrobel:** On that point, to make it appealing to the small business the obligation on the employer should be minimal. It should be borne by the administrator.

**Senator Harb:** That takes me to my second question. You are all very experienced in the field. I do not know whether I am in dreamland here or what. Given the fact that we have the public pension fund being administered by semi-government type agencies, is it conceivable for the banks and the insurance companies to set up in conjunction with the Chamber of Commerce? Is that some sort of alliance, like a Star Alliance, oneworld or the like, where you have people on the board and if you sell more then you make more and you administrate jointly, what we call the private sector end of the fund that is jointly administered by you people? Is that possible?

**Mr. Swedlove:** From a Competition Act perspective I am not quite sure it is, to be honest. The second aspect I would note is that, again going back to the study that was done by Jack Mintz, there is a point where you get the full advantages of economies of scale. If we have a national PRPP structure, we think that amongst the banks, the insurance companies and other providers, that those plans will get to reasonable economies of scale so you will get the cheapest prices possible. I would say that in having one group that would be providing it you may be moving into the world of diseconomies of scale to do that.

**Senator Harb:** Does Mr. Wrobel have something to add?

**Mr. Wrobel:** I do not think we feel we have to replicate something of the size of the CPPIB.

**Senator Harb:** Obviously it will become law. This committee has recommended it and the government seems to be moving in the right direction. Ms. Cluff-Clyburne raised an important point in terms of the obligation on the employers. Have you started thinking about a template that you would make available, for example, to all of the employers you have on your registries when an employer has two or three employees? It is cumbersome for the

mettez également l'accent sur l'importance d'avoir une rationalisation des exigences en matière de surveillance. Est-ce exact? Êtes-vous tous les trois d'accord?

**M. Wrobel :** Oui.

**M. Swedlove :** Selon moi, je crois que c'est une bonne chose d'avoir des règlements appropriés en vue de protéger les investisseurs, et je crois que nous pouvons nous appuyer grandement sur le cadre réglementaire du présent régime de pension. Les lignes directrices des régimes de capitalisation veillent à la protection des investisseurs. Nous croyons que les RPAC devraient se conformer à ces lignes directrices.

**Mme Cluff-Clyburne :** Du point de vue des employeurs, nous recommandons certainement que les administrateurs soient étroitement réglementés. Nous pensons que la surveillance du régime ne devrait vraiment pas incomber aux employeurs.

**M. Wrobel :** À ce sujet, pour les rendre attrayants aux petites entreprises, l'obligation imposée aux employeurs devrait être minime. Cette responsabilité devrait revenir à l'administrateur.

**Le sénateur Harb :** Cela m'amène à ma deuxième question. Vous êtes tous très doués en la matière. J'ai l'impression de rêver. Étant donné que les caisses de pension publiques sont administrées par des organismes semi-gouvernementaux, est-ce concevable que les banques et les sociétés d'assurance collaborent avec la Chambre de commerce? Est-ce le type d'alliance, comme dans les cas de Star Alliance ou de Oneworld, où des gens siègent à un conseil et administrent conjointement l'argent si vous vendez plus et faites donc plus d'argent, soit ce que nous appelons la portion des fonds du secteur privé que vous administrez conjointement? Est-ce possible?

**M. Swedlove :** En vertu de la Loi sur la concurrence, pour être honnête, je ne suis pas vraiment certain que ce le soit. Deuxièmement, pour revenir encore une fois à l'étude réalisée par Jack Mintz, on peut arriver à profiter pleinement des économies d'échelle. Si nous avons un cadre national pour les RPAC, nous croyons que ces régimes profiteront d'économies d'échelle raisonnables grâce aux banques, aux sociétés d'assurance et aux autres fournisseurs de services. Vous aurez ainsi les prix les plus bas. Par contre, si vous optez pour en octroyer la prestation à un groupe, vous risquez d'avoir des déséconomies d'échelle.

**Le sénateur Harb :** Monsieur Wrobel, avez-vous un commentaire?

**M. Wrobel :** Selon moi, nous ne pensons pas qu'il faille en venir à quelque chose de l'ampleur de l'Office d'investissement du RPC.

**Le sénateur Harb :** Ce sera évidemment adopté. Notre comité l'a recommandé, et le gouvernement semble se diriger dans cette voie. Mme Cluff-Clyburne a fait valoir un élément important en ce qui a trait à l'obligation imposée aux employeurs. Avez-vous commencé à penser à un modèle que vous pourriez rendre accessible, par exemple, à tous les employeurs dans vos registres qui ont deux ou trois employés? C'est un fardeau pour



employer to set up the paperwork. There is a cost implication involved. If I am an employer of three or four employees, frankly I am not in the mood of doing all the paperwork. Will you be willing to look at a template that you would provide in conjunction with the Chamber of Commerce?

**Ms. Cluff-Clyburne:** We could sure help with that in terms of running it by Canadian businesses.

**Senator Harb:** Will you talk with the Chamber of Commerce and develop something?

**Ms. Cluff-Clyburne:** They are members of ours, so we would be delighted to speak with them.

**Senator Harb:** Can you pledge that to us here and now?

**Mr. Wrobel:** I would remind members of the committee that this will be a business product that will be delivered by individual institutions in a competitive framework. In terms of even templates it is something that, from a competition point of view, I am not so sure that we should be doing. Our job as an association is to work with governments to develop a legislative framework to work with provincial governments to encourage them to put in place a legislative framework to ensure that regulation is appropriate for the risks associated with the product. Having done that, it should be left up to individual institutions to compete in the marketplace, to design the products the way they think is most appropriate, and they can sell to small businesses.

**Senator Harb:** Ms. Cluff-Clyburne is complaining about the fact that if we have bits and pieces, without harmonization, without a proper standard type of system, that many people will say, "Forget it. It is too complicated for me."

**The Chair:** Senators, that completes our questions for the day. To our witness panel, on behalf of all of the committee members, I would like to express our great appreciation for your appearance today.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Irving Gerstein** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, last Thursday, the Senate referred Bill C-25, the proposed pooled registered pension plans act, to this committee for its consideration.

Yesterday, we began our consideration of the bill, hearing from the Minister of State, as well as interested stakeholders. This afternoon, we will conclude our hearings on the bill. In the

l'employeur de s'occuper de la paperasse. Cela coûte de l'argent. Si j'employais trois ou quatre employés, je ne serais honnêtement pas d'humeur à m'en occuper. Seriez-vous prêts à élaborer un modèle que vous rendriez accessible en collaboration avec la Chambre de commerce?

**Mme Cluff-Clyburne :** Nous pourrions certainement aider en expliquant le tout aux entreprises canadiennes.

**Le sénateur Harb :** En discuterez-vous avec la Chambre de commerce en vue d'élaborer quelque chose?

**Mme Cluff-Clyburne :** Ils font partie de nos membres. Nous serons donc ravis de leur parler.

**Le sénateur Harb :** Seriez-vous prêts à vous y engager ici devant nous?

**M. Wrobel :** J'aimerais vous rappeler qu'il s'agira d'un produit offert par divers établissements dans un marché concurrentiel. Du point de vue de la concurrence, je ne crois pas que nous devrions élaborer des modèles similaires. Notre rôle en tant qu'association est de collaborer avec les gouvernements en vue d'élaborer un cadre législatif pour travailler avec les gouvernements provinciaux en vue de les convaincre de mettre en place un cadre législatif pour nous assurer que les règlements sont appropriés en fonction des risques associés au produit. Outre cela, nous devrions laisser les divers établissements se livrer une saine concurrence dans le marché et concevoir des produits en fonction de ce qu'ils jugent approprié. Ils pourront ensuite les offrir aux petites entreprises.

**Le sénateur Harb :** Mme Cluff-Clyburne fait valoir que, si nous avons divers éléments hétérogènes sans un type de système normalisé à proprement parler, bien des gens se diront : « Oublie ça. C'est trop compliqué ».

**Le président :** Honorables sénateurs, voilà qui met fin à la séance. Au nom du comité, je remercie profondément nos témoins de leur présence.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce auquel a été déferé le projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois, se réunit aujourd'hui à 16 h 15 pour en étudier la teneur.

**Le sénateur Irving Gerstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, jeudi dernier, le Sénat a renvoyé le projet de loi C-25, la Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs, au comité pour son examen.

Hier, nous avons commencé l'examen du projet de loi et avons entendu le ministre d'État et des parties concernées. Nous terminerons cet après-midi 247 de nos délibérations sur le projet

first hour, we are pleased to welcome Dan Kelly, President and Chief Executive Officer of the Canadian Federation of Independent Business; Bernard Dussault, the former Chief Actuary of the Canada Pension Plan; and Randy VanDerStarren, Executive Vice President of Open Access, accompanied by Charles Laing, Head of Research and Development. Colleagues, we have one hour for this session.

Mr. Kelly, we would be delighted to hear from you first, followed by Mr. Dussault and then Mr. VanDerStarren. After that, we will have some questions.

**Dan Kelly, President and Chief Executive Officer, Canadian Federation of Independent Business:** Thank you, senators. I should let you know that this is my very first parliamentary or Senate hearing since I became President and CEO of CFIB. I replaced Catherine Swift, our president for many years.

**The Chair:** We were always delighted to have her. We welcome you, and I suspect that this will be the first of many appearances before us.

**Mr. Kelly:** I have done this a few times, but Catherine has been the lead. She is still the chair of CFIB's board and will serve us for many years to come.

We are very pleased to be here today to support this legislation. It is very welcome news to small businesses that are concerned not only about their own retirement but also the retirements of their employees. Many of our members are interested, as I will explain in a moment, in the PRPP model. We are very pleased to see that Quebec is the first province to enact this legislation and to follow up. We have a few questions about how they have done that, but overall we are very supportive of what Quebec has done in terms of being the lead province on that.

We are very disappointed with the Province of Ontario for deciding to take a pass at this stage. We are hoping that decision will change very soon.

Of the 2.3 million businesses in Canada, half have no employees at all, 98 per cent are small- and medium-sized, and very few have access to any real pension tool to offer their employees. Most do not have anything themselves, as you will see. Retirement ages for those who are self-employed are significantly higher than for those who work in the private sector and dramatically higher than for those working in the public sector. Most of our members have told us that they will retire after age 65. That is the largest chunk of small- and medium-sized businesses. You should note that we have some support from our membership for some of the OAS changes recently announced.

de loi. Durant la première heure, nous avons le plaisir d'accueillir Dan Kelly, président et chef de la direction de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Bernard Dussault, ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada et Randy VanDerStarren, vice-président exécutif d'Open Access, il est accompagné de Charles Laing, chef de division, Recherche et développement. Chers collègues, nous consacrons une heure à cette partie de la séance.

Monsieur Kelly, nous nous ferons un plaisir de vous entendre en premier, M. Dussault puis M. VanDerStarren suivront. Ensuite, nous poserons quelques questions.

**Dan Kelly, président et chef de la direction de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :** Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous dire que c'est ma toute première comparution au Parlement ou au Sénat depuis que j'occupe les fonctions de président et de chef de la direction de la FCEI. J'ai remplacé Catherine Swift qui était notre présidente pendant de nombreuses années.

**Le président :** Nous avons toujours été ravis de l'accueillir. Nous vous souhaitons la bienvenue et je pense que ce projet de loi est l'une des premières occasions de vos nombreuses comparutions au comité.

**M. Kelly :** J'ai comparu quelque fois, mais Catherine était la représentante en chef. Elle est toujours présidente du conseil d'administration de la FCEI et occupera ces fonctions pendant encore de nombreuses années.

Nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui pour dire que nous sommes favorables au projet de loi qui est une bonne nouvelle pour les chefs des petites entreprises préoccupés non seulement par leur retraite mais aussi celle de leurs employés. Comme je l'expliquerai dans un instant, beaucoup de nos membres sont intéressés par le RPAC. Nous nous réjouissons du fait que le Québec soit la première province à avoir promulgué cette loi et d'y avoir donné suite. Nous avons quelques questions sur la façon dont ils s'y sont pris, mais dans l'ensemble, nous appuyons ce que le Québec a fait pour être la première province à adopter ce projet de loi.

Nous sommes très déçus que la Province de l'Ontario ait décidé de remettre à plus tard sa décision. Nous espérons qu'elle reviendra rapidement sur cette décision.

La plupart des 2,3 millions d'établissements commerciaux au Canada n'ont pas d'employés, 98 p. 100 sont des petites et moyennes entreprises et très peu offrent un véritable régime de pensions à leurs employés. Comme vous allez le constater, la plupart des chefs d'entreprises n'en ont pas eux-mêmes. Les travailleurs autonomes prennent leur retraite beaucoup plus tard que les employés du secteur privé et encore beaucoup plus tard que ceux du secteur public. La plupart de nos membres — la majeure partie des petites et moyennes entreprises — nous ont dit qu'ils prendront leur retraite après 65 ans. Veuillez noter que nous bénéficions du soutien de nos membres en ce qui concerne les changements à la Sécurité de la vieillesse annoncés il y a peu de temps.

When we ask the entrepreneurs themselves what is important for their own retirement, they are telling us that the \$750,000 lifetime capital gains exemption is key. The proceeds from the sale of their business are often the retirement savings plan for the entrepreneur. RRSPs and other savings and assets are also very high on that list.

We do feel that the PRPP will add an additional tool to that retirement arsenal for small- and medium-sized firms and, importantly, give them a tool for their employees.

We have to keep in mind that small businesses like this tool because they find that they do not actually have enough disposable income to properly save for their own retirement. Over half of our members told us that they do not presently have enough income to put into the retirement tools that are available to them now.

The second most significant reason that they cited was the complicated nature of many of the retirement tools on the market today, particularly on the pension side. Pensions — certainly defined benefit pension plans but even defined contribution pension plans — are very complicated and a huge administrative burden for many of our members. We are hopeful and confident that the new PRPP tool will start to address that.

When we ask our members whether they have any form of retirement savings plan for themselves or their employees, 78 per cent say no. The vast majority of employees who work in small businesses have no retirement savings plan whatsoever beyond the contributions made to the Canada Pension Plan itself.

For those very few — the quarter of your members — who do have some form of retirement savings plan available to them through the business or for their employees, the vast majority of those have it in RRSPs.

One of the things that very few people know about RRSPs is that although they are a very good retirement tool for many small businesses and their employees if they are able to offer them, if an employer contributes to an employee's RRSP — a so-called group RRSP — they have to pay payroll taxes on top of the contributions. They have to pay EI, CPP, and Workers' Compensation premiums on the amount they are putting into the RRSP on behalf of their employees. Depending on the Workers' Compensation category you are in, that can add an additional 20 per cent to the cost of putting a dollar into an employee's retirement savings.

One of the chief benefits that our members see with the new PRPP model is that, like pensions, they will be payroll tax exempt. The government has made it very clear in the legislation that the income tax rules will follow the pension rules rather than the RRSP rules, which we feel is a very strong point in favour of the new PRPP model.

Lorsque nous demandons aux entrepreneurs de nous dire ce qu'ils considèrent important pour leur retraite, ils répondent que l'exonération cumulative des gains en capital de 750 000 \$ est capitale. Pour l'entrepreneur, les produits de la vente de son entreprise représentent souvent son régime d'épargne-retraite; d'autres économies et actifs sont également mentionnés.

Nous estimons que le RPAC est un outil de plus à ajouter aux régimes de retraite pour les petites et moyennes entreprises. Plus important encore, c'est un outil qu'elles offriront à leurs employés.

Nous ne devons pas oublier que les petits entrepreneurs sont intéressés par cet outil parce qu'ils estiment ne pas disposer de suffisamment de revenu pour pouvoir faire de bonnes économies pour leur retraite. Plus de la moitié de nos membres nous ont dit ne pas avoir actuellement suffisamment d'argent pour pouvoir le placer dans les régimes de retraite qui leur sont proposés aujourd'hui.

Le fait que les régimes de retraite — particulièrement les pensions — proposés sont trop compliqués à administrer est la deuxième raison qu'ils ont donnée. Les pensions — certainement les régimes de pensions à prestations déterminées et même les régimes de pension à cotisations déterminées — sont très compliquées et représentent un très lourd fardeau administratif pour beaucoup de nos membres. Nous espérons que le nouveau RPAC permettra de commencer à régler ces questions.

Soixante-dix-huit pour cent de nos membres donnent une réponse négative à la question : votre entreprise offre-t-elle à vous et à vos employés un régime d'épargne-retraite? À l'exception des cotisations versées au Régime de pensions du Canada, la vaste majorité des employés des petites entreprises ne participent pas à un régime d'épargne-retraite.

Pour la vaste majorité du petit nombre de nos membres, le quart, qui ont un régime d'épargne-retraite par l'entremise de leur entreprise ou qui en offrent à leurs employés, ce régime est un REER.

L'une des choses que très peu de gens savent concernant le REER, bien qu'il soit un très bon régime de retraite pour beaucoup de petites entreprises et leurs employés si elles peuvent le leur offrir, c'est qu'un employeur qui contribue au REER d'un employé — un REER collectif — doit payer en sus des charges sociales. Il doit payer l'AE, le RPC et les indemnités d'accident du travail en fonction de sa contribution au REER pour son employé. Selon la catégorie de l'accident du travail, un montant supplémentaire de 20 p. 100 peut s'ajouter au coût lié au versement de 1,00 \$ dans le régime d'épargne-retraite de l'employé.

L'un des principaux avantages offert à nos membres par le nouveau RPAC sera, comme c'est le cas pour les pensions, qu'ils n'auront pas à payer de charges sociales. Le gouvernement a clairement indiqué dans le projet de loi que les règles de l'impôt sur le revenu seront conformes aux règles qui régissent les pensions plutôt qu'à celles régissant les REER. Ce qui est, à notre avis, un élément important en faveur du nouveau RPAC.

Our members favour the PRPP approach dramatically more than any increase in Canada Pension Plan contributions. Small businesses are very concerned about any proposal to increase mandatory Canada Pension Plan contributions. I will say that there is support among our members for the Liberal Party's previous discussion about a voluntary add-on to the CPP. They like that idea, but that voluntary piece is what is most important. A voluntary CPP add-on or a voluntary PRPP is the most important element of this.

When we asked our members what the impact of a mandatory CPP increase would be, 40 per cent told us they would have to freeze or cut salaries for their employees, and 35 per cent said that they would reduce the investments in their own business if they were forced to put more money into the Canada Pension Plan.

We feel that the PRPPs are a really good option for small- and medium-sized firms. You are the first group that we are sharing the following with; we have not shared it with the Department of Finance yet. In a survey that we did in May of this year, with over 9,000 respondents from small- and medium-sized firms — this is near the back of the deck that I provided to you — over a third of our members said that they would consider putting in place a PRPP for themselves and/or their employees. That is terrific. It is not going to be a panacea. Not every small business will take advantage of this tool, and the chief reason is that they cannot afford to put more money into the overall compensation packet for their employees. However, one third of them said they would. If the real objective is to help those Canadians in the middle income bracket that we are so worried about in terms of having sufficient funds for their own retirement, we feel that the PRPP will be an excellent tool to encourage more Canadian employers to get into the game.

With the growing shortage of labour that we are experiencing across Canada, there is a greater appetite among small- and medium-sized firms to compete. They are having to do more to attract and retain workers. It is very clear that employees want additional retirement savings tools, and the PRPP can help to provide that.

My final point is with respect to the features of the PRPP model that our members find most attractive. Number one is its voluntary nature. It does give the employer a choice. They are not mandated, whether they can afford it or not, to put money into that vehicle. Number two is the hope and confidence that administrative costs will be kept low. That is very key, and we are pushing the financial services sector to make that happen. We have said that the legislation is good, but banks and financial services players could screw this up. If they use the same fee model that they have traditionally used with RRSPs, this will not provide the features that we are hoping for. We are reasonably

Nos membres appuient beaucoup plus le RPAC que toute hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada. Les petites entreprises craignent beaucoup qu'une hausse obligatoire des cotisations au Régime de pensions du Canada soit proposée. Je dirais que nos membres rejoignent les déclarations du Parti libéral concernant une cotisation supplémentaire facultative au RPC. Ils aiment cette proposition, mais c'est le fait que ce soit facultatif qui est le plus important. L'élément le plus important est la cotisation supplémentaire facultative au RPC ou un RPAC facultatif.

Quand nous avons demandé à nos membres quel serait l'effet sur leur entreprise d'une hausse obligatoire des cotisations au RPC, 40 p. 100 ont répondu qu'ils devront geler ou réduire les salaires de leurs employés et 35 p. 100 ont dit qu'ils devront réduire les investissements dans leurs entreprises s'ils étaient obligés de cotiser plus au Régime de pensions du Canada.

Nous estimons que le RPAC est vraiment une bonne option pour les PME. Vous êtes le premier groupe auquel nous faisons part de l'information qui suit; nous ne l'avons pas encore communiquée au ministère des Finances. Dans un sondage que nous avons fait au mois de mai auprès de plus de 9 000 personnes du secteur des PME — ce sondage se trouve presque à la fin du document que je vous ai remis —, plus d'un tiers de nos membres ont dit qu'ils envisageaient de mettre un RPAC en place dans leurs entreprises pour leurs employés et eux-mêmes. C'est formidable. Ce ne sera pas une panacée. Des petits entrepreneurs ne profiteront pas de cet outil, surtout parce qu'ils n'ont pas les moyens de verser plus d'argent dans le régime de rémunération pour leurs employés. Toutefois, un tiers d'entre eux ont dit qu'ils en profiteront. Si le véritable objectif est d'aider les Canadiens à revenu moyen — ceux qui n'auraient pas suffisamment d'argent pour leur retraite et dont nous nous soucions énormément —, le RPAC sera, à notre avis, un excellent outil pour encourager un plus grand nombre d'employeurs canadiens à être de la partie.

La pénurie croissante de main-d'œuvre qui se manifeste partout au Canada pousse les PME à être plus compétitives. Elles doivent faire plus d'efforts pour attirer des travailleurs et les garder. Il est évident que les employés veulent d'autres régimes d'épargne-retraite et le RPAC peut répondre à leur demande.

Pour terminer, je vais parler de ce qui dans le RPAC plaît le plus à nos membres. Premièrement, le fait qu'il soit facultatif. L'employeur a le choix. Il n'est pas obligé, qu'il en ait les moyens ou pas, de cotiser à ce régime. Deuxièmement, l'espoir que les coûts administratifs resteront peu élevés. C'est essentiel et nous incitons le secteur des services financiers à œuvrer pour que ce soit possible. Nous avons dit que le projet de loi était bon, mais les banques et les services financiers pourraient empêcher que les coûts restent faibles. S'ils utilisent le modèle de frais qu'ils ont toujours utilisé pour les REER, nous n'aurons pas les caractéristiques que nous souhaitons. Nous sommes assez

confident, from our first discussions with the financial services sector, that the message that they need to make this tool work has been received. We will be pushing them to make that happen.

CFIB itself is looking at adopting a PRPP for our membership and offering it as a value-added service. We have 109,000 small businesses as members. If we can make this a simple tool, we think that many people will be attracted to it. We will start with Quebec.

**Bernard Dussault, as an individual:** Good afternoon. Thank you for giving me a chance to express my views on PRPPs. I am pleased that Mr. Kelly spoke first because he addressed the advantages of PRPPs very well. They are more than just RRSPs, but the main drawbacks of RRSPs would still be present in the PRPP. The main one is in respect to the first letter of the acronym — P for pool. What would be pooled is not exactly what needs to be pooled. With an RRSP, the problem is that when an individual withdraws his funds, if the market values are not too good at the time, then there is no pooling. You get what is in the fund.

Still, I cannot say that PRPPs are not desirable. They are an improvement. It will be a good tool for advertising savings, as an information broker for the incentive to save. Maybe Mr. Kelly already knows that I am a strong supporter of the Canada Pension Plan. Unfortunately, it is probably because of all the discussion that took place on expanding the CPP that the PRPPs were implemented because, as far as I understand it, the Minister of Finance really wanted to have a CPP expansion. However, he had no control over provinces that would not want to adopt this approach, namely, Alberta and Quebec. PRPPs are much better than nothing to fill the gap and coverage for pensions.

As Mr. Kelly said, one of the advantages that PRPPs could have is that banks could charge lower fees than they do on RRSPs. I understood him to say that we are not sure that this will happen. This is a possible drawback, although not necessarily one.

In passing, on the fact that a program is mandatory or not, I understand Mr. Kelly's constraints about mandatory plans, and I agree with him, though we have to be realistic to the fact that if a savings program is not mandatory, the gap we want to fill in savings will not necessarily be filled that much. The approach for PRPPs of something like automatic enrollment is a very good thing, but we should not dream in colour. After five or ten years, a certain proportion of employees will discontinue their contributions. We do not know how many, but it will happen. Still, PRPPs are much better than nothing.

rassurés, suite à nos premières discussions avec des représentants du secteur des services financiers, que le message qu'ils devaient entendre pour que cet outil fonctionne a été reçu. Nous allons exercer des pressions pour qu'ils fassent en sorte que ça fonctionne.

La FCEI, elle-même, projette d'offrir un RPAC aux membres et de l'offrir en tant que service à valeur ajoutée. Nous avons 109 000 petites entreprises parmi nos membres. Nous croyons qu'en simplifiant cet outil, beaucoup de gens seront intéressés. Nous commencerons par le Québec.

**Bernard Dussault, à titre personnel :** Bonsoir. Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mon point de vue concernant les RPAC. Je suis content que M. Kelly ait été le premier à prendre la parole parce qu'il a très bien présenté les avantages offerts par les RPAC qui ne sont pas que des REER, seulement voilà on retrouve dans les RPAC les principaux inconvénients des REER. L'inconvénient le plus important se rapporte à la dernière lettre de l'acronyme — le C pour collectif —, ce qui sera collectif n'est pas exactement ce qui devrait l'être. Le problème avec un REER, c'est que lorsqu'une personne retire son argent, si le cours du marché n'est pas très bon à ce moment, il n'y a alors rien de collectif. Cette personne ne retire que ce qui se trouve dans le compte.

Malgré cela, je ne peux pas dire que les RPAC ne sont pas souhaitables. Ils représentent une amélioration. Ce sera un bon outil pour promouvoir l'épargne et encourager les gens à économiser. Peut-être que M. Kelly sait déjà que je suis un fervent partisan du Régime de pensions du Canada. C'est probablement suite à toutes les discussions sur la bonification du RPC que le RPAC a été mis en œuvre car, si j'ai bien compris, le ministre des Finances tenait vraiment à cette bonification. Cependant, il n'avait aucun contrôle sur les provinces, plus précisément l'Alberta et le Québec, qui ne voudraient pas adopter cette approche. Il est bien plus préférable d'adopter les RPAC que de ne rien faire pour rétrécir l'écart au niveau des pensions.

Comme M. Kelly l'a dit, l'un des avantages que pourraient offrir les RPAC est que les banques pourraient demander des frais inférieurs à ceux qu'elles demandent pour les REER. J'ai cru comprendre qu'il disait que nous n'étions pas sûrs que cela se produise. C'est un inconvénient possible.

Soit dit en passant, au sujet de programmes obligatoires ou non, je comprends les contraintes de M. Kelly concernant les régimes obligatoires, et je suis d'accord avec lui, bien que nous devions tenir compte du fait que si un régime d'épargne n'est pas obligatoire; l'écart que nous voulons rétrécir au niveau des économies ne sera pas nécessairement rétréci de beaucoup. L'inscription automatique dans les RPAC est une très bonne proposition, mais il ne faut quand même pas rêver en couleur. Après cinq ou 10 ans, un certain pourcentage d'employés cessera de cotiser. Nous ignorons combien, mais il y en aura. Malgré tout, il est bien plus préférable d'avoir des RPAC que rien du tout.

Those are basically the main points I had to make about the PRPPs. I just want to repeat my regrets that the CPP expansion is not taking place at this time, but I dream and hope that eventually some type of expansion will come, while understanding the concerns expressed by Mr. Kelly that anything that is mandatory is not very welcome in private business. That is a natural reaction.

**Randy VanDerStarren, Executive Vice President, Open Access Limited:** Good afternoon. I offer a very sincere thank you for allowing us to present here today. This is our first time appearing here, so forgive us if we do not follow protocol exactly the way it is meant to be. I do have a question: Do we get to keep the pencils?

Turning to our opening comments, Open Access was established in 1997. We are a Canadian group retirement firm with a citizen-centric bias. As Canada's only defined contribution fiduciary manager, we currently provide the highest quality and purity of investment management to 148 Canadian employers and their 14,686 employees.

At \$215 million in assets under management, a number that will triple by summer's end, we are a practical think tank with a proven model that illustrates our reality-focused research both in the retirement space and, in more general terms, relative investor behaviour.

That model has been shared with all levels of government. That model has been flagged by labour. That model serves as a viable alternative in what will prove to be what Mr. Menzies referred to yesterday before this committee as a highly competitive marketplace. Most importantly, that model is designed with what we call a new bias, one that puts the needs of average working Canadians first, an evaluative bias we suggest be applied to every aspect of PRPP design.

One simple question is worth asking and repeating at each stage of the PRPP adoptive process: Are we — as a government, a country and a private enterprise — designing a PRPP that serves the best interests of each and every Canadian without a workplace pension?

At our core, we believe that all working Canadians deserve to retire well. Discretionary investment management, administered by a structured fiduciary — that is, investment decisions made on behalf of our plan members versus having them choose the investments for themselves — is the surest means of helping those same Canadians get the decent retirement they deserve. Each of us does deserve access to the same retirement standard enjoyed by defined benefit plan members, valued by those wealthy enough to

Voilà essentiellement les principaux points que je voulais soulever au sujet des RPAC. Je veux seulement répéter que je regrette que la bonification du RPC n'ait pas encore eu lieu, mais j'espère qu'il y en aura une tout en comprenant les préoccupations exprimées par M. Kelly, soit que tout ce qui est obligatoire n'est pas très bien accueilli par le secteur privé. C'est une réaction naturelle.

**Randy VanDerStarren, vice-président exécutif, Open Access Limited :** Bonsoir. Je vous remercie très sincèrement de nous avoir invités aujourd'hui. C'est notre première comparution au comité, je vous prie donc de nous excuser si nous ne suivons pas le protocole à la lettre. J'ai une question : pouvons-nous conserver les crayons?

Venons-en à notre déclaration préliminaire. Fondée en 1997, Open Access est une entreprise canadienne de régimes de retraite collectifs qui se démarque par son approche axée sur les citoyens. Nous sommes le seul gestionnaire fiduciaire de régimes de retraite à cotisations déterminées au Canada et nous fournissons présentement une gestion de placement de la plus haute qualité et pureté à 148 employeurs canadiens et leurs 14 686 employés.

Avec des actifs administrés de 215 millions de dollars, un nombre qui triplera d'ici la fin de l'été, nous sommes un groupe de réflexion à vocation pratique dont le modèle éprouvé s'inspire de nos recherches sur les réalités du domaine de la retraite et, en termes plus généraux, du comportement connexe des investisseurs.

Ce modèle a été présenté à tous les paliers de gouvernement. Ce modèle a été mis en lumière par des groupes travaillistes. Ce modèle sert de solution de rechange pratique par rapport à ce que M. Menzies a qualifié hier devant le comité de « marché très concurrentiel ». Surtout, la conception de ce modèle tourne autour d'un nouveau parti pris priorisant les besoins des travailleurs et travailleuses canadiens moyens — un parti pris évaluatif qui, selon nous, devrait être appliqué à tous les aspects de la conception du RPAC.

Une question bien simple mérite d'être posée et répétée à chaque étape du processus d'adoption du RPAC : sommes-nous en tant que gouvernement, en tant que pays et en tant qu'entreprise privée en train de concevoir un RPAC servant l'intérêt supérieur de tous les Canadiens et Canadiennes sans régime de retraite au travail?

Fondamentalement, nous croyons que tous les travailleurs et travailleuses canadiens méritent de vivre une retraite réussie. La gestion discrétionnaire de placement administrée par un fiduciaire structuré — c'est-à-dire que les décisions de placement sont prises au nom des participants à nos régimes qui n'ont donc pas à faire ces choix de placement eux-mêmes — est le moyen le plus sûr d'aider ces mêmes Canadiens et Canadiennes à obtenir la retraite convenable qu'ils méritent. Chacun d'entre nous mérite d'avoir

afford a discretionary manager and aptly applied as a foundation by the Canada Pension Plan and of course the Quebec Pension Plan. We continue to witness great inequality, until now.

Pooled registered pension plans are a significant step toward a more level playing field and a better retirement for all working Canadians. As Mr. Flaherty stated early on in the process:

PRPPs will be a major breakthrough for the Canadian pension market. They will make well-regulated, low-cost, private-sector pension plans accessible to millions of Canadians who have up to now not had access to such plans.

What constitutes “a major breakthrough”? How do we in this room ensure that the PRPP Mr. Flaherty envisions lives up to that lofty ambition? Before we can answer those questions, some context might prove helpful.

The C.D. Howe Institute, in their December 2010 paper, *Canada's Looming Retirement Challenge: Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards Upon Retirement*, states:

The level of retirement preparedness of a large number of working Canadians, particularly in the younger generations, exposes them to a significant risk of lower living standards in retirement. Policymakers and private pension providers alike should direct their attention to reforms that can mitigate this risk.

Clearly, we are not saving enough.

The receptivity to the PRPP has received mixed reviews, which indicates that there is more work to be done. The scope of cynicism is pervasive.

In a December *Financial Post* article entitled “Canadian Pensions Still Treading Water,” Susan Eng of the Canadian Association of Retired Persons, CARP, states that as much as large pooled pension funds provide better returns than individuals can generate on their own, she remains skeptical that “banks and insurance companies will keep fees as low as they suggest or that they will truly do what is best for clients.”

In that same article, pension consultant Keith Ambachtsheer comments that:

accès à la même norme de retraite dont jouissent les participants à des régimes à prestations déterminées. Ces régimes sont prisés par les personnes suffisamment bien nanties pour s’offrir les services d’un gestionnaire discrétionnaire. Ils constituent aussi de manière si judicieuse la pierre angulaire du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Pourtant, il existe encore une grande inégalité.

Les régimes de pension agréés collectifs sont un pas marquant vers la mise en place de conditions plus équitables et d’une meilleure retraite pour tous les travailleurs et travailleuses canadiens. Comme l’a déclaré M. Flaherty au début de ce processus :

Les RPAC constituent une importante innovation pour le marché canadien des régimes de retraite. Il s’agit de régimes de retraite du secteur privé qui seront bien réglementés, d’un coût peu élevé et accessibles à des millions de Canadiens qui ne pouvaient jusqu’à maintenant opter pour de tels régimes.

Qu’est-ce qu’une « importante innovation »? Comment pouvons-nous, nous qui sommes dans cette pièce, veiller à ce que le RPAC qu’envisage M. Flaherty soit à la hauteur de cette noble ambition? Avant de répondre à ces questions, une mise en contexte pourrait être utile.

Dans son étude publiée en décembre 2010 et intitulée « *Canada's Looming Retirement Challenge : Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards Upon Retirement?* », l’Institut C.D. Howe souligne que :

Le niveau de préparation en vue de la retraite d’un grand nombre de travailleurs et travailleuses canadiens, surtout pour ce qui est des plus jeunes générations, les met considérablement à risque de connaître un niveau de vie moins élevé à la retraite. Les décideurs et les fournisseurs de régimes de retraite privés devraient se pencher sur des réformes pouvant atténuer ce risque.

Manifestement, nous n’économisons pas assez.

Les réactions mitigées à l’égard du RPAC indiquent qu’il y a encore du travail à faire. La portée du cynisme est vaste.

Susan Eng de l’Association canadienne des individus retraités a rédigé un article « *Canadian Pensions Still Treading Water* » publié en décembre dans le *Financial Post* dans lequel elle déclare que bien que les fonds de pension collectifs d’envergure produisent de meilleurs rendements que ceux que peuvent générer des individus tout seuls, elle demeure sceptique quant au fait que les banques et les sociétés d’assurance maintiendront des frais aussi peu élevés que ce qu’elles proposent ou qu’elles agiront réellement en fonction de l’intérêt supérieur de leurs clients.

Dans le même article, le conseiller en matière de régime de retraite, Keith Ambachtsheer, fait remarquer :

The biggest drawback is PRPPs are voluntary for both employers and employees. Both empirical evidence and common sense tell us the purely voluntary uptake of these PRPPs will be minimal.

Ken Giorgetti, President of the Canadian Labour Congress, in a December 16 article in *The Globe and Mail* called "Showdown over pension reform pits Ottawa against the provinces," bluntly adds to Mr. Ambachtsheer's view, saying:

Voluntary systems don't work. I guess a couple of lunches with the insurance and the banking industry have more effect on this government than Canadians' public opinion.

Clearly the unprecedented opportunity to initiate lasting reform has perceptual and experiential hurdles to overcome. However, it is this submission's assertion that those hurdles can be traversed not with rhetoric but with a structure of trust. That structure must be sound. It must be welcoming, pragmatic, clearly understood, enforceable and, most importantly, designed to protect the best interests of the very people who need it most, the 11 million working Canadians with no pension plan whatsoever and therefore no practical means of achieving a respectable and decent retirement, the same retirement currently enjoyed by those relatively few fortunate enough to be part of a defined benefit plan or even a conventional DC arrangement.

PRPPs can be better. As Keith Ambachtsheer states in an October 2010 commentary:

The key is to begin to create pension institutions that truly work for workers.

In that light, then, the following PRPP structural proposal builds on what is viewed as a good beginning.

Number one: Plan administrators must serve as full fiduciaries. Only with no conflicts of interest, with only the needs of the plan member driving the investment decisions, will a structure be realized that Canadians can believe in and therefore invest in.

Number two: Recognize that the need for an unbiased, professional management option is critical to success. One of the great strengths of the CPP or the majority of defined benefit plans is that investment decisions are made on behalf of plan members by qualified investment managers. However, in any conventional DC model, the plan member must make the decision

Le plus grand désavantage c'est que les RPAC sont facultatifs tant pour les employeurs que pour les employés. Les données empiriques et le bon sens nous disent qu'une adoption strictement facultative de ces RPAC sera minimale.

Dans « *Showdown over pension reform pits Ottawa against the provinces* », un article paru le 16 décembre dans *The Globe and Mail*, Ken Giorgetti, le président du Congrès du travail du Canada, appuie les propos de M. Ambachtsheer sans ménager ses mots :

Les systèmes facultatifs ne fonctionnent pas. Je suppose que quelques dîners avec des représentants de l'industrie des assurances et du secteur bancaire ont plus d'effets sur ce gouvernement que l'opinion publique des Canadiens et Canadiennes.

Il est évident que la possibilité sans précédent d'amorcer des réformes durables s'accompagne d'obstacles perceptifs et expérientiels à surmonter. Cependant, la présente soumission affirme que ces obstacles peuvent être surmontés, non pas en ayant recours à de beaux discours, mais plutôt en instaurant une structure de confiance. Cette structure se doit d'être solide. Elle doit être accueillante, pragmatique, facile à comprendre, réalisable et surtout, conçue pour protéger l'intérêt supérieur des personnes qui en ont le plus besoin, soit les 11 millions de travailleurs et travailleuses canadiens qui n'ont aucun régime de retraite du tout et donc aucun moyen pratique de vivre une retraite respectable et convenable — cette même retraite dont bénéficient présentement un nombre relativement restreint de personnes qui ont la chance de participer à un régime à prestations déterminées ou même à un régime à cotisations déterminées traditionnel.

Les RPAC peuvent être améliorés. Comme l'a mentionné Keith Ambachtsheer en octobre 2010 :

L'important est de créer des institutions de régimes de retraite qui fonctionnent véritablement pour les travailleurs et travailleuses.

Par conséquent, la structure de RPAC proposée ci-dessous se fonde sur ce qui est considéré comme un bon point de départ :

Premièrement, les administrateurs de régime doivent servir de fiduciaires à part entière. Ce n'est qu'en l'absence de conflits d'intérêts et qu'avec des décisions de placement orientées uniquement autour des besoins des participants au régime qu'une structure en laquelle les Canadiens et Canadiennes peuvent croire et dans laquelle ils peuvent donc investir sera instaurée.

Deuxièmement, il faut reconnaître qu'une option de gestion de placements professionnelle sans parti pris est un élément clé de la réussite. L'une des grandes forces du RPC ou de la plupart des régimes à prestations déterminées est le fait que les décisions de placement sont prises pour les participants aux régimes par des gestionnaires de placements professionnels. Pourtant, dans les



as to which investments to make. This do-it-yourself approach is the fundamental flaw of any solution put forward, a flaw readily fixed with the implementation of discretionary asset management.

Common sense tells us that despite the implementation of the recent findings of the government's task force on financial literacy, no amount of investment education, even from grade school forward, will prepare average Canadians to make objective, informed financial decisions. Teaching Canadians about the merits of long-term saving is important in engaging them; teaching them on how to best invest those long-term savings is beyond their reach. As Jack Mintz concludes in his January 13, 2011, *Financial Post* commentary:

Even with all the financial education in the world, literacy can only go so far. Even the best and brightest who are busy with their own professions will not have the time to become financial experts. I want my doctor to know something about medicines, not which investments to make.

Number three: Ensure that the level of that unbiased, professional management mirrors that of the CPP. Professional, unbiased money management, combined with the highest level of qualification, can only increase the odds that retiring well happens. It works for the CPP. There is no reason why it should not work for PRPPs. Managing money for an individual is akin to a licensed driver chauffeuring a passenger. Managing money for hundreds if not thousands of plan members is akin to a specially licensed driver chauffeuring a school bus filled with children. Both provide transport, but the risk involved and therefore the qualification required is significantly different. Virtually all banks, insurance companies and mutual providers are licensed as investment counsellor/portfolio managers — IC/PMs — or, more simply, portfolio managers. This submission recognizes the need for practicality and therefore recommends that the PM status, given its prevalence in the industry, be recognized as the qualification needed by any PRPP administrator providing a discretionary option.

Point four: Allow for transfers from current DC plans, group and RSPs to increase the size of the pool to ensure low costs are achieved. Assuming equal fund performance, a 1 per cent reduction in fees makes all the difference in the world over the long-term. Currently, a retail mutual fund, the basis for most

modèles de régimes à cotisations déterminées traditionnels, le participant au régime doit décider lui-même des placements à effectuer. Cette approche en libre-service est la faille fondamentale de toute solution présentée, une faille facilement corrigée par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire des actifs.

Il est évident que malgré la mise en œuvre des recommandations récentes du Groupe de travail sur la littératie financière du gouvernement, aucune formation en matière de placement, même dès l'école élémentaire, ne préparera les Canadiens et les Canadiennes moyens à prendre des décisions financières objectives et judicieuses. Enseigner aux Canadiens et aux Canadiennes le bien-fondé d'économiser à long terme est important pour les mobiliser. Leur enseigner la façon de mieux investir ces économies à long terme est au-delà de leur portée. Comme l'a signalé Jack Mintz dans le *Financial Post* le 13 janvier 2011 :

Même en ayant une très bonne formation financière, la littératie ne suffit pas. Même les personnes les plus expérimentées et intelligentes qui concentrent leurs efforts sur leur propre carrière n'auront pas le temps de devenir des experts financiers. Je veux que mon médecin s'y connaisse en médecine et non en placements.

Troisièmement, il faut veiller à ce que le niveau de cette gestion professionnelle sans parti pris reflète celle du RPC. Une gestion de fonds professionnelle et sans parti pris jumelée à des compétences du plus haut calibre ne peut qu'augmenter les chances de vivre une retraite réussie. Le RPC a adopté cette approche gagnante. Il n'y a aucune raison pour laquelle elle ne pourrait pas être fructueuse pour les RPAC. En fait, le gestionnaire de fonds d'un individu ressemble à un chauffeur détenteur d'un permis de conduire ordinaire qui conduit un seul passager. Pour sa part, le gestionnaire de fonds de centaines, voire de milliers de participants à un régime, ressemble plutôt à un chauffeur détenteur d'un permis spécial qui conduit un autobus scolaire rempli d'enfants. Les deux chauffeurs offrent un service de transport, mais le risque encouru et donc les compétences requises sont sensiblement différents. Presque toutes les banques, toutes les sociétés d'assurances et tous les fournisseurs de fonds communs de placement sont autorisés à exercer les fonctions de conseillers en placements/gestionnaires de portefeuille ou simplement de gestionnaires de portefeuille. La présente soumission reconnaît la nécessité de privilégier le sens pratique et, par conséquent, recommande que l'état de gestionnaire de portefeuille, compte tenu de son importance au sein de l'industrie, soit reconnu comme étant la compétence requise par tout administrateur de RPAC offrant un choix discrétionnaire.

Quatrièmement, il faut permettre les transferts en provenance de régimes à cotisations déterminées, de régimes collectifs et de RER actuels afin d'accroître la taille du régime collectif et de réduire les coûts. Dans l'hypothèse d'un rendement de fonds équivalent, une diminution de 1 p. 100 des frais produit une

RSPs averages, around 2.25. A PRPP at 1.25, discretionary or self-directed, is clearly in the best interests of the average working Canadian.

Number five: Equal the playing field for all PRPP administrators. Allow average working Canadians and their employers to choose based on harmonized standards and fully disclosed and transparent pricing comparisons, essentially apples to apples.

In conclusion, we return to our opening question: What defines “a major breakthrough”? The answer is simple: Do not listen to Open Access. Do not listen to any entity that has its own bias, either hidden or exposed. Do listen to the voice of average working Canadians. Hear their needs first. Do not worry — commerce will be right behind them.

As an industry, we have a responsibility to all Canadians. Cynicism, abundant in the marketplace, reflects our sometimes-faltering adherence to that responsibility. PRPPs are a telling moment, a substantial opportunity to prove that we as a private sector are worthy of the opportunity, worthy of the trust of all working Canadians. At Open Access, we intend to live up to that responsibility. Thank you.

**The Chair:** I must say, Mr. VanDerStarren, I would not believe you had not been before our committee before. That was a very good maiden speech to a Senate committee, I must say.

We have a number of questions, and I will turn first to the deputy chair of the committee, Senator Hervieux-Payette.

[*Translation*]

**Senator Hervieux-Payette:** Welcome. I will start with you, Mr. VanDerStarren, because there is much we can draw from your brief and of course your concerns are likely the same as ours: the administration costs.

As you are aware, a study on this whole issue was already conducted, before the bill was put together, and this bill is the outcome of that process. Would you say that 1.25 per cent is a reasonable industry standard as far as costs go?

[*English*]

**Mr. VanDerStarren:** With regard to the 1.25 per cent, you noticed yesterday in your meeting, and I have heard it mentioned a number of different times, that there has been no definition of low cost. Mr. Menzies has stayed away from that intentionally.

différence considérable à long terme. Présentement, dans le cas d'un fonds commun de placement vendu au détail, les frais s'élèvent à 2,25 p. 100 en moyenne. Un RPAC discrétionnaire ou autogéré, assorti de frais de 1,25 p. 100, est manifestement dans l'intérêt supérieur des travailleurs et travailleuses canadiens moyens.

Cinquièmement, il faut que tous les administrateurs de RPAC concurrencent sur un pied d'égalité. Il faut permettre aux travailleurs et travailleuses canadiens moyens et à leurs employeurs de choisir en fonction de normes harmonisées et de comparaisons de prix transparentes et entièrement divulguées. Il s'agit essentiellement comparer des pommes à des pommes.

Bref, nous revenons à notre question initiale : qu'est-ce qu'une importante innovation? La réponse est simple : n'écoutez pas Open Access. N'écoutez aucune entité ayant son propre parti pris caché ou bien en évidence. Écoutez plutôt la voix des travailleurs et travailleuses canadiens moyens. Tenez compte d'abord de leurs besoins. Ne craignez rien, le monde des affaires suivra de près.

En tant qu'industrie, nous avons une responsabilité à l'égard de tous les Canadiens et Canadiennes. Le cynisme qui abonde dans le marché reflète notre adhérence parfois chancelante à cette responsabilité. Les RPAC sont un moment révélateur. Il s'agit d'une occasion de taille de prouver que nous, en tant que secteur privé, sommes dignes de l'occasion, dignes de la confiance de tous les travailleurs et travailleuses canadiens. Open Access a l'intention de se montrer à la hauteur de cette responsabilité. Merci.

**Le président :** Monsieur VanDerStarren, j'ai du mal à croire que vous n'avez jamais comparu devant le comité. Je dois dire que pour une première déclaration à un comité sénatorial, c'était excellent.

Il y a quelques questions. La parole est à la vice-présidente du comité, le sénateur Hervieux-Payette.

[*Français*]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Bienvenue, monsieur VanDerStarren, je vais commencer avec vous parce que votre mémoire nous inspire et évidemment, les craintes que vous avez sont probablement les mêmes que les nôtres, c'est-à-dire les coûts d'administration.

Comme vous le savez, on a déjà fait une étude sur toute cette question, avant la production de ce projet de loi, qui a conduit à ce projet de loi. Est-ce que le 1,25 p. 100 serait pour vous un standard de l'industrie quand on parle de coûts raisonnables?

[*Traduction*]

**M. VanDerStarren :** En ce qui concerne le taux de 1,25 p. 100, vous avez remarqué à votre séance d'hier et j'ai entendu plusieurs fois dire qu'aucune définition pour les coûts peu élevés n'a été présentée. M. Menzies s'est bien gardé d'en donner une, intentionnellement.

There is an article in the package that we left for you that just came out in this June's CFA publication called *The Analyst*. We attempted to look at what is available out there right now from a pricing standpoint. It is a huge discussion, obviously. One of the key attributes for us is making sure that there is that level playing field so that you are truly comparing apples to apples.

The 1.25 per cent is a number that we looked at and said that it has to be somewhere in that area. There are some practical sides to this equation. With a start-up plan, if you have a million people starting a PRPP with zero assets, what will that do to any of the administrators providing these plans? There are a number of other objectives and elements that enter into that equation. It is a starting point.

We have had a number of conversations with people in the industry who have said that it should be much lower than that at some time. It all depends on assets per life, which is really the driving factor in all of this. Most people talk about how big the pool is. The pool is important, no question, but there is another aspect to this: the actual assets per life. If you have a million Canadians with \$500 each in their plans, it will be very difficult to administer that versus a large pool. The intention is sound.

There is no question that having a large pool is a contributing factor to success in this area, but there are some other factors as well. The 1.25 per cent is a mark that we have identified just to illustrate the point that most people are paying 2.25 per cent or 2.5 per cent or higher for most retail-priced mutual funds, and look at the average holdings in RRSP accounts. With that PRPP, putting that new bias hat on, why would you not allow people to move that money over? If you could get it for 125 basis points, automatically there is a cost savings involved. Forget the fact that you would have a choice of a discretionary model where for that same 125 basis points someone would make that investment decision on your behalf. It is a better model even at that price point.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** In order for it to be profitable, the size of the pool certainly does matter. But as you just pointed out, whether you have 1 million people with \$500 each in their plans or 100,000 people with \$5,000 each has an effect on the cost. Is there some sort of optimal formula that would achieve the right balance in terms of paperwork and administration costs?

For all intents and purposes, it would be better to have a number of pools — in French, we talk about “pools” as well — since you do need a critical mass, an optimal number that takes into account the dollar amounts and the number of participants. So could you say that 1.25 per cent would be the maximum fee? When my colleagues and I discuss this, what concerns us the most when it comes to reasonable costs and simplicity are all the additions, the bells and whistles or frills, I guess you could say.

La documentation que nous vous avons remise contient un article qui vient d'être publié ce mois de juin dans *The Analyst*, une publication de la CFA. Nous avons fait une analyse comparative des coûts de ce qui est offert dans le marché. Bien évidemment, cette question soulève un grand débat. L'essentiel, pour nous, est de s'assurer que les règles du jeu soient équitables et que l'on compare vraiment des pommes à des pommes.

Nous nous sommes penchés sur le taux de 1,25 p. 100 et avons estimé que le coût devrait être proche de ce pourcentage. Cette équation comporte des aspects pratiques. Si 1 million de personnes qui n'ont aucun actif vont participer à un RAPC de démarrage, quel en sera l'effet sur les administrateurs de ce régime? D'autres objectifs et éléments entrent en jeu dans un tel scénario. C'est un point de départ.

Des personnes qui travaillent dans ce secteur et avec lesquelles nous avons eu des discussions nous ont dit que les coûts diminueront considérablement à un certain moment. Tout dépend des actifs par participant, c'est vraiment le facteur décisif de tout cela. La plupart des gens parlent de la taille du régime collectif. Ce qui est évidemment important, mais il y a un autre élément : les actifs par participant. Si vous avez 1 million de Canadiens qui ont chacun 500 \$ dans leurs régimes, ce sera plus difficile à administrer qu'un régime collectif d'envergure. L'intention est louable.

Il est certain qu'un régime collectif d'envergure est un facteur de réussite dans ce domaine, mais ce n'est pas le seul facteur de réussite. Nous avons choisi 1,25 p. 100 seulement pour souligner le fait que la plupart des gens payent 2,25 p. 100, 2,5 p. 100 ou plus pour la majorité des fonds communs de placement, et avoir une idée de la moyenne des avoirs dans les REER. Avec ce RPAC, et le nouveau parti pris qui l'accompagne, pourquoi ne pas autoriser les gens à transférer cet argent? À 125 points de base, il y a automatiquement une économie de coûts. Oubliez le fait que vous auriez pu opter pour un régime discrétionnaire où avec ces 125 points de base quelqu'un aurait pris à votre place la décision concernant l'investissement. C'est un meilleur régime même à ces points de base.

[Français]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Effectivement, pour être rentable, il faut avoir un certain volume. Mais justement ce que vous venez de dire, d'avoir un million de personnes avec 500 \$ versus avoir 100 000 personnes avec 5 000 \$, en termes de coûts, est-ce qu'il y a une espèce de formule optimale qui fait que vous n'auriez pas trop de papiers et de coûts d'administration?

À toutes fins pratiques, ce serait mieux de partir plusieurs pools, je dis le mot pool parce qu'on l'utilise aussi en français, parce qu'il y aurait une masse critique, un montant optimal incluant les dollars et incluant le nombre de personnes qui ont adhéré. À ce moment-là, vous pouvez nous dire que 1,25 p. 100 serait le maximum de coûts? Quand on parle, ce qui nous intéresse mes collègues et moi, quand on parle de coûts raisonnables et de simplicité, ce qui nous inquiète, ce sont tous les ajouts. En anglais, vous dites, *bells and whistles or frills*.

We are envisioning this program without those; we are envisioning something simple. You collect money, you invest it, you have someone who enrolls on your end with a number and for whom a regular contribution is made. Since you have started a business, do your administration costs reflect some sort of optimal pool and an optimal fee?

[English]

**Mr. VanDerStarren:** I am not convinced that there is a magic number that says it should be \$3 billion, \$30 billion or whatever. You can look at a host of very large funds and at the dynamics and economics at play and find, no question, that there are efficiencies. However, you reach a point. When you start talking about institutional pricing, it is not like they are going to reduce it by 50 per cent. If you are dealing with institutional pricing versus retail pricing, any size pool, there will be significant efficiencies based on that. To go within that institutional realm and argue that you can drop it another 30 basis points or so, I do not think will happen.

**Charles Laing, Head of Research & Development, Open Access Limited:** I can talk directly about how much we pay for investment managers. We are fully transparent. We buy. We do not have internal investment managers; they are all external. It starts at around 29 basis points and goes up to about 48 basis points for nine model portfolios. It is a mix of fixed income and equity and is managed by Zev Frishman, who used to manage \$17 billion for the Ontario Teachers Pension Plan. He is our chief investment officer and our chief fiduciary. On top of that are the administrative costs. That goes back to Mr. VanDerStarren's point about assets per life. If you have \$500 per life and your operational costs are targeted at \$150 per account, you are not going to make it at \$500 per account.

We use a number asset of \$14,500 per life as sort of a range. That is the threshold with 1.25 basis points. The average Canadian has over \$20,000 in RRSPs, so we believe that average per life account can be exceeded. Once you start growing there and in growing with the number of lives that exceed \$14,000 per life, then your overall MER will come down in such a scenario.

In the CFA article we gave some points on approximate ranges for things. I will read them here. From Statistics Canada, we used a number for DB plans from CEM Benchmarking at 42 basis points. An example for the PRPP, which is the Saskatchewan Pension Plan, a proposed PRPP number, is about 120 basis points. A number from a presentation by a senior representative from Great-West Life -Power Corporation listed large DC plans

On imagine ce programme sans cela, on imagine quelque chose de simple. Vous collectez les sous, vous les investissez, vous avez une personne qui s'enregistre chez vous avec un numéro et pour lequel une contribution est faite régulièrement. À ce moment-là, est-ce que dans votre administration, puisque vous avez monté une entreprise, il y a une espèce de pool optimum avec un coût optimal?

[Traduction]

**M. VanDerStarren :** Je ne suis pas sûr qu'il y ait un chiffre magique comme, disons, 3 milliards, 30 milliards ou quoi que ce soit. On peut examiner tout un éventail de très grands fonds, la dynamique et les facteurs économiques qui entrent en jeu, et constater que des coûts sont certainement réduits. Cependant, il y a une limite. Une fixation de coûts pour l'ensemble du secteur ne va pas entraîner une réduction de 50 p. 100 des coûts. L'utilisation de coûts pour l'ensemble du secteur au lieu de coûts de détail pour des régimes collectifs, quelle que soit leur taille, entraînera de fortes réductions. Mais, opter pour les coûts pour l'ensemble du secteur et affirmer qu'il y aura une réduction d'une trentaine de points de base; une telle réduction me paraît peu probable.

**Charles Laing, chef de division, Recherche et développement, Open Access Limited :** Je peux vous dire ce que nous payons pour les services des directeurs des placements. Nous sommes totalement transparents. Nous achetons. Nous n'avons pas de directeurs de placements dans notre entreprise; ceux dont nous utilisons les services travaillent tous à l'extérieur. Ça va de 29 à 48 points de base pour neuf portefeuilles différents. Il y a un mélange de revenu fixe et de capitaux propres gérés par Zev Frishman qui administrait 17 milliards de dollars du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il est l'agent principal des investissements et l'administrateur fiduciaire principal de notre entreprise. Ajoutons à cela les coûts administratifs. Nous revenons aux propos de M. VanDerStarren concernant les actifs par participant. Si chaque participant a 500 \$ et que vous avez prévu un coût opérationnel de 150 \$ par compte, vous ne pourrez pas être rentable.

Nous utilisons une moyenne d'actif de 14 500 \$ par participant. C'est le seuil à 125 points de base. Le Canadien moyen a plus de 20 000 \$ dans des REER, nous considérons donc que le montant du compte moyen par participant peut être dépassé. Dès que vous commencez à être rentable dans ce compte et à augmenter le nombre de participants dont l'actif est supérieur à 14 500 \$, le RFG global diminuera.

Dans l'article de CFA, nous indiquons quelques points de base. Je vais les lire. De Statistique Canada, nous avons utilisé un chiffre pour les régimes à prestations déterminées de CEM Benchmarking à 42 points de base. À titre d'exemple pour RPAC, prenons le Régime de pensions de la Saskatchewan pour lequel le chiffre proposé est d'environ 120 points de base. Dans un exposé, un cadre supérieur de Great-West Life -Power Corporation a listé

or group RRSPs at 125 basis points. The average mutual fund is running at 237 basis points out of Morningstar. The average segregated fund is running at 293 basis points out of Morningstar.

As you can see, when you incorporate assets per life and targeting, and the administrator has to target that because you do not want to be stuck with \$500 for life or you may not be a going concern, then these numbers can come down even further. As a business planning exercise that we are going through, on the long term we are looking to go below 100 basis points as our assets grow.

[Translation]

**Senator Maltais:** Thank you for your documents, gentlemen. You have done your research, and I commend you.

I have a question that concerns Senator Massicotte and myself. If you ever find a bank that offers 2.25 per cent, call us to invest our current RRSPs.

Mr. Kelly, you said that you might be interested in establishing a pooled pension fund for your members. That represents about half of small businesses. Are you aware that the CCQ, Quebec's construction industry commission, set up its own pension plan in the 1970s — in 1975, I believe — because those workers did not have a pension, no retirement fund or security. Today they have security. It is undeniable that that goes out the window when you start talking about a defined pension plan. It no longer enters into play. Market fluctuations are too variable, as they say.

I would like to know how you could apply this to half of your membership? You can start with businesses that have 1 to 4 employees, then 5 to 19 employees, followed by 20 to 49 employees up to those with 50 to 499 employees and 500 plus employees. How could such a thing be managed without having the administrative burden exceed the interest rates, in order to make it worthwhile?

[English]

**Mr. Kelly:** We would not be the party that would offer the PRPP. We would provide a partnership and then there would be another company that would offer the PRPP on our behalf. Right now we are looking to do just that in Quebec. We are taking offers from a variety of potential partners who would offer the fund.

You are asking a very important question, and this has been under debate with respect to the PRPP model. One of the things that worries us about how the provinces may put this legislation into place is will they mandate, as Quebec has done, mandatory participation in the PRPP; that is, registration in the PRPP and making mandatory offering of the PRPP to employees?

à 125 points de base les grands régimes de retraite à cotisations déterminées ou REER collectifs. Selon Morningstar, le fonds commun de placement moyen est à 237 points de base et le fonds distinct moyen à 293 points de base.

Comme vous pouvez constater, en tenant compte des actifs par participant et en se fixant pour but de les augmenter — un but que l'administrateur cherchera à atteindre pour ne pas demeurer à 500 \$ toute la vie et pour que l'exploitation de l'actif se poursuive — ces chiffres peuvent diminuer encore plus. Dans l'exercice de planification des activités que nous menons actuellement, nous envisageons à long terme moins de 100 points de base au fur et à mesure que nous actifs se développent.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Merci, messieurs pour votre documentation. Vous êtes très bien documentés, félicitations.

J'aurais une question qui concernerait le sénateur Massicotte et moi-même. Si jamais vous trouvez une banque qui offre 2,25 p. 100, vous nous appelez pour placer nos REER présentement.

Monsieur Kelly, vous avez parlé que vous seriez peut-être intéressé à bâtir un REER collectif pour vos membres. Cela regroupe à peu près 50 p. 100 des petites entreprises. Est-ce que vous savez, au Québec, dans la construction, la CCQ a créé son propre régime de pension dans les années 1970, 1975 je crois, parce que ces travailleurs-là n'avaient pas de pension, n'avaient pas de fonds pension ni de sécurité. Aujourd'hui, ils ont de la sécurité. C'est clair, net et précis qu'au moment où on se parle des régimes de pension à retraite déterminée, on oublie cela. Cela n'existera plus. La fluctuation du marché est trop versatile comme on dit.

J'aimerais savoir comment vous pourriez appliquer cela à 50 p. 100 de votre monde? On va commencer par les entreprises de 1 à 4 employés, de 5 à 19, de 20 à 49, 50 à 499 et 500 et plus. Comment pourriez-vous gérer cela sans que cela dépasse les charges administratives plus importantes que les taux d'intérêt pour qu'il y ait une rentabilité là-dessus?

[Traduction]

**M. Kelly :** Ce ne sera pas nous qui allons offrir le RPAC. Nous proposerons un partenariat et une autre compagnie offrira le RPAC pour nous. Pour l'instant, c'est exactement ce que nous voulons faire au Québec. Nous étudions les propositions d'un éventail de partenaires potentiels qui offriraient le fonds.

Vous posez une question très importante qui a ouvert un débat sur le RPAC. Ce qui nous préoccupe quant à la façon dont les provinces pourraient mettre en vigueur ce projet de loi, c'est si elles vont imposer, comme l'a fait le Québec, l'obligation de participer au RPAC, c'est-à-dire l'inscription au RPAC et obliger les entreprises à l'offrir à leurs employés.

There are two sides to that equation and both are important. One, the industry has told us that for them to keep costs low, you need to ensure that we push people into the plan and have large numbers participating. If you do not do that, then the costs of having one employee here and two employees there become very large. On the other hand, if an employer does not have any money to put into the plan, this does not work very well and it becomes an additional red tape burden for the employer.

Basically, the conversation goes like this: “Thank you very much, Ghislain, for taking the job here at manufacturer X. Here are your forms to register for our pension plan. By the way, we do not contribute any money to it.” You can imagine, as an employer, that that will create a negative right away when you are hired into that environment. This is one of the things that must be ironed out, and it will be the provinces that will make that decision.

The Quebec government has decided on something that is reasonable, where they are exempting the mandatory participation, the mandatory offering of the plans to those employers, I believe, that are five and fewer employees, and they are making mandatory registration to those that are above that. They are still not mandating — and this is very important — that the employers have to put any money into it. What they are mandating is that the employer must participate and offer it to their employees. If the employee then wants to participate, that is a good thing.

I want to build on one other important point. Even if the only thing that happens with PRPPs is shifting existing money in RRSPs to PRPPs, we think that that will be an improvement. There are two ways that more money will be put into retirement savings for the employee, namely, first, lower potential management fees; and, second, exemption from payroll taxes. Those two things, we think, will be an improvement over the existing scenario with RRSPs.

[Translation]

**Senator Maltais:** Your graph shows that 25.6 per cent of businesses have 1 to 4 employees. In Quebec, they decided to start it at 5 employees. What will happen to that 25 per cent of the population when they hit 67 years of age? Will they be marginalized by society? Why should they not have the opportunity to participate? Obviously, they are not big savers. They are not people who pull down \$100,000 plus, but rather less than \$30,000, somewhere between \$18,000 and \$30,000, close to the poverty line. If they live until retirement, they are just as entitled to a decent pension as anyone else.

Might the Canadian Federation of Independent Business focus specifically on that 25 per cent of people, who represent close to 2.5 million Canadians?

Deux aspects sont liés à ce scénario et tous deux sont importants. D'un part, des représentants du secteur nous ont dit que pour maintenir les coûts à un niveau peu élevé, il faut inciter les gens à s'inscrire au régime et il faut que beaucoup y participent. Sinon, les coûts liés à la participation d'un employé à un régime et de deux autres employés à un autre régime augmenteraient sensiblement. D'autre part, si un employeur n'a pas d'argent à placer dans le fonds, ce régime ne fonctionnera pas très bien et représentera un fardeau administratif de plus pour l'employeur.

En fait, voici le genre de dialogue qu'il y aura : « Merci beaucoup Ghislain d'avoir accepté cet emploi dans notre entreprise. Voici les formulaires d'inscription à notre régime de pension. Au fait, nous ne contribuons en aucune façon ». Vous pouvez imaginer, en vous mettant à la place d'un employeur, qu'un tel échange crée immédiatement un malaise. Il faut donc empêcher que cela se produise et c'est aux provinces d'en décider.

Le gouvernement du Québec a pris la décision raisonnable d'empêcher la participation obligatoire, soit de ne pas obliger les employeurs à offrir les régimes. Je crois que c'est pour les entreprises qui comptent cinq employés ou moins, mais l'inscription est obligatoire quand il y a plus d'employés que cela. Ils n'ont pas encore imposé aux employeurs, et c'est très important, l'obligation de contribuer au régime. L'obligation est que l'employeur doit participer et l'offrir à ses employés. Si, ensuite, l'employé décide de s'inscrire, alors tant mieux.

J'aimerais aborder un autre point important. Même si la seule chose qui se produit est un transfert des fonds existants des REER au RPAC, pour nous, ce sera toujours une amélioration. Il y a deux façons de placer davantage d'argent dans l'épargne-retraite pour l'employé : premièrement, avec une diminution des frais de gestion potentiels, et deuxièmement, avec une exemption des impôts sur la masse salariale. Ces deux éléments, selon nous, seront une amélioration par rapport à la situation existante en ce qui concerne les REER.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Dans votre tableau, vous indiquez que 25,6 p. 100 ont de un à quatre employés. Au Québec on a décidé que cela commençait à cinq employés. Que ferons-nous du 25 p. 100 de cette population à 67 ans? Les mettrons-nous en marge de la société? Pourquoi n'auraient-ils pas la chance de le faire? C'est sûr qu'il ne s'agit pas de gros épargnants. Ce ne sont pas des gens qui gagnent 100 000 \$ et plus mais plutôt moins de 30 000 \$, entre 18 000 et 30 000 \$, près du seuil de la pauvreté. S'ils vivent jusqu'à l'âge de la retraite, ils ont droit à une retraite décente comme tout le monde.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pourrait-elle s'intéresser particulièrement à ce 25 p. 100, qui ne fait pas loin de 2 500 000 personnes au Canada?

[English]

**Mr. Kelly:** It is a huge concern. What will happen for those very small employers is an interesting question. The good news is that they are still eligible to apply for and participate in PRPPs. The owner may do that for the self-employed, and they may offer that to their employees. Remember, though, for those that are very low paid, if you are in some of the sectors where the wages are more modest, those employees are probably not going to be particularly bad off in their retirement anyway in that government supports for those that are at low income levels traditionally will mean that they are not making a lot of money now, so it will not change very much when they move into retirement.

The group that I think most of us are concerned about is the middle income bracket. The wealthy can take care of themselves. For those in more modest income brackets, obviously government supports are much more meaningful to them. It is the middle income bracket that is important. There are huge numbers of small employers that are in that category. Right now, they do not have access to a great number of tools that are low cost and administratively flexible. This will add a new one to them.

I want to be very clear, senator, because you are asking an important question: This is not a panacea. You see our results. A third of our members are interested in this, but not every employer in town will be rushing into a PRPP. We still think it is an important additional tool to the arsenal.

[Translation]

**Senator Maltais:** Your federation no doubt includes self-employed workers like farmers and fishermen. Their retirement money often comes from selling their operation, when they are able to sell first of all, and second of all, when they receive payment. Retirement is a risk for these people. Those who operate small fishing boats come to mind; those people do not have a pension. They belong to your organization and are neglected by society. Could a federation like yours do anything for them?

[English]

**Mr. Kelly:** Actually, you are raising something that is also very important. It speaks of the benefit of the PRPP model as opposed to the mandatory CPP hike. Remember that if you are self-employed, you pay both sides of the Canada Pension Plan. You pay the employee and the employer side. If there is an increase in the Canada Pension Plan, you, as a self-employed person, are paying double that amount. It may not be possible for you to cover that off, and so a mandatory increase for the self-employed is deathly. That is why we are so afraid of any mandated CPP hike. We do need to ensure that there are protections for the self-employed. There is great interest in this vehicle specifically because it is a pension tool that they would have access to for

[Traduction]

**M. Kelly :** C'est très préoccupant. Qu'arrivera-t-il en ce qui concerne ces très petites entreprises? C'est une question intéressante. La bonne nouvelle, c'est qu'elles peuvent tout de même demander de participer aux RPAC. Le propriétaire peut le faire pour les travailleurs autonomes et il peut l'offrir à ses employés. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la situation des plus petits salariés, ceux qui travaillent dans les secteurs où les salaires sont plus modestes, ne sera probablement pas pire à leur retraite de toute façon, en ce sens que le soutien du gouvernement pour ceux qui ont des revenus modestes signifie qu'ils ne gagnent pas beaucoup d'argent actuellement; leur situation ne changera donc pas tellement à leur retraite.

C'est pour les personnes à revenu moyen que la plupart d'entre nous s'inquiètent. Les riches peuvent s'occuper d'eux-mêmes. Mais pour les gens ayant un revenu plus modeste, le soutien du gouvernement est beaucoup plus important. C'est la classe moyenne qui est importante. Un nombre considérable de petits employeurs font partie de cette catégorie. À l'heure actuelle, ils n'ont pas accès à beaucoup d'outils peu coûteux et souples sur le plan administratif. Ils en auront un de plus.

Je tiens à être très clair, monsieur le sénateur, car votre question est importante : ce n'est pas une panacée. Vous voyez nos résultats. Le tiers de nos membres sont intéressés, mais tous les employeurs ne s'empresseront pas de participer à un RPAC. Nous croyons tout de même qu'il s'agit d'un outil additionnel important.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Votre fédération regroupe sans doute des travailleurs autonomes comme les agriculteurs et les pêcheurs. Souvent, c'est la vente de leur entreprise qui fait leur fonds de pension, quand ils sont capables de la vendre premièrement et, deuxièmement, quand ils sont payés. La retraite représente des risques pour ces gens. Je songe aux propriétaires d'un petit bateau de pêche, ces gens n'ont pas de fonds de retraite. Ils font partie de votre association et sont les laissés-pour-compte de la société. Une fédération comme la vôtre pourrait-elle leur tendre la main?

[Traduction]

Vous soulevez là une question également très importante. Elle fait ressortir l'avantage du modèle des RPAC par rapport à la hausse des cotisations au RPC. Souvenez-vous que les travailleurs autonomes paient les deux cotisations au Régime de pensions du Canada, soit celle de l'employé et celle de l'employeur. S'il y a une hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada, le travailleur autonome la paiera en double. Il ne pourra peut-être pas assumer cela; une augmentation obligatoire est donc dangereuse pour le travailleur autonome. Voilà pourquoi nous craignons tant une hausse obligatoire des cotisations au RPC. Il nous faut veiller à ce qu'il y ait des protections pour le travailleur autonome. Cet instrument suscite beaucoup d'intérêt, surtout

those in that category. Again, it is not a panacea. If you have no extra money in your business, a PRPP will not be particularly helpful for you, either.

**Senator Eggleton:** Let me pick up with a couple of things, Mr. Kelly. You said that a third of your members would consider it, but you also said that a number of them say that it would be quite a squeeze and that they might, in fact, have to reduce other payments or benefits to the employees. Is that how this third might well end up implementing it? That is, there will be some cuts in some other areas so that there is no net benefit to the employee?

**Mr. Kelly:** That is not our expectation. I want to be clear that the data that I was sharing about the impact was with respect to a mandatory CPP hike. That is, what would happen if the Canada Pension Plan contributions were mandated to increase? Then they would look at reducing salaries and benefits.

As this is completely voluntary, it would provide an additional vehicle for those businesses that feel like they can afford this, or those who feel, "My business is important right now and it is growing. I cannot find the quality people that I need, so I have to get into the retirement savings game." This will provide them an avenue to do just that. Those were two different slides on different questions.

Could some employers potentially reduce salaries and then instead offer it through pensions? I am sure that could happen, yes, senator.

**Senator Eggleton:** Quite possible.

I take it that this is the main reason your members would not like a group RRSP. As far as I can see, it is really quite similar, except for this question of the payroll tax exemption, which includes EI and CPP amounts. Is that the only PRPP factor that would benefit your members?

**Mr. Kelly:** No. There are other benefits of the PRPP vehicle, but you have hit on the chief one.

**Senator Eggleton:** Over and above the group?

**Mr. Kelly:** That is, the payroll tax exemption is a considerable one. As I mentioned, it could be 20 per cent for some employers, depending on what Workers' Compensation category you happen to be in.

The other is its portability. We really like the idea that if you are working in one province or with one firm and you switch to another, you may, as an employee, be able to take that with you. Right now at CFIB, we have a group RRSP plan. There are employer and employee contributions. If you leave CFIB, we have to figure out what to do with your employer contributions

parce qu'il s'agit d'un outil de pension auquel auraient accès les travailleurs de cette catégorie. Je le répète, ce n'est pas une panacée. Si l'entreprise n'a pas de marge de manœuvre, le RPAC ne sera pas particulièrement utile.

**Le sénateur Eggleton :** Permettez-moi de revenir sur quelques points, monsieur Kelly. Vous avez dit que le tiers de vos membres l'envisagerait, mais aussi qu'un certain nombre d'entre eux affirment que ce serait très serré et qu'ils devraient sans doute diminuer d'autres paiements ou avantages aux employés. Est-ce ainsi que le tiers de vos membres pourrait finir par le mettre en oeuvre? Autrement dit, on couperait ailleurs, et l'employé ne retirerait aucun avantage net?

**M. Kelly :** Ce n'est pas ce à quoi nous nous attendons. Je tiens à préciser que les données que j'ai fournies au sujet de l'impact concernaient la hausse obligatoire des cotisations au RPC, c'est-à-dire ce qui arriverait si les cotisations au Régime de pensions du Canada devaient augmenter. On chercherait alors à diminuer les salaires et les avantages.

Étant donné que le régime est tout à fait volontaire, il offrirait un instrument additionnel aux employeurs qui estiment pouvoir se le permettre, ou à ceux qui se disent : « Mon entreprise est importante et elle prend de l'expansion. Puisque je ne trouve pas les employés qualifiés dont j'ai besoin, je dois utiliser la stratégie de l'épargne-retraite ». Cela leur donnera la possibilité de le faire. Il s'agissait de deux diapos différentes qui portaient sur des questions différentes.

Certains employeurs pourraient-ils diminuer les salaires et compenser en offrant des pensions? Oui, cela pourrait arriver, sénateur.

**Le sénateur Eggleton :** C'est tout à fait possible.

Selon moi, c'est la principale raison pour laquelle vos membres n'aimeraient pas participer à un REER collectif. À mon sens, c'est très semblable, sauf en ce qui concerne l'exemption des impôts sur la masse salariale, qui inclut les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada. Est-ce le seul élément du RPAC qui serait profitable pour vos membres?

**M. Kelly :** Non. Il y a d'autres avantages au RPAC, mais vous avez mis le doigt sur le plus important.

**Le sénateur Eggleton :** Plus que le groupe?

**M. Kelly :** C'est-à-dire que l'exemption des impôts sur la masse salariale est un avantage de taille. Comme je l'ai mentionné, cela pourrait représenter 20 p. 100 pour certains employeurs, selon la catégorie d'indemnisation des accidentés du travail dont ils font partie.

L'autre avantage, c'est la transférabilité. Nous aimons beaucoup le fait que si un employé travaille dans une province ou dans une entreprise et qu'il décide d'aller travailler ailleurs, il peut transférer le régime. Actuellement, à la FCEI, nous avons un REER collectif. L'employeur et les employés y cotisent. Si quelqu'un quitte la FCEI, nous devons déterminer ce que nous



and fill out some paperwork to make that happen. We feel a PRPP would be an easier transition for those, so portability would be another advantage.

**Senator Eggleton:** You also said that you thought the supplementary CPP program — that a certain political party with which I am affiliated put forward — was also a good idea. Getting to this fee situation, that proposal would bring in the CPP Investment Board, which has a very low fee. Is that not far preferable to this big question mark that comes in this legislation as to what the fees might be? They say low fees, but the minister does not have any idea what the fees will be. We do not really know.

I do not know if you know anything about this, but in Australia apparently they put this kind of scheme in about a decade ago. According to one report I have seen, the big beneficiaries have been the financial services sector, because the fees are much higher. Would we not be better off going to something where we had that very low rate of the CPP Investment Board?

**Mr. Kelly:** Our members have been favourable about the PRPP, but as our data shows, about 70 per cent like the idea of a voluntary add-on to the CPP. The question is, though, do you want all of your eggs in one basket? At the moment, the CPP seems to be in fine shape. That has not always been the case. There have been periods of time where the CPP has been massively underfunded. There have been major problems with its investment management. While at the moment we think things are good, do you, as an entrepreneur or an individual, want to have all your retirement savings banked on one plan?

**Senator Eggleton:** Do any of the rest of you have any knowledge about the Australian experience?

**Mr. Laing:** Yes, the Australian system did grow. The ministers have acknowledged there have been some mistakes. There were three accounts per individual, which raised the cost. That goes to an asset for life issue that kept the costs, and yes, you are right, the financial institutions have been a big beneficiary.

One difference between the Australian system and what the PRPP is proposing is that we have more effective ability to pool, and we are targeting to bring the rates lower. With the approach we are taking at Open Access and using a discretionary account, we can bring those fees in lower and improve the performance for the individual by executing the investment decisions.

An interesting point is that our model portfolio number one — our most conservative, which is the pre-retiree — is coming in at the same basis point investment fee as the CPP.

devons faire de ses cotisations de l'employeur et remplir les documents nécessaires. Nous estimons qu'un RPAC faciliterait la transition; la transférabilité est donc un autre avantage.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez également dit que le programme de cotisation supplémentaire au RPC — présenté par un certain parti politique auquel je suis affilié — était aussi une bonne idée. En ce qui concerne les frais, cette proposition ferait intervenir l'Office d'investissement du RPC, dont les frais sont peu élevés. N'est-ce pas de loin préférable au gros point d'interrogation qui se trouve dans cette mesure législative en ce qui concerne les frais? On parle de frais peu élevés, mais le ministre n'a aucune idée de ce que seront ces frais. Nous ne le savons pas vraiment.

J'ignore si vous le savez, mais apparemment, en Australie, on a instauré ce genre de régime il y a environ une dizaine d'années. Selon un rapport que j'ai consulté, le grand bénéficiaire a été le secteur des services financiers, car les frais sont beaucoup plus élevés. Ne serait-il pas préférable d'avoir le très faible taux de l'Office d'investissement du RPC?

**M. Kelly :** Nos membres sont en faveur du RPAC, mais comme l'indiquent nos données, environ 70 p. 100 aiment l'idée d'un ajout volontaire au RPC. Toutefois, la question est de savoir si l'on veut mettre tous ses oeufs dans le même panier. Pour l'instant, le RPC semble bien se porter. Cela n'a pas toujours été le cas. À certaines périodes, le RPC était considérablement sous-financé. Il a connu de graves problèmes sur le plan de la gestion des investissements. Même si, en ce moment, nous pensons que les choses vont bien, les entrepreneurs ou les particuliers veulent-ils vraiment mettre toutes leurs économies en vue de la retraite dans un seul régime?

**Le sénateur Eggleton :** Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui est au courant de l'expérience australienne?

**M. Laing :** Oui, le système australien a connu une croissance. Les ministres ont reconnu que des erreurs ont été commises. Il y avait trois comptes par personne, ce qui a fait grimper les coûts. Une question d'actif à vie a contribué à maintenir les coûts élevés, et effectivement, vous avez raison de dire que les institutions financières en ont beaucoup bénéficié.

L'une des choses qui distingue le système australien de ce que propose le RPAC, c'est que nous avons davantage une capacité réelle de mise en commun et nous visons à faire diminuer les taux. Grâce à l'approche que nous adoptons à Open Access et à l'utilisation d'un compte de gestion sous mandat, nous pouvons faire baisser ces frais et améliorer le rendement pour le particulier en exécutant les décisions en matière d'investissement.

Ce qui est intéressant, c'est que notre premier portefeuille modèle — le plus conservateur, soit celui de la préretraite — revient au même point de base pour ce qui est des frais d'investissement que le RPC.

I would submit two things: We can reach and get there. We can get to the CPP level, and also we can get there using a CPP-like structure based in trust, based in fiduciary, and always acting in the best interests of Canadians.

**Senator Massicotte:** If we can get the size and maintain the simplicity, I think we can get a pretty cost-effective program, as long as we do not screw up those two criteria.

I worry. If you look at the proposed legislation, it is the employer that basically will choose the administrator. The legislation also provides a specific paragraph that says there shall be no inducement or entitlement to the employers for him to choose one over the other.

I would be a bit concerned because nearly every employer has a banking relationship, and that is what they are called. The banks call it a banking relationship. The employer has no financial interest to make it a more efficient or less efficient plan; he does not care. It is basically for the employees.

I would be quite concerned that, unless the superintendent gets involved, he will probably choose his banker because his banker will tell him, "I have lent you a lot of money and I would want these services." Legally there is no entitlement in law, but it is a significant relationship; the banks will be out of the door very quickly because they are already set up. He will probably choose his bank, so what if it costs 20 more basis points more. He will nourish the relationship and the bank will appreciate it.

How do we avoid that? How do we ensure that does not occur?

**Mr. VanDerStarren:** That is a valid observation. Our simple view of all this goes back to the bias: Put the average Canadian first, and what is the right plan?

Unless there is a regulatory body in place that has the teeth and the ability to make sure that the fiduciary standard is imposed as opposed to a suggestion . . .

I find often times it is, "Let us talk about a low price." Who knows what that is? Everyone has a totally different definition of what that is. It is no different than the fiduciary standard. Everyone has their own definition of a fiduciary. Yet, if you impose it and are articulate and clear in what the fiduciary standard is, it does not have to be complicated; only do what is right for the plan member, period.

As long as that is in place that would mean, to your example, if there are no proprietary funds, a bank will not likely recommend their own product in that particular case. There must be no conflicts of interest and that is a very simple way to avoid things like you are talking about. As an administrator, if I am not allowed to put money into my own plan — and I am truly allowed as a fiduciary to choose what the right option is in the universe — the odds are pretty good that I will be acting only in the best interests of my client.

Je dirais deux choses. Un, nous pouvons y arriver. Nous pouvons atteindre le niveau du RPC, et deux, nous pouvons le faire en utilisant une structure semblable à celle du RPC, en fiducie, et en agissant toujours dans l'intérêt des Canadiens.

**Le sénateur Massicotte :** Si nous pouvons atteindre une certaine taille et maintenir la simplicité, je crois que nous pourrions obtenir un programme assez rentable, pourvu que nous respections ces deux critères.

Je m'inquiète. Dans le projet de loi, on propose que ce soit essentiellement l'employeur qui choisisse l'administrateur. Il y a également un paragraphe dans lequel on dit que l'administrateur ne doit donner aux employeurs quelque incitatif ou droit que ce soit pour les amener à le privilégier aux dépens d'un autre.

Cela me préoccupe un peu, car presque tous les employeurs ont des relations bancaires; c'est ainsi que les nomment les banques. Il n'est pas dans l'intérêt de l'employeur, sur le plan financier, de rendre le régime plus rentable ou moins rentable; il ne s'en préoccupe pas. C'est essentiellement pour les employés.

Je m'inquiète beaucoup du fait qu'à moins que le surintendant ne s'en mêle, l'employeur choisira probablement son banquier parce que celui-ci lui dira : « Je t'ai prêté beaucoup d'argent et je voudrais offrir ces services. » Ce droit n'existe pas dans la loi, mais il s'agit d'une relation importante; les banques seront très rapidement à pied d'oeuvre, car elles sont déjà prêtes. Il choisira probablement sa banque, mais qu'arrivera-t-il si cela coûte 20 points de base de plus? Il alimentera la relation, et la banque en profitera.

Comment éviterons-nous cela? Comment nous assurer que cela n'arrivera pas?

**M. VanDerStarren :** C'est une observation pertinente. Nous estimons tout simplement qu'il faut penser d'abord à l'intérêt du Canadien moyen et se demander quel est le régime approprié.

À moins qu'il y ait un organisme de réglementation en place qui ait le mordant nécessaire et la capacité de veiller à ce que l'on impose la norme fiduciaire au lieu de faire une suggestion...

Bien souvent, on veut parler d'un prix peu élevé. Qui sait ce que cela représente? Tout le monde a une définition différente. Ce n'est pas différent pour la norme fiduciaire. Tout le monde a sa propre définition d'un fiduciaire. Pourtant, si on l'impose et que l'on est clair et précis dans la définition d'une norme fiduciaire, cela ne devrait pas être compliqué; il faut simplement faire ce qui convient pour le membre du régime, c'est tout.

Ainsi, cela voudrait dire, par exemple, s'il n'y a pas de fonds exclusifs, qu'une banque sera peu susceptible de recommander son propre produit dans ce cas particulier. Il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêts, et c'est un moyen très simple d'éviter les problèmes dont vous parlez. En tant qu'administrateur, si je ne peux pas placer d'argent dans mon propre régime — et on me permet en tant que fiduciaire de choisir l'option appropriée — il y a fort à parier que j'agirai uniquement dans l'intérêt de mon client.

**Senator Massicotte:** The problem with that is that the legislation does not provide a fiduciary level of responsibility with the employer. It obligates it from the administrator. In fact, the legislation proposes indemnification by the employer to be sued if the investment goes bad. The problem is still there. The bank will make commissions. He will make money from it. He will encourage it.

Mr. Kelly would you comment? How do we get around this?

**Mr. Kelly:** There are absolutely risks associated with that, but I would challenge the assumption that an employer would not care.

I have to tell you, for the small employers we are dealing with, their employees are often family members or a next door neighbour. These folks are concerned about their employees' retirement.

From the conversations I have with business owners every day, they are worried about how their employees will do in their retirement. I do not think we are going to have trouble engaging them in that. Would they look for easy and available solutions to them? Sure. Would they consider their banking relationship because they have a trusted adviser at RBC Royal Bank or TD Canada Trust or wherever? I am sure that would be the case as well.

However, I think for the most part that for an employer who is willing — this is why we are concerned about mandatory registration — and if it is completely voluntary and they are choosing to get into it, that employer will be motivated to find the best tool. They will view this as a way of attracting workers from one location to another. If it is mandated on them —

**The Chair:** Mr. Kelly, we have to move on to the next questioner. We have a number of questioners today. It is a most interesting topic.

**Senator Patterson:** The Federation of Independent Business had a news release on the option of increasing CPP benefits in December of this past year. It stated that doubling CPP benefits as proposed by some would kill 1.2 million person-years of employment in the short term. Could you outline how you came up with that calculation, please?

**Mr. Kelly:** That is based on the Canadian Labour Congress proposal to double CPP benefits, which would require a 60 per cent increase in CPP premiums. If that proposal were put into place — the numbers you quoted are accurate — our economic modelling shows that that would kill the equivalent of 1.25 million person-years of employment.

We worked with the University of Toronto in their economic modelling to come up with that estimate. That is because this would be a mandated increase in their fees; a mandated tax increase to put more money into the Canada Pension Plan.

**Le sénateur Massicotte :** Le problème, c'est que la loi ne prévoit pas de niveau de responsabilité fiduciaire en ce qui concerne l'employeur. Elle l'impose à l'administrateur. En fait, le projet de loi propose l'indemnisation par l'employeur poursuivi si les choses tournent mal par rapport à l'investissement. Le problème demeure entier. La banque touchera des commissions. Il en tirera profit. Il encouragera cela.

Monsieur Kelly, qu'en pensez-vous? Comment régler cette situation?

**M. Kelly :** Il y a vraiment des risques qui y sont associés, mais je conteste l'idée voulant qu'un employeur ne s'en préoccupe pas.

Je dois vous dire, au sujet des petits employeurs dont nous parlons, que leurs employés sont souvent des membres de leur famille ou le voisin d'en face. Ces gens se préoccupent de la retraite de leurs employés.

En discutant chaque jour avec des propriétaires d'entreprises, je constate qu'ils s'inquiètent de la situation dans laquelle se trouveront leurs employés lorsqu'ils prendront leur retraite. Je ne crois pas que nous aurons du mal à les mobiliser. Voudront-ils trouver les solutions les plus faciles et accessibles pour eux? Certainement. Envisageront-ils de se tourner vers leur relation bancaire parce qu'ils ont un conseiller de confiance à la RBC Banque Royale, à la TD Canada Trust ou ailleurs? Je suis sûr que ce sera le cas également.

Toutefois, à mon avis, si un employeur est bien disposé — c'est pourquoi nous nous inquiétons au sujet de l'enregistrement obligatoire —, et si c'est tout à fait volontaire et qu'il choisit d'y participer, alors il voudra trouver le meilleur outil. Il considérera cela comme un moyen d'attirer les travailleurs. Si on le lui impose...

**Le président :** Monsieur Kelly, nous allons devoir donner la parole au prochain intervenant. Nous avons de nombreux intervenants aujourd'hui. C'est un sujet des plus intéressants.

**Le sénateur Patterson :** En décembre dernier, la Fédération de l'entreprise indépendante a publié un communiqué de presse au sujet de la possibilité d'une hausse des prestations du RPC. On indiquait que le fait de doubler les prestations du RPC, comme certains le proposaient, éliminerait en emplois 1,2 million d'années-personnes à court terme. Pourriez-vous nous expliquer comment vous en êtes arrivé à ce chiffre, s'il vous plaît?

**M. Kelly :** C'est fondé sur la proposition du Congrès du travail du Canada de doubler les prestations du RPC, ce qui nécessiterait une hausse des cotisations de l'ordre de 60 p. 100. Si cette proposition était acceptée — les chiffres que vous avez fournis sont exacts — notre modèle économique indique que cela éliminerait, en emplois, l'équivalent de 1,25 million d'années-personnes.

Nous avons travaillé avec l'Université de Toronto à leur modélisation économique pour en arriver à cette estimation. C'est parce qu'il s'agirait d'une augmentation obligatoire de leurs frais; une hausse obligatoire d'impôt pour verser davantage d'argent dans le Régime de pensions du Canada.

Remember that employers stepped up when the CPP was broke. Employer premiums nearly doubled to shore up the Canada Pension Plan that was in such bad shape. Many of our members supported an increase in the Canada Pension Plan at that time because they viewed CPP as a very important tool.

This is different. The CPP is in fine shape. The idea of expanding it would mean a giant payroll tax increase at a very vulnerable point in the economy and our members do not favour that at all.

**Senator Patterson:** On the question of costs of the service and the risk of not having low cost, Mr. Kelly, you said employers would be motivated to find the best tool and that would presumably include low-cost tools. Do you not think that there could and would be competition amongst, say, banks to offer attractive packages and bring costs down in the marketplace?

**Mr. Kelly:** We hope. There are also more players than just banks in this equation, which is good. There is a larger financial services industry that would, we hope, compete for their business. We suggested in Quebec that we are looking at potential deals, and we had a lot of people coming to the table. The management fees at this stage were in the ballpark of what our colleagues were saying — around 125 basis points.

There is some real evidence that these fees, while not tiny, would be significantly lower than the tools that are on the table today, and that is a good thing. Therefore, competition can help us in this regard.

Again, we have a love-hate relationship with the financial services sector as a whole; Senator Ringuette will know a lot about that. However, I have to say that we are feeling good that there is movement afoot to keep these fees low. We are not confident that mandating or capping fees, as I believe has taken place in Quebec, will work. In fact, it can mean you get a pretty crappy investment.

**Senator Ringuette:** Yesterday, Mr. Menzies, the Minister of State for Finance, was before us and I asked specific questions. Regarding the possibility of taking RRSPs and moving them to the pool system, there was no answer. After three years, the people who are putting this legislation before us cannot answer the question. I asked about protection against bankruptcy; there was no answer there, either. “Well, we will get back to you; we will put it into the regulations.”

Another question that unfortunately I did not have time to ask yesterday was about the issue of foreign investment. Currently, in the RRSP system, I think the maximum is 20 per cent that you can invest in foreign —

**Mr. VanDerStarren:** It was. That has changed.

Rappelez-vous que les employeurs sont intervenus quand le RPC ne suffisait plus à la demande. Les cotisations des employeurs ont presque doublé afin de renflouer le Régime de pensions du Canada, qui était très mal en point. Bon nombre de nos membres ont appuyé une augmentation à l'époque, car ils considéraient le RPC comme un outil très important.

La situation est différente. Le RPC se porte bien. Sa bonification se traduirait par une énorme hausse des charges sociales à une période très fragile de notre économie, et nos membres n'y sont pas du tout favorables.

**Le sénateur Patterson :** Pour ce qui est de la question des coûts du service et du risque que les coûts soient élevés, monsieur Kelly, vous avez dit que les employeurs voudront trouver le meilleur outil, et cela inclurait sans doute les outils peu coûteux. Ne croyez-vous pas qu'il pourrait y avoir et qu'il y aurait de la concurrence parmi les banques, par exemple, pour offrir des conditions avantageuses et faire baisser les coûts sur le marché?

**M. Kelly :** Nous l'espérons. Il n'y pas non plus que les banques dans ce scénario, il y a aussi d'autres joueurs, ce qui est une bonne chose. Il existe une industrie plus vaste des services financiers qui se battraient pour obtenir leurs services, du moins nous l'espérons. Nous avons laissé entendre au Québec que nous envisageons des accords éventuels, et nous avons reçu bien des gens à la table de négociation. À ce stade, les frais de gestion correspondaient à peu près à ce que nos collègues disaient — autour de 125 points de base.

Certains éléments portent à croire que, même si ces frais ne sont pas minimes, ils seraient considérablement plus bas que les instruments qui sont proposés aujourd'hui, et c'est une bonne chose. La concurrence peut donc aider à cet égard.

Encore une fois, nous entretenons une relation d'amour-haine avec le secteur des services financiers dans son ensemble; le sénateur Ringuette en sait quelque chose. Cependant, je dois dire que nous nous réjouissons qu'un mouvement ait été lancé pour que ces frais restent peu élevés. Nous ne sommes pas certains que l'imposition de frais obligatoires ou d'un plafond, comme je crois qu'on a fait au Québec, soit la solution. En fait, cela peut donner un investissement assez merdique.

**Le sénateur Ringuette :** Hier, M. Menzies, le ministre d'État aux Finances, était des nôtres et je lui ai posé des questions précises. Il n'a pas su répondre à la question concernant la possibilité de placer les REER dans un régime collectif. Après trois ans, les gens à l'origine de ce projet de loi sont incapables de répondre à la question. J'ai demandé ce qu'il en était de la protection en cas de faillite; il n'a pas su me répondre à ce sujet non plus. « Nous allons vous revenir là-dessus; nous allons le mettre dans le règlement. »

Une autre question que je n'ai malheureusement pas eu le temps de poser hier concernait les investissements étrangers. Dans le système des REER actuel, je crois que vous pouvez investir, au plus, 20 p. 100 de...

**M. VanDerStarren :** C'était le cas. Cela a changé.

**Senator Ringuette:** We do not know. There is no provision in here with regard to foreign investment of plans. I think that this will be a major flop unless there is a specific maximum cost attached to the regulation or attached to this bill.

**The Chair:** Is that your question?

**Senator Ringuette:** My question is: How can we prevent a major flop?

Second, for Open Access Limited, are you under the supervision of OSFI?

**Mr. VanDerStarren:** Yes, we are regulated.

Regarding the first question and how we can prevent this from about becoming a flop, we have talked enough at this point about that fiduciary standard needing to be imposed. The other piece in all of this is to ask simple questions.

If you are wealthy enough to hire a discretionary manager, we understand for a certain segment of the population, it is the right thing to do. Why is it right for one portion of the population and not right for a significant larger portion of the population — the 11 million who do not have any workplace pension plan?

We urge you to understand that we are the only private firm that was actually invited to speak with each of the federal-provincial-territorial working groups across the country.

There is a paper in our package that we left with you and I urge you to read it. You will find that the range of opinion is very personal, but there are some consistent threads. There is fear; there is no question about that. At the same time, there is a hope that because of the scale of this project it will not be yet again a “flop,” in the way you are describing it.

That discretionary management model is something to look at. If we can do it for other places and others areas, why not for the PRPP?

By the way, on the cost side of things, we are proposing with the discretionary model that cost would be identical to what any other self-directed model would be. That is important because we do not want our people having a choice and picking one because it is cheaper than another. We are saying that all the logic in the world tells you that people are ill equipped to make financial decisions on their own. Do not price it higher because no one will pick that model. Ensure the pricing is identical to what else is out there in the marketplace, so you have a true choice based on one criterion: “Do I feel comfortable making my own choice?” Whether it is the right choice is a whole other issue. So, do I have a comfort level choosing my own, or am I able to finally go someplace and get exactly the same level of management and purity from another source at the same price?

**Le sénateur Ringuette :** Nous l'ignorons. Le document que nous avons devant nous ne contient aucune disposition concernant les investissements étrangers dans les régimes. Je crois que cela se soldera par un échec monumental à moins qu'un coût maximal précis soit associé au règlement ou à ce projet de loi.

**Le président :** Est-ce là votre question?

**Le sénateur Ringuette :** Ma question est la suivante : Comment pouvons-nous prévenir un échec monumental?

Deuxièmement, est-ce qu'Open Access Limited est sous la supervision du BSIF?

**M. VanDerStarren :** Oui, nous sommes réglementés.

En ce qui concerne la première question et la façon de faire en sorte qu'elle ne se solde pas par un échec, nous avons déjà suffisamment parlé de la norme fiduciaire qui doit être imposée. L'autre point dans tout ça est de poser des questions simples.

Si vous êtes assez riche, vous pouvez embaucher un gestionnaire discrétionnaire; nous croyons comprendre que pour une certaine portion de la population, c'est ce qu'il convient de faire. Pourquoi cela convient-il à une partie de la population et pas à une autre considérablement plus grande — les 11 millions de personnes dont l'employeur n'offre pas de régime de pension?

Nous voulons que vous compreniez bien que nous sommes le seul cabinet privé à avoir été invité à parler à chaque groupe de travail fédéral-provincial-territorial au pays.

Nous vous avons remis un document que je vous recommande fortement de lire. Vous verrez que les opinions sont très personnelles, mais que les mêmes points ressortent constamment. Il y a des craintes, c'est indiscutable. Parallèlement, il y a l'espoir que ce projet ne se soldera pas par l'échec que vous avez décrit étant donné son envergure.

Le modèle de gestion discrétionnaire est quelque chose que nous devons étudier. Si nous pouvons le faire pour d'autres endroits et d'autres secteurs, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire pour le RPAC?

En passant, côté coûts, nous proposons qu'avec le modèle de gestion discrétionnaire, les coûts soient identiques à ceux de tout autre modèle autogéré. C'est important, car nous ne voulons pas que nos gens aient un choix et qu'ils optent pour un modèle parce qu'il est moins cher qu'un autre. Nous disons que notre logique nous porte à croire que les gens sont mal préparés à prendre des décisions financières d'eux-mêmes. Ne fixez pas un prix plus élevé sinon personne ne choisira ce modèle. Faites en sorte que le prix soit identique à celui des autres qui se trouvent sur le marché, de façon à avoir un vrai choix fondé sur un seul critère : « Est-ce que je me sens à l'aise de choisir moi-même? » De là à savoir si c'est le bon choix, c'est une toute autre histoire. Alors, suis-je à l'aise de choisir moi-même ou suis-je capable d'enfin aller quelque part et d'obtenir exactement le même niveau de gestion et de pureté d'une autre source au même prix?

**Senator Ringuette:** Look at other financial products. When they are first introduced into the market, they seem to be alluring. Then greed sets in, and greed can be pretty destructive to Canadian consumers.

**Mr. VanDerStarren:** Thank God we have government and OSFI to ensure that does not happen in this case, because it will happen unless there is something very concrete that comes out.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Perhaps Mr. Dussault could shed some light on three considerations: the chances of transferring existing registered retirement savings to this system; is it worthwhile? If it is not specified in the regulations, how can we be sure that the costs will actually be maintained?

We know that right now the fees imposed by Canada's banking sector on registered retirement plans are double what they are in the United States. We have seen that in this committee. How do we keep this from happening if it is not set out in the legislation?

**Mr. Dussault:** Even if you were to legislate the matter, keep in mind that banking institutions, banks and insurance companies, are free enterprises and profit centres. It is tough to restrict their activities; you can oversee them closely but I am not so sure how you could go about limiting their fees. You could always try.

**Senator Ringuette:** But the objective depends on the fees: if this kind of plan is to succeed, it will depend solely on its appeal from a cost perspective. Otherwise, it has no merit.

**Mr. Dussault:** Earlier we talked about the possible competition between financial institutions. That competition exists, and for the past 40 years, we have not really felt the effects of any such competition on RRSPs.

[English]

**Senator L. Smith:** Mr. Laing, Mr. VanDerStarren and Mr. Kelly, how do you see this rolling out in terms of competition? Will this be a niche market where certain players enter the marketplace? As a small business owner, I am involved with a small company and our biggest challenge is maintaining people, as Mr. Kelly brought up, because we cannot afford a benefits package.

How will this roll out, as you see it? You talked about 125 basis points. However, realistically, how do you see the industry rolling this out?

**Mr. VanDerStarren:** There are a couple of factors. One, if you equate it to Canada Savings Bonds and the marketing side of things, I am sure there will be a government push to ensure the country is very well aware of these new entities called PRPPs or BRSPs. However, what will be different versus the Canada

**Le sénateur Ringuette :** Prenez d'autres produits financiers. Lorsqu'ils font leur entrée sur le marché, ils semblent être alléchants. Ensuite, la cupidité entre en jeu, et elle peut être très destructive pour les consommateurs canadiens.

**M. VanDerStarren :** Dieu merci nous avons le gouvernement et le BSIF pour veiller à ce que cela ne se produise pas dans ce cas, car cela se produira à moins qu'il y ait quelque chose de très concret qui sorte.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Peut-être que M. Dussault pourrait nous éclairer, nous illuminer, concernant les trois items : les possibilités de transfert des fonds de pension enregistrés actuels à ce système, est-ce que ça vaut la peine? Comment nous assurer, si ce n'est pas dans la réglementation, que les coûts seront vraiment maintenus?

Dans le secteur bancaire au Canada, on sait que présentement les frais pour les régimes enregistrés de retraite sont le double qu'aux États-Unis. On en a fait l'expérience à ce comité. Comment le prévenir si ce n'est pas dans la législation?

**M. Dussault :** Même si on légiférait là-dessus, il ne faut pas oublier que les institutions bancaires, les banques, les compagnies d'assurances sont de l'entreprise libre et des centres de profit. C'est difficile de limiter leurs opérations, elles peuvent être bien surveillées mais de limiter leurs frais, je me demande bien comment on pourrait le faire. On pourrait toujours essayer.

**Le sénateur Ringuette :** Mais l'objectif est centré sur les frais, à savoir si ce régime est pour réussir, il va réussir uniquement à cause de son attraction basée sur les coûts. Sinon, ce n'est pas valable.

**M. Dussault :** On parlait tantôt qu'il y avait de la compétition possible entre les institutions financières. Cette compétition existe et depuis 40 ans en ce qui concerne les régimes enregistrés d'épargne retraite; on n'a pas trop senti cette compétition.

[Traduction]

**Le sénateur L. Smith :** Monsieur Laing, monsieur VanDerStarren et monsieur Kelly, comment croyez-vous que cela va fonctionner au plan de la concurrence? S'agira-t-il d'un marché à créneaux dans lequel certains joueurs entrent? En tant que propriétaire d'une petite entreprise, je suis engagé dans une petite société et notre plus grand défi est le maintien en poste, comme l'a mentionné M. Kelly, parce que nous n'avons pas les moyens d'offrir des avantages sociaux.

Selon vous, comment cela va-t-il fonctionner? Vous avez parlé de 125 points de base. Cependant, de façon réaliste, comment croyez-vous que l'industrie va s'y prendre?

**M. VanDerStarren :** Il y a deux facteurs. Premièrement, si vous le mettez sur le même pied que les Obligations d'épargne du Canada, je suis certain que le gouvernement en fera autant la promotion pour veiller à ce que le pays connaisse bien ces nouvelles entités appelées RPAC ou REER. Cependant, la

Savings Bond is that you will have the private sector and there will be that competition that we spoke of earlier. This is a product that took a while for the industry to start to adapt to, but they now understand that it is not about high profit anymore; it is about high volume and a much lower margin.

Therefore, with that higher volume, there will be huge incentive to get that volume up as high as they possibly can. I also believe that when the press gets a hold of this and recognize this is something that is good for Canadians, you will see this massive awareness for this product, driven by the private sector and its advertising and desire to buy assets into their own firms. At the same time, you will have a media presence that will be high, as well.

I do not think anyone disagrees with the fact it has to be low price; we just do not define that what "low price" is. In a competitive marketplace, for any other product you look at, that price is set. Someone will come out with a lower version. You see it in the index fund and across the board right now. Do not worry about the competitive side. Leave that to the private sector. They will figure that stuff out. They will drive that price down, particularly because of what is at stake here.

This is where we come back to government involvement with OSFI as an example even as a regulator. To be able to have the authority to make a difference in the space and to ensure that, again, someone puts on that new bias and questions what is the right solution for average Canadians.

If we get the right solution, "right" is very easily defined. There are all kinds of papers that talk about what right is. Do not look at it from a firm's perspective; look at it from that average Canadian's perspective and magic will happen. You will get the answer. Should the funds be locked in? Yes, it is a pension plan. Should it be opt out versus opt in? Yes, because behaviour says if you are acting in their best interests, lock them in because 80 per cent of the people will stay there. They will have the illusion that they have the chance to opt out, but they will not act on it. Do what is right for them in terms of structure.

Does a fiduciary make sense versus allowing a proprietary product? Of course it makes sense. It is a very simple checklist to go through. When you do that you will have a product that will achieve the scale that you are talking about.

**Senator L. Smith:** Mr. Kelly, 3,000 of 9,000 members are showing significant interest. Maybe that is a very good percentage with a lack of knowledge that people have, especially small business owners who are trying to survive, who are tied to their heads with a bank and would look at this as a great opportunity.

différence avec les Obligations d'épargne du Canada c'est qu'il y aura le secteur privé et la concurrence dont nous avons parlé. C'est un produit auquel l'industrie a mis du temps à s'adapter, mais elle comprend maintenant que ce n'est plus une question de profits élevés, mais bien de volume élevé et d'une marge beaucoup plus basse.

Avec ce volume plus élevé, il y aura donc un bien meilleur intérêt à l'augmenter le plus possible. Je crois aussi que lorsque la presse en sera informée et reconnaîtra que c'est une bonne chose pour les Canadiens, vous verrez que ce produit deviendra très connu grâce aux efforts du secteur privé, de sa promotion et de son désir d'en acheter pour leurs propres entreprises. Parallèlement, vous en entendrez beaucoup parler dans les médias.

Je ne crois pas que quiconque soit opposé à ce que ce soit à faible prix; c'est seulement que nous ne définissons pas ce qui constitue un « faible prix ». Dans un marché concurrentiel, le prix est fixé quel que soit le produit. Quelqu'un va produire une version moins chère. Vous le voyez dans le fonds indicatif et partout en ce moment. Ne vous inquiétez pas du côté concurrentiel. Le secteur privé s'en chargera. Ils se débrouilleront avec cela. Ils feront baisser les prix, en particulier compte tenu des enjeux.

Cela nous ramène à l'engagement du gouvernement auprès du BSIF comme exemple même d'un organisme de réglementation. Avoir le pouvoir de faire une différence dans le secteur et de veiller, encore une fois, à ce que quelqu'un se fasse l'avocat du diable et remette en question ce qui convient le mieux au Canadien moyen.

Si nous trouvons la solution adéquate, « adéquate » est très facile à définir. Il y a plein de documents qui parlent de ce qui constitue une solution « adéquate ». N'envisagez pas la chose du point de vue d'une entreprise, mais plutôt du point de vue du Canadien moyen et la magie opérera. Vous trouverez la réponse. Le fonds devrait-il être gelé? Oui, il s'agit d'un régime de pensions. Devrait-il donner l'option de se retirer ou de participer? Oui, parce que le comportement des gens montre que si vous agissez dans leur intérêt, vous devez geler les fonds, car 80 p. 100 d'entre eux y resteront. Ils auront l'illusion d'avoir la possibilité de se retirer, mais ils ne le feront pas. Faites ce qui leur convient le mieux côté structure.

Faut-il privilégier une fiducie au détriment d'un produit propriétaire? Bien entendu. Il suffit de parcourir une simple liste de vérification. Lorsque vous le ferez, vous aurez un produit qui aura la portée dont vous parlez.

**Le sénateur L. Smith :** Monsieur Kelly, 3 000 des 9 000 membres se montrent considérablement intéressés. Peut-être que cela représente un très bon pourcentage compte tenu du manque de connaissances qu'ont les gens, notamment les propriétaires de petites entreprises qui essaient de survivre, qui sont liés jusqu'au cou à des banques et qui le verraient comme une occasion en or.

**Mr. Kelly:** The other piece that that survey result showed is that there was one third who were interested, a third who were not interested and another third who were not sure. That speaks to the issue that this is not a product in the field right now. There will be a lot of questions asked. Again, there are two parties who could screw this up: the financial services sector and provinces as well. That is why we are dependent upon both to do the right thing in introducing these products.

We are reasonably confident, though, that the message has been heard and that there are enough players in this industry — and groups like us and other associations — that can start to play a broker role in ensuring that their memberships have access to lower cost funds. There will be some additional checks and balances in the system than those that exist today.

**Senator Eggleton:** The recent recession brought to our attention the lack of savings Canadians have. The markets are up and the markets are down. If you happen to be starting into your retirement when your savings are down that is not so good. This legislation, as far as I can see, does not have any provision to try to rectify for the bad years. Do you think that that kind of provision should be put in?

**Mr. VanDerStarren:** This is a long-term proposition. You will go through waves of very high and very low markets. That is not ever going to change. We are in a completely different space right now in terms of market volatility. To look at it in chunks as small as that would be a mistake. This is no different from the CPP projecting out 75 years. This is a long-term proposal.

**Senator Eggleton:** In that case there are defined benefits. I am referring to the case of retiring when the market is down.

**Mr. Laing:** You have addressed an issue and I think it is important, but financial services firms, as fiduciaries, have to represent the members' needs and allocating the investments better so they are not exposed in a downturn.

**Mr. Kelly:** From my perspective, I am not sure what we would do about that anyway. Those are the realities of the marketplace, save requiring people to put money into a defined benefit plan. Someone is on the hook for that at some later stage. Not everyone has a public sector pension. It is an absolute reality that that can happen. I am not sure there is a particularly great alternative.

**The Chair:** Thank you very much. I must say, on behalf of all of the committee, all of you were very well informed and very well prepared. This was a great addition to our discussion on this bill, and we thank you very much for appearing before us.

**M. Kelly :** Un autre point que les résultats de l'enquête ont révélé est qu'il y avait un tiers des répondants qui étaient intéressés, un tiers qui ne l'étaient pas et un autre encore qui étaient incertains. Cela montre qu'il ne s'agit pas d'un produit qui se trouve sur le marché en ce moment. Il soulèvera bien des questions. Encore une fois, il y a deux parties qui pourraient tout gâcher : le secteur des services financiers et les provinces. Voilà pourquoi nous dépendons des deux pour faire ce qu'il faut lorsque nous lancerons ces produits.

Nous sommes presque sûrs, par contre, que le message a été entendu et qu'il y a suffisamment de joueurs dans cette industrie — et de groupes comme nous et d'autres associations — qui peuvent commencer à jouer un rôle de courtier pour veiller à ce que leurs membres aient accès à des fonds moins chers. D'autres mesures de contrôle que celles qui sont déjà en place seront ajoutées au système.

**Le sénateur Eggleton :** La récente récession a jeté l'éclairage sur le manque d'économies des Canadiens. Les marchés sont à la hausse et à la baisse. Si vous commencez votre retraite lorsque vos économies sont à la baisse, ce n'est pas très avantageux. Pour autant que je sache, ce projet de loi ne contient aucune disposition pour tenter de corriger le tir pour les années de vache maigre. Pensez-vous que ce genre de disposition devrait y être ajouté?

**M. VanDerStarren :** C'est une proposition à long terme. Vous traverserez des vagues de marchés très à la hausse et très à la baisse. Cela ne changera jamais. Nous sommes dans une situation complètement différente en ce moment pour ce qui est de la volatilité du marché. Nous aurions tort de l'étudier de façon aussi fragmentée. C'est exactement comme les projections du RPC sur 75 ans. Il s'agit d'une proposition à long terme.

**Le sénateur Eggleton :** Dans ce cas, il y a des avantages définis. Je fais allusion au cas de quelqu'un qui prendrait sa retraite quand le marché est à la baisse.

**M. Laing :** Vous avez soulevé une question et je pense qu'elle est importante, mais les entreprises qui offrent des services financiers, comme les fiduciaires, doivent tenir compte des besoins des membres et mieux répartir leurs investissements pour qu'ils n'amorcent pas un recul.

**M. Kelly :** De mon point de vue, je ne suis pas certain de ce que nous pourrions faire de toute façon. Telles sont les réalités du marché, sauf pour ce qui est de demander aux gens de placer de l'argent dans un régime de pension à prestations déterminées. Quelqu'un doit payer pour cela plus tard. Tout le monde n'a pas de pension de la fonction publique. C'est une réalité absolue que cela peut se produire. Je ne suis pas certain qu'il existe une solution de rechange qui soit particulièrement bonne.

**Le président :** Merci beaucoup. Je dois dire, au nom de tout le comité, que vous étiez tous très bien informés et très bien préparés. Votre contribution à notre discussion concernant le projet de loi a été très précieuse, et nous vous remercions beaucoup d'être venus témoigner.



We will now hear from a further three organizations. We are very pleased to welcome, representing OMERS Administration Corporation, Anne Soh, Vice-President, Actuarial Services; and Neil Hrab, Manager, Government & Stakeholder Policy and Research.

Also, we have Guillaum Dubreuil, Vice-President, Federal and International Affairs of the Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec; and James Pierlot, Founder and Principal of Pierlot Pension Law.

Honourable senators, again, we have approximately one hour for this session.

Ms. Soh, we will hear from you first, then Mr. Dubreuil and Mr. Pierlot in turn.

**Anne Soh, Vice-President, Actuarial Services, OMERS Administration Corporation:** Thank you, Mr. Chairman.

Senators, I am very pleased to be here today. I joined OMERS in May 2010. With me is my colleague, Neil Hrab, Manager of Government & Stakeholder Policy and Research.

The OMERS Administration Corporation is responsible for OMERS plan administration pension services and investment of plan assets. OMERS also has a Sponsors Corporation. As a large multi-employer defined benefit pension plan, OMERS serves more than 950 employers in the province of Ontario, including local government agencies. OMERS has a total membership of about 423,000 members, including more than 265,000 active members and 120,000 retirees.

One in twenty working Ontarians is a member of OMERS. This is a significant portion of Ontario's population who are on the path towards steady retirement income. Their OMERS pension will reduce the burden on social assistance programs by providing retirement income in a cost-effective manner. The size of the plan allows OMERS to attract top-notch professionals to pursue assets with long-term stable returns and provide best-in-class pension service solutions to members and employers.

OMERS is a jointly sponsored pension plan with a tradition of employer and member governance. Employers and members have an equal voice at the boardroom table and they share direct responsibility for all major decisions and the plan's success.

Broadly speaking, we conduct our pension and investment activities within the contours of both Ontario and federal pension and income tax legislation. Our focus is on investing contributions and the investment income we generate to secure members' retirement benefits at a reasonable cost to members. Over two thirds of each dollar of pension benefits paid retired members comes from investment income.

Nous allons maintenant entendre les témoignages des représentants de trois autres organismes. Nous sommes très heureux d'accueillir deux représentants d'OMERS Administration Corporation, Ann Soh, vice-présidente des services d'actuariat, et Neil Hrab, gestionnaire des politiques et de la recherche auprès du gouvernement et des intervenants.

Nous accueillons aussi Guillaum Dubreuil, vice-président aux affaires fédérales et internationales du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, et James Pierlot, fondateur et directeur de Pierlot Pension Law.

Chers collègues, encore une fois, nous disposons d'environ une heure pour cette séance.

Madame Soh, nous allons commencer par vous, ensuite ce sera le tour de M. Dubreuil et de M. Pierlot, respectivement.

**Anne Soh, vice-présidente des services d'actuariat, OMERS Administration Corporation :** Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis ravie d'être ici aujourd'hui. J'ai rejoint OMERS en mai 2010. Je suis accompagnée de mon collègue, Neil Hrab, gestionnaire des politiques et de la recherche auprès du gouvernement et des intervenants.

L'OMERS Administration Corporation est responsable de l'administration du régime, des services de pension et de l'investissement des actifs du régime d'OMERS. OMERS possède aussi une société de parrains. À titre de régime multi-employeurs à prestations déterminées, OMERS est au service de plus de 950 employeurs de la province d'Ontario, dont des organismes municipaux. OMERS compte environ 423 000 membres au total, dont plus de 265 000 membres actifs et 120 000 retraités.

Un Ontarien sur 20 est membre d'OMERS. Cela représente une part considérable de la population ontarienne qui se prépare à avoir un revenu régulier à la retraite. Le régime d'OMERS allègera le fardeau qui pèse sur les programmes d'aide sociale en fournissant un revenu de retraite de façon rentable. La taille du régime permet à OMERS d'attirer des professionnels de premier plan pour rechercher des actifs avec des retours stables à long terme et offrir aux membres et aux employeurs les meilleures solutions de service relatives aux régimes.

OMERS est un régime de pensions parrainé conjointement fort d'une tradition de gouvernance par l'employeur et les membres. Les employeurs et les membres ont une voix égale à la table du conseil d'administration et ils partagent la responsabilité directe de toutes les décisions importantes et de la réussite du régime.

En gros, nous menons nos activités de pension et d'investissement dans le cadre des lois de l'impôt sur le revenu de l'Ontario et du Canada. Nous nous attardons à investir les cotisations et le revenu d'investissement pour faire en sorte que les prestations de retraite de nos membres ne leur coûtent pas trop cher. Plus des deux tiers de chaque dollar de prestations de pension versées aux membres retraités proviennent du revenu d'investissement.

OMERS' highly skilled investment professionals manage over \$55 billion in assets that generate the income necessary to pay pensions. There is value in OMERS, not only to members but to the Canadian economy as well. About two thirds of the plan assets, totally over \$37 billion, are invested in Ontario and the rest in Canada. A significant portion of these investments have been made in companies where OMERS has a major ownership stake. Well over 10,000 people are employed in these companies, all of whom pay taxes in Canada.

We commend the government and Minister of State Menzies for introducing Bill C-25; and we applaud the progress that this proposed legislation has made to date. OMERS wishes to make a useful contribution to today's discussion of Bill C-25.

Regarding Bill C-25 and pooled registered pension plans or PRPPs, our position has been and continues to be very clear. OMERS continues to support the development of the PRPP proposal according to three clear principles: First, participants should have access to low-cost, sophisticated investment services; second, PRPPs should provide limited or no choice in investment decisions to keep costs low and reduce confusion; and third, eligible administrators should include large pension plans, like OMERS, in addition to other regulated financial institutions. This opportunity will provide for competition to keep costs for participants lower while keeping quality of service high.

Thank you, Mr. Chair and the entire committee, for inviting us here today and allowing us to contribute to your deliberations.

**The Chair:** Thank you, Ms. Soh.

Mr. Dubreuil, please proceed.

[Translation]

**Guillaume Dubreuil, Vice-President, Federal and International Affairs, Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec:** Good evening, Mr. Chair. The mission of the Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, or RJCCQ, is to defend and promote the social and economic interests of Quebec's young business people. A veritable network of young entrepreneurs, business people, self-employed workers and professionals, the RJCCQ has been representing and defending the interests of over 7,500 young professionals for nearly 20 years. Its members are under 40 and come from 30 junior chambers of commerce and youth business associations across Quebec.

Les professionnels de l'investissement hautement qualifiés d'OMERS gèrent plus de 55 milliards de dollars d'actifs qui génèrent le revenu nécessaire pour payer les pensions. OMERS est précieux, non seulement pour les membres, mais aussi pour l'économie canadienne. Environ les deux tiers des actifs du régime, qui se chiffrent à 37 milliards de dollars, sont investis en Ontario et ailleurs au Canada. Une partie importante de ces investissements a été faite dans des sociétés dont OMERS est un actionnaire important. Plus de 10 000 personnes y travaillent et elles paient toutes des impôts au Canada.

Nous félicitons le gouvernement et le ministre d'État Menzies d'avoir déposé le projet de loi C-25 et nous applaudissons aux progrès que ce projet de loi a permis de réaliser à ce jour. OMERS souhaite apporter une contribution utile au débat d'aujourd'hui concernant le projet de loi C-25.

En ce qui concerne le projet de loi C-25 et les régimes de pension agréés collectifs ou RPAC, notre position a toujours été très claire et elle le restera. OMERS continue d'appuyer l'élaboration du projet de RPAC selon trois principes clairs : premièrement, les participants devraient avoir accès à des services d'investissement sophistiqués à faible coût; deuxièmement, les RPAC devraient leur donner peu ou pas de choix lorsqu'ils prennent des décisions relatives à leurs investissements afin de maintenir les coûts à un faible niveau et de réduire la confusion; et troisièmement, les administrateurs admissibles devraient inclure de grands régimes de pension, comme OMERS, en plus d'autres institutions financières réglementées. Cette possibilité permettra à la concurrence de maintenir les coûts à un niveau peu élevé pour les participants tout en continuant d'offrir un service de grande qualité.

Merci à vous, monsieur le président, et à tous les membres du comité de nous avoir invités et de nous avoir permis de participer à vos délibérations.

**Le président :** Merci, madame Soh.

Monsieur Dubreuil, la parole est à vous.

[Français]

**Guillaume Dubreuil, vice-président aux affaires fédérales et internationales, Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec :** Bonsoir, monsieur le président. Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec a pour mission de représenter et de défendre les intérêts sociaux et économiques des jeunes gens d'affaires du Québec. Véritable réseau de jeunes entrepreneurs, gens d'affaires, travailleurs autonomes et professionnels, le RGCCQ représente et défend depuis près de 20 ans les intérêts de plus de 7 500 jeunes professionnels, des membres âgés de moins de 40 ans, répartis au sein de 30 jeunes chambres de commerce et associations de jeunes gens d'affaires provenant de tous les coins du Québec.

With respect to the legislation being considered today, the RJCCQ joined forces with a partner organization, Question Retraite, to commission a survey a few months ago. I am going to share the results of that survey with you because they are quite telling.

The survey, which was conducted in October, reveals that a majority of young professionals currently expect to work beyond 65 years of age. We find this somewhat worrisome, because while the RJCCQ encourages people to work until the age of their choice, we also believe it is not up to our generation, workers under 40 years old, to pay the price for upcoming demographic changes. Therefore, we support any measure that will encourage young workers to save for retirement, so they can retire at the age that they choose.

The survey also found that young people do not fully trust the retirement plans offered to them by their employers. According to the survey, a large majority of them would rather have a salary increase, receiving the money directly, and manage a personal retirement savings plan than rely on their employer to invest it on their behalf. Once again, we feel that the system being discussed today could address part of this problem.

Lastly, we believe that this system could help small businesses grow because it would allow them to be competitive as far as recruiting and retaining professionals is concerned. Small businesses would be able to offer employees a retirement plan, something that is currently only within the grasp of larger corporations by and large. This would help small businesses reduce employee turnover and ensure smoother growth.

For all these reasons, the Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec is in favour of this bill and therefore the PRPP plan.

*[English]*

**James Pierlot, Founder and Principal, Pierlot Pension Law:** Thank you, Mr. Chair and committee members, for the invitation to speak today. The federal government's stated intention is that PRPPs are to help modest- and middle-income Canadians who are not saving enough for retirement, primarily through asset pooling and administration.

Bill C-25 sets standards for administration, asset management, member enrollment and locking-in of benefits. However, it is important to remember that the federal government has jurisdiction only over specific kinds of employers, for example, railways, banks, postal service, et cetera. Most of these employers already provide pension coverage to their employees, so Bill C-25 cannot have any impact on most workers unless the provinces

Au niveau du projet qui nous intéresse aujourd'hui, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec s'est associé à un organisme partenaire, Question retraite, pour faire un sondage il y a quelques mois. Je vais aujourd'hui vous parler des résultats de ce sondage parce qu'ils sont très révélateurs.

Comme le révèle ce sondage réalisé en octobre dernier, actuellement, une majorité des jeunes professionnels s'attendent à travailler jusqu'à plus de 65 ans. Nous trouvons cela un peu troublant parce qu'alors que le regroupement encourage les gens à travailler à l'âge qu'ils veulent, nous croyons aussi que ce n'est pas à notre génération, aux travailleurs de moins de 40 ans, de faire les frais du renversement démographique. Nous favorisons donc n'importe quel outil qui favorisera l'épargne visant la retraite afin de permettre à ces jeunes travailleurs de prendre leur retraite à l'âge de leur choix.

Nous remarquons dans ce sondage que les jeunes ne font pas confiance aux régimes offerts par leurs entreprises. Le sondage a révélé qu'une grande majorité des jeunes travailleurs préféreraient avoir une augmentation salariale, recevoir de l'argent directement et l'administrer lui-même en vue de leur retraite plutôt que de faire confiance à un employeur qui l'investit en leur nom. Encore une fois, nous croyons que le système proposé aujourd'hui pourrait pallier une partie de ce problème.

Finalement, nous voyons que ce système pourrait favoriser l'essor des petites entreprises puisqu'il permettrait à de plus petites entreprises de concurrencer sur le marché de l'emploi et du recrutement de professionnels en faisant en sorte que ces petites entreprises soient capables d'offrir un régime de retraite à leurs employés, ce qu'actuellement, surtout les grandes corporations sont capables de faire. Ceci ferait en sorte que ces petites entreprises seraient capables de stabiliser leur roulement de personnel et que leur développement serait mieux assuré.

Pour toutes ces raisons, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec est en faveur du projet de loi et donc du projet des RPAC.

*[Traduction]*

**James Pierlot, fondateur et directeur, Pierlot Pension Law :** Merci à vous, monsieur le président, et merci aussi aux membres du comité, de m'avoir invité à participer à la réunion d'aujourd'hui. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il voulait que les RPAC aident les Canadiens à faible et à moyen revenus qui n'épargnent pas suffisamment pour leur retraite, principalement par la mise en commun et l'administration des actifs.

Le projet de loi C-25 définit les normes d'administration, de gestion des actifs, d'adhésion et de gel des prestations. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le gouvernement fédéral n'exerce son autorité que sur un type précis d'employeurs, par exemple les chemins de fer, les banques et les services postaux. La plupart de ces employeurs offrent déjà des régimes de pension à leurs employés, alors le projet de loi C-25 ne peut influencer sur la

cooperate by enacting legislation similar to Bill C-25. This may be unlikely given that provincial governments have historically been unwilling to have standardized pension legislation. You have heard in testimony that PRPPs are pension plans and that they will help low- and middle-income workers in retirement. I am here to challenge both of those assumptions.

With its broad powers over taxation, the federal government has significant control over pension saving through the tax rules that apply to PRPPs and other plans. Proposed tax rules for PRPPs were released on December 14, 2011, the main elements of which are as follows: Contributions will be limited to available RRSP contribution room; self-employed and employed individuals will be able to join them; and de-accumulation options, or receiving a retirement income, will be similar to those available for DC plans and RRSPs. Finally, the legislation states that PRPP administrators must be licensed and resident in Canada.

PRPPs have received a tepid response from many industry commentators for a number of reasons. First, mandatory participation cannot be required, giving them very little advantage compared to a group RRSP. Second, and unlike employer-sponsored DB pension plans and the CQPP, employer-sponsored pension plans such as OMERS, for example, a PRPP is simply another savings vehicle that will not guarantee any particular pension.

Notwithstanding their name, PRPPs are not pension plans because they will not pay pensions. In terms of providing opportunity to accumulate a pension, the tables I have provided show how PRPPs compare to the CPP and QPP and to private retirement savings vehicles now permitted under federal tax rules: defined benefit pension plans, defined contribution plans, and RRSPs. As you can see from the table, a PRPP is functionally equivalent in most aspects to a DC plan or RRSP.

Also provided are stylized examples of pension outcomes for seven individuals that represent a cross-section of Canadian workers: three who participate in DB pension plans in the public sector and four who save for retirement in RRSPs. As committee members will observe, especially at slide 8, slide 11 and slide 12, those who save for retirement in RRSPs and those who would save for retirement in PRPPs will receive only a fraction of the retirement income that DB pension plans provide to many of their members.

plupart des travailleurs à moins que les provinces collaborent en déposant des projets de loi semblables. Cela est peu probable étant donné que les gouvernements provinciaux ont toujours refusé d'avoir des lois normalisées sur les pensions. Vous avez entendu les témoins dire que les RPAC sont des régimes de pension et qu'ils aideront les travailleurs à faible et à moyen revenu à planifier leur retraite. Je suis ici pour remettre en question ces deux suppositions.

Avec les pouvoirs très étendus qu'il a sur les impôts, le gouvernement fédéral exerce un contrôle considérable sur l'épargne destinée aux pensions de retraite par le truchement des règles fiscales qui s'appliquent aux RPAC et aux autres régimes. Les règles fiscales proposées pour les RPAC ont été publiées le 14 décembre 2011. En voici les principaux éléments : les cotisations seront limitées aux cotisations admissibles dans le cadre des REER; les travailleurs autonomes et les employés pourront y souscrire; et les options de désaccumulation, ou la perception d'un revenu de retraite, seront semblables à celles qui sont prévues dans le cadre des régimes à cotisations déterminées et les REER. Enfin, selon le projet de loi, les administrateurs des RPAC doivent être titulaires d'une licence et résider au Canada.

Les RPAC ont reçu un accueil tiède de la part de bien des commentateurs de l'industrie pour un certain nombre de raisons. Premièrement, on ne peut exiger la participation obligatoire, ce qui leur donne très peu d'avantages comparativement à un REER collectif. Deuxièmement, et contrairement aux régimes de pension à prestations déterminées offerts par l'employeur et aux régimes de pension du Canada et du Québec, les régimes de pension offerts par un employeur comme OMERS, par exemple, un RPAC est simplement un autre instrument d'épargne qui ne garantira aucune pension en particulier.

Malgré leur nom, les RPAC ne sont pas des régimes de pension, car ils ne verseront pas de prestations de pension. Pour ce qui est de permettre d'accumuler une pension, les tableaux que j'ai fournis montrent le rendement des RPAC comparativement au RPC et au RRQ et aux instruments d'épargne-retraite privés maintenant autorisés au titre de la réglementation fiscale fédérale : les régimes de pension à prestations déterminées, les régimes de pension à cotisations déterminées et les REER. Comme vous pouvez le voir, sur le plan fonctionnel, un RPAC équivaut en gros à un régime à contributions déterminées ou à un REER.

Je vous ai aussi fourni des exemples de revenus de pension pour sept personnes qui forment un échantillon représentatif des travailleurs canadiens : trois qui contribuent à des régimes de pension à prestations déterminées dans le secteur public et quatre qui épargnent pour leur retraite avec des REER. Les membres du comité remarqueront, en particulier sur les diapositives 8, 11 et 12, que ceux qui épargnent pour leur retraite avec un REER et ceux qui le font avec un RPAC recevront seulement une fraction du revenu de retraite que les régimes de pension à prestations déterminées offrent à nombre de leurs membres.

These outcomes show what will happen with PRPPs because the proposed tax rules for those plans are essentially the same as those that apply to RRSPs and DC plans. As compared to DB pension plans, such as OMERS, Ontario Teachers PP and other pension plans in the private sector, the most significant deficiencies of DC plans and RRSPs are that they do not pay retirement pensions and provide inadequate contribution room for many workers; and investment losses result in permanent loss of retirement saving room.

As such, PRPPs represent a further perpetuation of a problem that has existed since federal tax rules first permitted retirement saving almost 100 years ago: You cannot participate in a pension plan that promises a target pension benefit unless you are fortunate enough to have an employer provide it to you. Today, only about 15 per cent of Canada's private sector workers are in this position. Unfortunately, PRPPs as currently conceived will do nothing to help the remaining 85 per cent. The outcomes will be similar because they will provide only limited asset pooling. They will not pool pensioners' market and longevity risks, which help large DB pension plans provide pension annuities at lower costs.

Perhaps the most troubling aspect of PRPPs is the constituency for whom they appear to be intended. According to federal government documents, those are low- and middle-income workers. This is a significant departure from the federal government's long-standing view that the tax-assisted retirement savings system is intended primarily for Canadians with middle and upper-middle incomes. For many low-income workers, saving in a PRPP or any other tax-deferred plan could be much worse than saving for retirement outside them. This is because income taxes and benefit clawbacks, namely the Guaranteed Income Supplement, result in very high effective tax rates on their retirement income, much more than on earnings saved during working life.

For low- and middle-income workers who retire and draw retirement income from a PRPP, the effective tax rates on that income can be as much as 50 to 80 per cent due to the clawback of the GIS. In terms of policy outcomes, therefore, PRPPs will not improve the standard of living for low- and middle-income workers who retire, but they will certainly reduce the government's expenditure on elderly benefits.

Much is made of the \$600 billion in unused RRSP contribution room in Canada, but what is often not noted is that unused RRSP room is held mostly by low-income workers who should not be using it.

Ces résultats montrent ce qui se produira avec les RPAC parce que les règles fiscales proposées pour ces régimes sont essentiellement les mêmes que celles qui s'appliquent aux REER et aux régimes à cotisations déterminées. Comparativement à des régimes de pension à prestations déterminées, comme OMERS, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et d'autres régimes de pension du secteur privé, les lacunes les plus importantes des régimes à cotisations déterminées et les REER est qu'ils ne versent pas de prestations de retraite et qu'ils prévoient des droits de cotisation qui ne conviennent pas à bien des travailleurs; et les pertes de placement occasionnent la perte permanente de droits de cotisation à l'épargne-retraite.

Ainsi, les RPAC perpétuent un problème qui existe depuis près d'un siècle, c'est-à-dire depuis que les règles fiscales fédérales permettent d'épargner pour la retraite : vous ne pouvez pas participer à un régime de retraite à prestations cibles à moins d'avoir la chance de travailler pour un employeur qui vous l'offre. Aujourd'hui, seulement environ 15 p. 100 des travailleurs du secteur privé au Canada se trouvent dans cette situation. Malheureusement, les RPAC tels qu'ils sont actuellement ne feront rien pour aider les 85 p. 100 qui restent. Les résultats seront semblables, car ils ne permettront qu'une mise en commun limitée des actifs. Ils ne mettront pas en commun le marché des retraités et les risques que présente la longévité, qui aident les grands régimes de pension à prestations déterminées à offrir des rentes à moindre coût.

L'aspect peut-être le plus troublant des RPAC est le groupe de personnes à qui ils semblent être destinés. Selon les documents du gouvernement fédéral, il s'agit de travailleurs à faible et à moyen revenus. C'est un virage important par rapport à la position que le gouvernement fait valoir depuis longtemps, à savoir que les programmes d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale visent principalement les Canadiens à revenu moyen et à revenu moyen supérieur. Pour bien des travailleurs à faible revenu, il pourrait être bien pire d'épargner avec un RPAC ou tout autre régime à impôts différés que sans. C'est parce que l'impôt sur le revenu et la récupération des prestations, notamment le Supplément de revenu garanti, génèrent des taux réels d'imposition très élevés sur leur revenu de retraite, beaucoup plus que sur les gains économisés pendant leur vie active.

Pour les travailleurs à faible et à moyen revenus qui prennent leur retraite et tirent leur revenu de retraite d'un RPAC, les taux réels d'imposition sur ce revenu peuvent être de 50 à 80 p. 100 en raison de la récupération des prestations du Supplément de revenu garanti. Pour ce qui est des résultats stratégiques, les RPAC n'amélioreront donc pas la qualité de vie des travailleurs à faible et à moyen revenus qui prennent leur retraite, mais ils réduiront assurément les dépenses du gouvernement s'agissant des prestations aux aînés.

On parle beaucoup des 600 milliards de dollars de cotisations non utilisées à des REER au Canada, mais ce qu'on dit rarement, c'est que ces cotisations non utilisées sont surtout celles de travailleurs à faible revenu qui ne devraient pas les utiliser.

All of this does not mean that PRPPs cannot be a good vehicle for retirement saving — they can be — and there is a lot the federal government can do to make them better. The first thing they can do is to allow tax prepaid savings in PRPPs. Tax prepaid saving is similar to the saving that is available in the TFSA, the Tax-Free Savings Account, that the government introduced a number of years ago. Withdrawals from a TFSA do not result in the clawback of income-tested benefits.

The second thing that can be done is to require PRPP administrators to discourage or prevent low-income workers from participating in tax-deferred PRPP accounts.

Third, allow workers to contribute to their own target benefit pensions based on the tax rules that apply to the federal government's own workers.

Fourth, allow PRPPs to pay pensions. When members in a pension plan such as a DC plan or in an RRSP reach retirement, they have to manage those retirement savings through retirement, and they are no better at doing that than they are at managing them while they are accumulating.

As currently proposed, PRPPs present only the appearance of reform because they are simply a re-release of an existing retirement savings vehicle. To the extent that PRPPs result in an increase in tax-deferred saving by low-income workers, they will actually be harmful because they will amount to a regressive tax increase on retirees.

For middle and upper middle-income workers, they will be of little help because they do not address the gap between defined benefit pension plans and RRSPs in terms of accumulation room, and they will not pay pensions.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Pierlot, and thank you, witnesses, for your opening comments.

We have a lengthy list, so I will ask committee members to keep their questions tight.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** You may be in the category of witnesses that ask questions their predecessors did not foresee. You mentioned the provinces and the need to work together. As a Quebecker, I would like to hear your view on what Quebec is planning to do, as it seems to have gone out on its own initiative. Will Quebec's approach in this case benefit small businesses and average earners?

Tout cela ne signifie pas que les RPAC ne peuvent pas être un bon instrument d'épargne-retraite — ils peuvent l'être — et le gouvernement fédéral peut encore prendre plein de mesures pour les améliorer. La première chose qu'il peut faire est de permettre les épargnes avec impôt prépayé dans les RPAC. Le régime d'épargne avec impôt prépayé est semblable au compte d'épargne libre d'impôt, que le gouvernement a instauré il y a un certain nombre d'années. Les retraits des CELI ne donnent pas lieu à une récupération des prestations fondées sur le revenu.

La deuxième chose que l'on peut faire est d'exiger des administrateurs des RPAC de dissuader ou d'empêcher les travailleurs à faible revenu de participer à des comptes de RPAC avec impôts différés.

Troisièmement, permettre aux travailleurs de cotiser à leurs propres régimes à prestation cible fondés sur les règles fiscales qui s'appliquent aux fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Quatrièmement, permettre aux RPAC de verser des prestations de pension. Lorsque les membres d'un régime de pension comme le régime à cotisations déterminées ou un REER atteignent l'âge de la retraite, ils doivent gérer ces épargnes-retraites pendant leur retraite, et ils ne les gèrent pas mieux qu'ils le font pendant qu'ils épargnent.

Tels qu'ils sont proposés, les RPAC ne donnent que l'apparence d'une réforme parce qu'ils ne sont que le relancement d'un instrument d'épargne qui existe déjà. Dans la mesure où les RPAC donnent lieu à une augmentation des épargnes avec impôts différés chez les travailleurs à faible revenu, en fait ils seront nuisibles parce qu'ils équivaldront à une augmentation d'impôt régressif pour les retraités.

Pour les travailleurs à revenu moyen et à revenu moyen supérieur, ils seront peu utiles, car ils ne comblent pas l'écart entre les régimes de pension à prestations déterminées et les REER s'agissant de la possibilité d'accumuler, et ils ne verseront pas de prestations de pension.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Pierlot, et merci aux témoins pour vos remarques liminaires.

Nous avons une longue liste, alors je demanderais aux membres du comité de s'en tenir à leurs questions.

[Français]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Vous êtes peut-être dans la catégorie des témoins qui posent des questions qui n'ont pas été envisagées par vos prédécesseurs. Vous avez parlé des provinces et de la nécessité de collaborer. Comme je viens du Québec, j'aimerais avoir votre opinion sur ce que le Québec entend faire parce qu'il semble avoir pris une initiative. Est-ce que l'approche du Québec dans ce cas-ci va être à l'avantage des petites entreprises et des salaires moyens?

[English]

**Mr. Pierlot:** Generally speaking, the Quebec VRSP is very similar to the PRPP proposal. Whether it will be to the benefit of small businesses and workers in Quebec will depend to a large extent on who is saving in the VRSPs.

Studies that have been done by the C.D. Howe Institute indicate that for workers with quite high incomes, up to \$50,000 a year, the marginal effective tax rate on retirement savings when you withdraw it from an RRSP is significantly greater than the tax deduction you get going in. The result of that is that workers would be much better off saving outside a tax-deferred vehicle than within a tax-deferred vehicle because they lose a portion of their savings.

Whether or not the Quebec model will work for any particular small business or worker will depend entirely on the income class that is saving. For upper income workers, the results will be essentially similar to an RRSP, except for the potential cost saving of asset pooling and better administration of assets. The comments that I have made that apply to PRPPs apply similarly to the Quebec model.

**Senator Hervieux-Payette:** Since you have spoken positively about the TFSA, meaning the money will not be taxable at the end, if the money is considered a pension, and you seem to say it would not be administered as a pension as in a regular payment every month once one retires, this new vehicle should be treated like a TFSA and not be taken into account. Could it be given to a worker on a regular basis in the same way pensions are distributed when dealing with a real pension? The way you talk about it, it is as if it would not be seen as a pension plan with the full advantages of a pension plan.

**Mr. Pierlot:** In a pension plan, a defined benefit plan, such as OMERS, for example, the pension is paid for life and the accumulation of that pension happens under different tax rules that ensure that if there is a market downturn, for example, more contributions can be put in so that the pension is there. The rules under which those plans operate are superior.

However, my comments with respect to marginal effective tax rates apply equally to income withdrawn from defined benefit pension plans to RRSPs, DC plans and PRPPs. When low-income workers save in those vehicles, that income is counted for purposes of eligibility to the Guaranteed Income Supplement. As a result, the Guaranteed Income Supplement is lost at 50 cents on the dollar for every amount taken out.

The solutions to that, as I see it, is to modify the PRPP rules to allow two different kinds of pension saving. For those who are higher income, allow them to use tax-deferred accounts similar to defined benefit pension plans and RRSPs. For those with lower

[Traduction]

**M. Pierlot :** En règle générale, les régimes volontaires d'épargne-retraite ressemblent beaucoup aux RPAC proposés. De là à savoir s'ils profiteront aux petites entreprises et aux travailleurs du Québec, cela dépendra dans une large mesure de la personne qui s'en sert pour épargner.

Les études réalisées par l'Institut C.D. Howe révèlent que pour les travailleurs au revenu assez élevé, jusqu'à 50 000 \$ par année, le taux effectif marginal d'imposition qui s'applique aux économies lorsque vous les retirez d'un REER est sensiblement plus élevé que la déduction fiscale que vous obtenez au départ. En conséquence, les travailleurs auraient intérêt à épargner en utilisant autre chose qu'un instrument avec impôt différé, car ils perdent une partie de leurs économies.

De là à savoir si le modèle du Québec fonctionnera pour une petite entreprise ou un travailleur en particulier, cela dépendra entièrement de la fourchette de revenus de celui qui épargne. Pour les travailleurs à revenu supérieur, les résultats seront essentiellement semblables à ceux d'un REER, sauf pour les économies potentielles réalisées par la mise en commun des actifs et une meilleure administration des actifs. Les commentaires que j'ai faits concernant les RPAC s'appliquent aussi au modèle du Québec.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Puisque vous avez parlé en bien des CELI, à savoir que l'argent ne serait pas imposable au bout du compte, si l'argent est considéré comme une pension, et vous semblez dire qu'il ne serait pas administré comme une pension, c'est-à-dire que le titulaire du compte ne recevrait pas de versement mensuel régulier une fois qu'il prend sa retraite, ce nouvel instrument devrait être traité comme un CELI et ne pas être pris en compte. Pourrait-il être versé régulièrement à un travailleur comme si c'était une vraie pension? La façon dont vous en parlez, c'est comme s'il ne serait pas perçu comme un régime de pension avec tous les avantages que cela suppose.

**M. Pierlot :** Dans le cadre d'un régime de pension, un régime de pension à prestations déterminées, comme OMERS, la pension est versée à vie et elle est accumulée dans le cadre de règles fiscales différentes qui font en sorte qu'en cas de ralentissement économique, par exemple, on peut faire plus de cotisations pour que la pension soit là. Les règles qui régissent ces régimes sont supérieures.

Cependant, mes commentaires concernant le taux marginal d'imposition réel s'appliquent également au revenu retiré des régimes de pension à prestations déterminées, aux REER, aux régimes à cotisations déterminées et aux RPAC. Lorsque les travailleurs à faible revenu se servent de ces instruments pour épargner, ce revenu est compté aux fins de l'admissibilité au Supplément de revenu garanti. À chaque retrait, l'on perd donc 50 cents sur chaque dollar du Supplément de revenu garanti.

De mon point de vue, la solution à ce problème est de modifier les règles du RPAC pour permettre deux différentes sortes d'épargnes-retraites. Il faudrait permettre aux personnes à revenu supérieur d'utiliser des comptes avec impôt différé

income, allow them to save in a tax-paid environment so the withdrawals do not result in the clawback of income-tested benefits.

**Senator Hervieux-Payette:** That is very interesting. Thank you very much.

**Senator Tkachuk:** There is no question that a defined benefit plan, like the public service plan or the teachers' plan, seems to hold a lot of value, or the one that General Motors used to have. There are a lot of problems with both plans, whether it is defined benefit or defined contribution, because defined benefit plans are going broke. Many companies have had to go to the government to save the plans because the plans were either used up by corporations, which used the money, or the company went broke and there was no pension left.

There is a lot to be said for a benefit plan that you have maybe a little more control over. In the end, you will be buying an annuity and you will have some kind of a pension, which is really what this is trying to stimulate. There is nothing saying citizens cannot also be using the Tax-Free Savings Account, which I think is a terrific vehicle for putting money aside and saving cash for the senior years. It is a question of education.

**Mr. Pierlot:** You raise a number of really good points. People can buy annuities, but typically they do not buy pension annuities.

Defined benefit pension plans, particularly the larger ones we find in the public sector, operate very efficiently. The total operating cost of those plans, especially for the largest ones, range between 35 basis points and 65 basis points — that is administration, investment management, everything — while generating quite attractive rates of return compared to many private sector-managed products. All of that means value.

You can argue about whether the benefits are too generous, are paid too early or are affordable, but that is really a question of adjusting the promise at the end and making it affordable.

The defined benefit structure is probably the best one for delivery of secure benefits at an effective cost because of the pooling of market risk and longevity risk. There is a middle ground between the PRPP on the one hand and the defined benefit plan on the other. Again, we can look to the public sector for an example of that because the contributions in those plans adjust according to the funded position of the plan, and in many of them, the benefits adjust as well. New Brunswick has recently introduced legislation to allow that in the private sector. It is one of the first provinces to do that; that is, where you will actually

semblables aux régimes de pension à prestations déterminées et aux REER, et il faudrait permettre aux personnes à plus faible revenu d'épargner dans un compte avec impôts prépayés pour que les retraits ne donnent pas lieu à la récupération des prestations fondées sur le revenu.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** C'est très intéressant. Merci beaucoup.

**Le sénateur Tkachuk :** Il est clair qu'un régime de pension à prestations déterminées, comme celui de la fonction publique ou des enseignants, est très précieux, ou celui que General Motors avait. Les deux régimes comportent leur lot de problèmes, qu'il s'agisse du régime à prestations déterminées ou celui à cotisations déterminées, car les régimes de pension à prestations déterminées font faillite. Bien des sociétés ont dû faire appel au gouvernement pour sauver leurs régimes parce qu'ils étaient dépensés par les entreprises, ou les entreprises faisaient faillite et il n'y avait plus de régime.

Il y a beaucoup de bon dans un régime sur lequel on a peut-être un peu plus de contrôle. Au bout du compte, vous achèterez une rente et vous aurez un genre de pension, et c'est vraiment ce que cela tente de stimuler. Il n'y a rien qui dise que les citoyens ne peuvent pas aussi utiliser le compte d'épargne libre d'impôt qui, selon moi, est un instrument extraordinaire pour mettre de l'argent de côté et épargner pour ses vieux jours. C'est une question de sensibilisation.

**M. Pierlot :** Vous soulevez un certain nombre de très bons points. Les gens peuvent acheter des rentes, mais d'habitude, ils n'achètent pas de rentes de retraite.

Les régimes de pension à prestations déterminées, en particulier les plus grands que l'on retrouve dans le secteur public, fonctionnent très efficacement. Les coûts de fonctionnement totaux de ces régimes, en particulier les grands, se situent entre 35 et 65 points de base — c'est-à-dire l'administration, la gestion des investissements, tout — et ils génèrent des taux de rendement très alléchants comparativement à bien des produits gérés par le secteur privé. Tout cela a de la valeur.

Vous pouvez vous demander si les prestations sont trop généreuses, si elles sont versées trop tôt ou si elles sont abordables, mais c'est vraiment une question de rajuster la promesse faite à la fin et de faire en sorte qu'elles soient abordables.

La structure du régime de pension à prestations déterminées est probablement la meilleure pour verser des prestations garanties à un coût raisonnable en raison de la mise en commun des risques du marché et des risques que présente la longévité. Il y a un juste milieu entre les RPAC d'un côté et le régime de pension à prestations déterminées de l'autre. Encore une fois, nous pouvons prendre le secteur public comme exemple étant donné que les cotisations à ces régimes se rajustent selon la capitalisation du régime, et dans nombre d'entre eux, les prestations se rajustent aussi. Le Nouveau-Brunswick a récemment déposé un projet de



have sustainable defined benefit style plans that will automatically adjust over time and avoid the kinds of disasters that we have seen in high profile cases reported in the news.

**Senator Tkachuk:** You could pass a law that would guarantee the benefit, but you cannot predict the future. I think that when they first set up the CPP, you were guaranteed a certain amount of money at the end of it all. In reality, what happened is that the times changed; demographics changed. There were all kinds of cultural and social issues that affected those pension plans. In 1997, we had to raise the rates up to 10 per cent over a period of five years. My son and everyone else's son and daughter around this table have to pay for my pension plan. That did not work out that good, either. The law said I should get the money, but if there is no money at the end of the table, it does not matter.

**Mr. Pierlot:** A key difference between the CPP and defined benefit pension plans is that the CPP started with no pension fund. It was simply a pay-as-you-go plan.

**Senator Tkachuk:** Yes; that is exactly right.

**Mr. Pierlot:** Whereas with other pension plans, public and private sector defined benefit pension plans, their funded position is measured every three years and sometimes every one year. If you structure a plan such as a PRPP under those rules, where you are regularly measuring the funded position of the plan and adjusting both the contributions and the benefits so that it is sustainable based on what is coming in and what is going out, those plans can be sustainable over the long term.

**Senator Tkachuk:** Thank you, Mr. Pierlot. That was very interesting.

**Senator Eggleton:** Mr. Pierlot, would we be better off going to a voluntary supplementary CPP, tying in with the CPP Investment Board and its investment fees?

**Mr. Pierlot:** In essence, a voluntary CPP would be very similar to the PRPP from the point of view of marginal effective tax rates. Because all of the assets are pooled in a single vehicle you could potentially achieve greater economies of scale, but I think there is perhaps a better case to be made for an expanded CPP. However, an expanded CPP presents the same issues with marginal effective tax rates because CPP benefits reduce the Guaranteed Income Supplement.

In terms of the models that we have out there, I still believe that the public sector models are best in terms of their efficiency of delivery. I do believe that there is a significant sector of the population, those earning, say, up to \$50,000 a year, who simply

loi pour le permettre dans le secteur privé. C'est l'une des premières provinces à le faire; c'est-à-dire que vous aurez en fait des genres de régime de pension à prestations déterminées durables qui se rajusteront automatiquement au fil du temps et qui éviteront les types de catastrophes que nous avons vues dans des affaires très médiatisées.

**Le sénateur Tkachuk :** On pourrait adopter une loi qui garantirait les prestations, mais on ne peut pas prédire l'avenir. Je crois me rappeler que lorsque le RPC a été créé, un certain montant était garanti à la fin aux adhérents. En réalité, la situation a évolué; les données démographiques ont changé. Divers enjeux culturels et sociaux ont influé sur les régimes de retraite. En 1997, nous avons dû hausser les taux de 10 p. 100 pendant cinq ans. Mon fils et les enfants de tout le monde ici doivent payer pour mon régime de retraite. Cela n'a pas vraiment donné les résultats escomptés. La loi prévoyait que j'aurais droit à mon argent, mais s'il n'en reste pas en fin de compte, cela ne veut plus rien dire.

**M. Pierlot :** La différence clé entre le RPC et les régimes de retraite à prestations déterminées est que le RPC n'avait pas de caisse de retraite au début. Il s'agissait tout simplement d'un régime par répartition.

**Le sénateur Tkachuk :** Oui. C'est tout à fait exact.

**M. Pierlot :** Par contre, pour ce qui est des autres régimes de retraite, des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs privé et public, leur capitalisation est mesurée tous les trois ans et parfois même chaque année. Si vous structurez un régime comme un RPAC en fonction de ces règles, à savoir que vous mesurez régulièrement la capitalisation du régime et que vous modifiez tant les contributions que les prestations pour vous assurer qu'il sera viable en vous fondant sur les entrants et les sortants, ces régimes peuvent être viables à long terme.

**Le sénateur Tkachuk :** Merci, monsieur Pierlot. C'était très intéressant.

**Le sénateur Eggleton :** Monsieur Pierlot, serions-nous mieux d'opter pour l'ajout au RPC d'un supplément à participation volontaire, étroitement lié à l'Office d'investissement du RPC et à ses frais d'investissement?

**M. Pierlot :** En gros, l'ajout au RPC d'un supplément à participation volontaire serait très semblable au RPAC en ce qui concerne le taux marginal d'imposition réel. Étant donné que tous les avoirs sont mis en commun dans un régime unique, il est possible de réaliser des économies d'échelle importantes, mais je crois que l'ajout au RPC d'un supplément serait peut-être une bonne chose à envisager. Toutefois, cette option présente les mêmes problèmes avec un taux marginal d'imposition réel, parce que les prestations du RPC réduisent le Supplément de revenu garanti.

Pour ce qui est des modèles que nous avons en place, je crois toujours que les modèles du secteur public sont les meilleurs en ce qui a trait à l'efficacité de leur gestion. Je crois qu'un important segment de la population, à savoir ceux qui gagnent, par exemple,

should not be in traditional pension plans or RRSPs. To the extent that they do save for retirement, they should be saving for retirement in a tax-paid vehicle like the TFSA, but adapted to pension saving, with locking in of funds, payment of benefits in the form of a pension, et cetera.

**Senator Eggleton:** You said that the larger funds — you mentioned OMERS — largely the ones that are managing funds for public sector employees, are between 35 and 65 basis points in terms of the fees. Where does CPP investment fit?

**Mr. Pierlot:** CPP investment is in the similar range. It is a bit higher. I think it is around 60, if I recall correctly.

**Senator Eggleton:** Where do you think we would end up with this plan? The minister does not seem to have a handle on a number. What would be your estimate of where we might end up in terms of fees in this kind of plan?

**Mr. Pierlot:** The numbers that I have heard in terms of investment management fees would be similar to what a previous witness has told you, namely, something in the range of 100 to 125 basis points. That is significantly higher than what the CPP charges; it is higher than what the big public sector plans charge by half a per cent. Half a per cent does not sound like much, but you know that half a per cent on a mortgage means a lot. Half a per cent over a career translates roughly into 20 per cent more or less pension over a full career. A 50 basis point difference is very significant.

**Senator Eggleton:** What do you think we can learn from the Australian experience on this?

**Mr. Pierlot:** I am not that familiar with the Australian experience, but I do understand that there is quite a bit of fragmentation in the management and that has led to higher costs.

One of the difficulties with the Australian model and with other models, like the Chilean model, where you build up an account and at the end you get a big lump sum that you have to deal with, is that people are typically not very good at dealing with and managing large sums of money because it is not within their area of expertise. Particularly as people get older, 75, 85, people are living longer, but that does not mean they are healthier. Many older people suffer from problems like dementia and other health problems, which will impair their ability to manage money. It is far more preferable to receive benefits in the form of a guaranteed pension annuity.

**Senator Eggleton:** The government has put forward this legislation and wants to proceed in this direction. Are there two or three amendments to this legislation that might make enough of a difference to make it more worthwhile? I am thinking, in particular, of the lower-income people here. You have mentioned

jusqu'à 50 000 \$ par année, ne devrait tout simplement pas adhérer à des régimes de retraite traditionnels ou cotiser à un REER. S'ils économisent en vue de leur retraite, ils devraient le faire par l'entremise d'un régime libre d'impôt comme un CELI, mais qui serait modifié pour l'épargne-retraite avec des fonds immobilisés, le versement de prestations sous forme d'une pension, et cetera.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez dit que les régimes importants — vous avez mentionné l'OMERS —, à savoir principalement les régimes qui administrent des fonds d'employés du secteur public, ont des frais de 35 à 65 points de base. Qu'en est-il pour l'Office d'investissement du RPC?

**M. Pierlot :** L'Office d'investissement du RPC se situe dans cette fourchette. C'est un peu plus haut. Je crois que c'est environ 60, si ma mémoire est bonne.

**Le sénateur Eggleton :** Selon vous, qu'en sera-t-il pour ce régime? Le ministre ne semble pas le savoir. Quels en seront les frais d'après vous?

**M. Pierlot :** Les données que j'ai entendues au sujet des frais de gestion des investissements seraient semblables à ce qu'un autre témoin vous a dit, soit entre 100 et 125 points de base. C'est considérablement plus élevé que le RPC. C'est un demi-point de pourcentage plus élevé que les gros régimes du secteur public. Un demi-point de pourcentage peut ne pas sembler la mer à boire, mais vous savez qu'un demi-point de pourcentage sur une hypothèque, c'est énorme. Un demi-point de pourcentage sur l'ensemble d'une carrière se traduit par une différence de plus ou moins 20 p. 100 sur les pensions. Une différence de 50 points de base est considérable.

**Le sénateur Eggleton :** À votre avis, quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience australienne à cet égard?

**M. Pierlot :** Je ne connais pas très bien la situation australienne, mais je crois comprendre que l'administration a été assez fragmentée, ce qui a entraîné des coûts plus élevés.

Dans le modèle australien et les autres modèles, comme le modèle chilien, les gens accumulent de l'argent et reçoivent à la fin un énorme versement unique qu'ils doivent gérer. Cependant, les gens ne sont normalement pas très aptes à le faire, parce qu'ils n'en ont pas l'expertise. Les gens vivent plus longtemps, jusqu'à 75 ou 85 ans, mais cela ne veut pas pour autant dire qu'ils vivent plus en santé. De nombreux aînés souffrent de problèmes de santé, dont des problèmes de démence, ce qui influera sur leur capacité d'administrer leur argent. C'est de loin préférable de recevoir des prestations sous forme d'une rente viagère garantie.

**Le sénateur Eggleton :** Le gouvernement a proposé un projet de loi et veut aller de l'avant. Deux ou trois amendements pourraient-ils faire une différence suffisante pour le rendre utile? Je pense particulièrement aux gens à faible revenu. Vous avez dit que les gens à revenu faible ou moyen n'en profiteraient peut-être

low- and middle- income people as perhaps not benefiting from this nearly to the extent that they need to, given that they do not have the savings for their own retirement.

**Mr. Pierlot:** I think if lower income people are the focus, then the best way to improve this model would be to add a tax-paid saving component so that when people go into a PRPP, they could get some guidance from the administrator as to whether they should save on a tax paid basis similar to the TFSA or an a tax deferred basis. That would be a key improvement to the legislation.

The second would be improvement that would improve retirement income security. That is, to allow PRPPs to operate under rules similar to the defined benefit rules under the Income Tax Act, which effectively allow pensions to be paid from the plan.

[Translation]

**Senator Maltais:** I want to welcome all of you to the committee. Mr. Dubreuil, I am glad to see that the junior chamber of commerce is still alive and well. You are speaking to a former member. What you are talking about today, we were discussing 30 years ago or more.

I am not surprised by your members' response, because defined benefit pension plans, as other witnesses have clearly said, are allowed only in the public and quasi-public sectors. When we are in a deficit position, taxpayers have to make up for the shortfall.

You see the problem we are having in Montreal and Quebec City with the police. We would have to pay an additional tax for defined benefits. So forget that. As for young people, I have about as much confidence in their ability to manage their retirement income as I do in that of the paper manufacturers or Nortel. They are not any more or less competent in administering their funds.

Young people are absolutely right in saying they do not trust large companies to manage their funds. I am not in the least surprised by their response. However, this bill gives them an opportunity to build a retirement fund at their own pace, as they are entrepreneurs and will not have access to defined benefit pension plans because they are not part of the public or the parapublic sector. It is all very well for teachers, but we are taxed when there is not enough money to pay their pension. The same goes for public servants.

I prefer to trust people, to trust young entrepreneurs who will be able to build a pension plan. That is a good opportunity for them. I would like to hear your thoughts.

**Mr. Dubreuil:** There is no doubt that the biggest defined benefit plans have not worked, and we are familiar with the results. They certainly helped undermine the trust of the new

pas autant qu'ils en auraient besoin, étant donné qu'ils n'ont pas les moyens de mettre de l'argent de côté en prévision de leur retraite.

**M. Pierlot :** Selon moi, si nous voulons mettre l'accent sur les gens à faible revenu, la meilleure façon d'améliorer le régime serait d'ajouter une composante d'épargne libre d'impôt. Ainsi, lorsque les gens adhèrent à un RPAC, ils pourraient demander conseil à l'administrateur, lui demander s'ils devraient cotiser à un régime libre d'impôt comme un CELI ou une épargne-retraite avec imposition différée. Ce serait une amélioration clé au projet de loi.

Deuxièmement, nous pourrions améliorer la sécurité du revenu de retraite. Il faudrait autoriser les RPAC à fonctionner en appliquant des règles semblables à celles des régimes à prestations déterminées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui permet le versement de pensions à partir du régime.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Je vous souhaite tous la bienvenue au comité. Monsieur Dubreuil, je suis heureux de voir que la Jeune Chambre est très vivante encore. Vous parlez à un ex-membre. Ce dont vous parlez aujourd'hui, on en parlait aussi il y a 30 ans et plus.

Je ne suis pas surpris de la réponse de vos membres, parce que les fonds de pension à prestations déterminées, comme les autres témoins le disent bien, ne sont permises que dans les secteurs public et parapublic, car lorsqu'il y a déficit, les citoyens sont taxés pour le renflouer.

Vous voyez le problème qu'on vit à Montréal et à Québec avec les policiers. On sera obligés de payer une taxe supplémentaire pour les prestations déterminées. Donc, oublions cela. Quant aux jeunes, je leur fais aussi confiance pour administrer leurs fonds de pension que les papetières ou Nortel. Ils ne sont pas plus ni moins brillants pour administrer leurs fonds.

Lorsque les jeunes disent ne pas faire confiance aux grandes entreprises pour administrer leurs fonds, ils ont totalement raison. Je ne suis pas surpris du tout de leur réaction, par contre, ce projet de loi leur ouvre une porte pour se bâtir un fonds de pension à leur rythme, parce que ce sont des entrepreneurs et qu'ils ne pourront pas avoir des régimes de pension à prestations déterminées puisqu'ils ne sont pas dans le public ou le parapublic. C'est bien beau pour les enseignants, mais lorsqu'il manque d'argent pour payer leur pension, on nous taxe. Pour les fonctionnaires, c'est la même chose.

Je préfère faire confiance à des gens, à des jeunes entrepreneurs qui seront capables de se monter un régime de pension. C'est une bonne occasion pour eux. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

**M. Dubreuil :** Il n'y a pas de doute, on parle des plus gros régimes à prestations déterminées qui n'ont pas fonctionné, avec les résultats qu'on connaît. Ils ont certainement contribué à miner

generation of workers who are entering or have just entered the workforce. They say they cannot trust such a plan based on those results.

Most new professionals — who are among our members — are very aware of the current demographic shift. The system is no longer viable.

The fact is that I need to take care of myself and of my own retirement. I must not trust anyone to do that for me. Another problem is certainly that young people may lack some information about how to properly manage their pension in a completely independent way.

A bill that introduces an intermediate measure — somewhere between the two options — is an excellent alternative that would help smaller groups of workers and employees join forces and establish a somewhat more straightforward approach to what is happening in their retirement plan. It would also help them build their plan up gradually, at their own pace, to achieve something that is ultimately more sustainable.

[English]

**Senator Harb:** I have one question for each of you, and I will keep them short.

Ms. Soh, you had a chance to read the legislation. Would your recommendation to the committee be to support the legislation with amendment or without any amendment?

**Ms. Soh:** We fully support the legislation's intent, and we look to the government to pass the final legislation.

**Senator Harb:** Mr. Pierlot, you spoke at length. We studied these issues quite some time ago and heard from witnesses who said that an RRSP is not the vehicle for people with low incomes. If they do not have the money, they will not deposit it in a retirement fund and will not use a TFSA. I suppose one can say that the government is trying to create different options to entice people who are probably on the middle income side and are not saving. They are saying, "Look, if you do not want to do it this way, do it this way. If you do not want to do it this way, maybe do it the third way."

Do you have any objection to this legislation, as it is now, since it will not take anything away from what we already have?

**Mr. Pierlot:** In that sense, the legislation, as it is proposed, does no harm and could potentially do some good because of the asset pooling and greater efficiencies. The difficulty is that it could do harm if it encourages people of lower and middle incomes to save. It is important to define what we mean by lower and middle income. I generally would regard a person of middle income as anyone earning roughly between \$50,000 a year and \$150,000 a year, even though, at the \$150,000 level, you are talking about the

la confiance de la nouvelle génération de travailleurs qui entre ou vient d'entrer sur le marché du travail. Ils disent ne pas pouvoir faire confiance à un tel régime suite aux résultats que cela a donné.

La plupart des nouveaux professionnels, qui font partie de nos membres, sont très conscients du renversement démographique qui a lieu à l'heure actuelle. C'est un système qui ne tient plus la route.

En quelque part, je dois m'occuper de moi, de ma propre retraite. Je ne dois pas faire confiance à qui que ce soit pour le faire. Un autre problème certainement, c'est que les jeunes manquent peut-être un peu d'information sur comment bien gérer leur pension eux-mêmes d'une façon complètement indépendante.

Un tel projet de loi qui introduit une mesure mitoyenne, quelque chose entre les deux, est une excellente alternative qui permettrait à de plus petites poches de travailleurs et d'employés de cotiser ensemble et d'avoir une vision un peu plus directe sur ce qui se passe dans leur programme de retraite ainsi que de pouvoir justement construire ça à petit feu, à leur rythme et arriver à quelque chose qui est mieux soutenable à la fin.

[Traduction]

**Le sénateur Harb :** J'ai une question pour chaque témoin, et je vais être bref.

Madame Soh, vous avez eu l'occasion de lire le projet de loi. Nous recommanderiez-vous de soutenir le projet de loi avec des amendements ou sans amendements?

**Mme Soh :** Nous appuyons complètement l'objectif du projet de loi, et nous espérons que le gouvernement adopte la dernière version du projet de loi.

**Le sénateur Harb :** Monsieur Pierlot, vous en avez parlé un long moment. Nous avons étudié ces enjeux il y a longtemps, et des témoins nous ont dit qu'un RPAC n'est pas la solution pour les gens à faible revenu. S'ils n'ont pas les moyens, ils ne cotiseront pas à un fonds de retraite ou à un CELI. J'imagine qu'on pourrait dire que le gouvernement essaye de créer différentes options pour encourager les gens qui ont peut-être un revenu moyen et qui ne mettent pas d'argent de côté. On leur dit : « Si vous ne voulez pas le faire ainsi, faites-le de cette façon. Si vous ne voulez pas le faire de cette manière, la troisième option sera peut-être la bonne. »

Avez-vous des raisons de vous opposer au projet de loi tel qu'il est actuellement rédigé, étant donné que cela ne changera rien à ce que nous avons déjà?

**M. Pierlot :** Dans cette optique, le projet de loi tel qu'il est rédigé ne pose aucun problème et pourrait être bénéfique, en raison de la mise en commun des avoirs et d'un rendement amélioré. Le problème est que cela pourrait causer du tort s'il encourage les gens à revenu faible ou moyen à économiser. Il importe de définir ce que nous entendons par un revenu faible et moyen. Je considère généralement qu'une personne a un revenu moyen lorsqu'elle gagne entre 50 000 et 150 000 \$ par année,

top few per cent of the income distribution. It is for that band, from \$50,000 to \$60,000 up to \$150,000, that the tax-deferred retirement savings system is intended. The reality is that many people with incomes lower than that are putting money into RRSPs when they should not be. I think we understand that people making \$45,000 and \$50,000 a year are putting money into RRSPs. To the extent that this plan results in people at those income levels putting more money into tax deferred vehicles, it will not serve Canadians well because, to the extent that they do have money to save, they should not be saving it in an RRSP.

It is not the case that low or lower income people do not always have money to save; sometimes they do. Depending on where they live in Canada, they might actually get by fairly well on an income that would be lower than what you might need in a big city like Ottawa or Toronto, but they may have real estate wealth. They may wish to transfer that wealth into some kind of a savings vehicle, so they will be tempted by this vehicle unless they are well advised.

[Translation]

**Senator Harb:** You are talking about employees who prefer to manage their own pension. They do not trust their employers and think it would be better to take care of their pension themselves. Bill C-25 does not make the new option mandatory. Therefore, young employees currently in the workforce can still continue to manage their own retirement plan. So where is the problem?

**Mr. Dubreuil:** There is actually no problem — our vision is very simple. If what is presented in Bill C-25 was introduced in a business, we hope it would be accompanied by a relevant information campaign about what the company is offering. At that point, the employees, the majority of whom currently have difficulty trusting their employer, could make an appropriate decision given that this new option had been proposed to them. Do I, as a worker, want to participate in the plan or do I prefer to opt out and manage my fund myself? We think it is very beneficial to have this option available to workers.

[English]

**Senator Massicotte:** Ms. Soh, you are managing a very large, very efficient fund. I presume that this program will interest you, and I presume that you will be offering your services to participants and employers.

**Ms. Soh:** Before we make an evaluation, there are a number of hurdles to overcome, one being the release of final legislation, the regulations and the changes to the Income Tax Act. When those factors are in place, we can make the evaluation.

**Senator Massicotte:** Are you worried, as I expressed earlier, that the employer basically chooses the investment counsellor and the *gestionnaire* — the manager. He may or may not be

même si les gens qui ont un revenu de 150 000 \$ font partie du quintile supérieur. C'est cette fourchette, soit les gens qui gagnent de 50 000 ou 60 000 à 150 000 \$, que les régimes d'épargne-retraite à imposition différée visent. La réalité est que beaucoup de gens avec un revenu inférieur cotisent à des REER, même s'ils ne le devraient pas. Je crois que nous comprenons que des gens ayant un revenu annuel de 45 000 à 50 000 \$ cotisent à des REER. Si la mise en oeuvre du régime fait en sorte que des gens avec un tel revenu cotisent à des régimes à imposition différée, cela ne servira pas adéquatement les intérêts des Canadiens, parce que ces gens ne devraient pas cotiser à un REER, s'ils ont de l'argent à mettre de côté.

Ce n'est pas toujours le cas, mais les gens à faible revenu ont parfois de l'argent à mettre de côté. En fonction d'où ils vivent au Canada, ils sont peut-être très bien avec un revenu qui serait inférieur à ce dont un Ottavien ou un Torontois pourrait avoir besoin, mais ils ont peut-être une richesse foncière. Ils voudront peut-être transférer cette richesse dans un régime d'épargne. Ils se laisseront tenter par ce régime à moins d'être bien renseignés.

[Français]

**Le sénateur Harb :** Vous parlez des employés qui préfèrent administrer leur propre pension. Ils ne font pas confiance à leur employeur et ils pensent qu'il sera mieux qu'ils le fassent eux-mêmes. Le projet de loi C-25 ne le rend pas obligatoire, cela veut dire que les jeunes employés qui sont présentement sur le marché du travail peuvent continuer quand même à gérer leur propre plan de retraite. Alors où se situe le problème?

**M. Dubreuil :** Il n'y a justement pas de problème, dans le sens que notre vision est très simple. Ce qui est présenté dans le projet de loi C-25, si c'est introduit dans une entreprise, on espère que cela sera accompagné d'une campagne d'information pertinente au sujet de ce qui est offert par l'entreprise. À ce moment-là, les employés qui, en majeure partie, pour le moment ont de la difficulté à faire confiance à leur employeur, pourront prendre la décision de dire que cette nouvelle option leur est proposée. Est-ce qu'en tant que travailleur, je veux participer à cela ou est-ce que je préfère me retirer et gérer mes choses moi-même? C'est le fait que cela soit offert aux travailleurs est très intéressant pour nous.

[Traduction]

**Le sénateur Massicotte :** Madame Soh, vous administrez un fonds très important qui a un très bon rendement. Je présume que ce programme vous intéressera, et je présume que vous offrirez vos services aux adhérents et aux employeurs.

**Mme Soh :** Avant de l'évaluer, il y a certains obstacles à surmonter, dont l'adoption de la dernière version du projet de loi, les règlements et les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsque tout sera terminé, nous pourrons procéder à l'évaluation.

**Le sénateur Massicotte :** Comme je l'ai mentionné plus tôt, est-ce que cela vous inquiète que ce soit l'employeur qui choisisse l'administrateur ou le gestionnaire? L'employeur y contribuera

contributing, but he probably has a significant relationship at a bank, with maybe millions of dollars in loans. That is critical, and all polls would suggest that the availability of capital is more important than what he pays. Will the bank not have a significant advantage where the employer says, "I will give it to my bank," because he will get brownie points for it and bring fees to the bank? Are you not disadvantaged compared to the banks if you offer your services?

**Ms. Soh:** As someone said, as long as you ensure that there are a large number of eligible administrators in the marketplace, competition will dictate the markets.

**Senator Massicotte:** The employer does not care whether it is 20 basis points more expensive or cheaper. He cares about that banking relationship.

**Ms. Soh:** We are able to offer our services in a very low cost manner, and that is our advantage.

**Senator Massicotte:** What would that rate be? What do you think the rate will be if you do come into the marketplace and separate equity from bonds, let us say?

**Ms. Soh:** As I said, there are a number of hurdles to be addressed before we address that issue. However, we do have the expertise and experience to administer a vehicle such as a PRPP. Take, for example, our Additional Voluntary Contribution Program for our plan members. It is very much like a PRPP, and our fees are \$23 per year for administration plus our actual investment expenses, which have ranged from 0.4 to 0.6 per cent in the last five years.

**Senator Massicotte:** A combination of fixed income and equity?

**Ms. Soh:** Yes, everything.

**Senator Massicotte:** You said —

**Ms. Soh:** It is 0.4 to 0.6, well within the range that was mentioned.

**Senator Massicotte:** When you compare all of the plans to the defined benefit plans, especially government plans, they all look very poor. One can argue that it is inappropriate that government employees get such generous pension plans.

Is there a possibility, if the legislation provides for it, that you would actually offer a defined benefit plan and take that risk to guarantee certain results to your plan members?

**Neil Hrab, Manager, Government & Stakeholder Policy and Research, OMERS Administration Corporation:** That is a very interesting scenario, but I think we would need to have brought more information with us in order to respond to that question.

peut-être ou n'y contribuera peut-être pas, mais il a probablement une relation importante avec une banque; il a peut-être contracté des millions en prêts. C'est fondamental, et tous les sondages laissent entendre que la disponibilité du capital est plus importante que ce qu'il paye. La banque n'aura-t-elle pas un avantage considérable, parce que l'employeur se dira qu'en faisant appel à sa banque il gagnera des points et que sa banque fera de l'argent avec les frais? N'êtes-vous pas désavantagée comparativement aux banques si vous offrez vos services?

**Mme Soh :** Comme une personne l'a dit, si vous vous assurez de la présence dans le marché d'un grand nombre d'administrateurs admissibles, la concurrence se chargera du reste.

**Le sénateur Massicotte :** Cela ne dérange pas l'employeur que le régime soit 20 points de base de plus ou de moins. Il veut renforcer sa relation avec la banque.

**Mme Soh :** Nous sommes capables d'offrir nos services à un coût très faible, et c'est notre avantage.

**Le sénateur Massicotte :** Quel en serait le taux? Selon vous, quel serait votre taux si vous entriez dans le marché et que vous sépariez, par exemple, les actions des obligations?

**Mme Soh :** Comme je l'ai dit, de nombreux obstacles doivent être surmontés avant même d'aborder cette question. Cependant, nous avons l'expertise et l'expérience pour administrer un régime comme un RPAC. Prenons par exemple notre régime à cotisations volontaires additionnelles pour nos adhérents. Il ressemble beaucoup à un RPAC, et nos frais d'administration sont de 23 \$ par année, auxquels il faut ajouter nos dépenses d'investissement, qui étaient de l'ordre de 0,4 à 0,6 p. 100 au cours des cinq dernières années.

**Le sénateur Massicotte :** Une combinaison de revenu fixe et d'actions?

**Mme Soh :** Oui. De tout.

**Le sénateur Massicotte :** Vous avez dit...

**Mme Soh :** C'est de 0,4 à 0,6; c'est tout à fait dans la fourchette mentionnée.

**Le sénateur Massicotte :** Lorsque vous comparez les divers régimes aux régimes à prestations déterminées, particulièrement les régimes gouvernementaux, ils font tous piètre figure. On pourrait faire valoir que c'est inapproprié que les employés gouvernementaux bénéficient de régimes de retraite aussi généreux.

Si le projet de loi le permet, pourriez-vous offrir un régime à prestations déterminées et accepter d'assumer ce risque en vue de garantir certains résultats aux adhérents?

**Neil Hrab, gestionnaire, Politique et recherche auprès du gouvernement et des intervenants, OMERS Administration Corporation :** Il s'agit d'un scénario très intéressant, mais je crois qu'il nous faudra avoir plus d'éléments en main pour répondre à cette question.

**Senator Massicotte:** Is it a possibility that you would consider? Competition may force you because everyone would like certainty. We often hear that uncertainty is risk. You people do not have a specific pension.

**Mr. Hrab:** It is an interesting scenario. We would have to think about it some more.

**The Chair:** That concludes our questions for the day. We would like to express, on behalf of all our members, our appreciation for your appearing today. Thank you so very much.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Thursday, June 21, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts, met this day at 10:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Irving Gerstein** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to order. The purpose of today's meeting is to do clause-by-clause consideration on Bill C-25.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-25, An Act relating to pooled registered pension plans and making related amendments to other Acts?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I understand that Senator Eggleton would like to make some general comments before we proceed.

**Senator Eggleton:** Thank you very much. I come in the capacity as being my party's spokesperson on this particular bill. I want to make some general comments about it, particularly on the basis of what we heard from the witnesses yesterday.

The pension system in this country is stressed. Many Canadians are worried that they will not have enough money on which to retire. That will result in the lowering of their standard of living. That will result in more and more of them getting into poverty, particularly as we see the aging of the population over the next number of years and decades. More and more people will be falling towards that line.

Studies have indicated that as little as 17 per cent of the population really think they are prepared for retirement and fully 83 per cent of the population that has been surveyed do not really know how much they need. However, all the indications are that living standards will fall for a lot of people. If that happens, the cost to the public purse will be staggering. As more people fall

**Le sénateur Massicotte :** Envisageriez-vous cette possibilité? La concurrence vous y forcera peut-être, parce que tout le monde aimerait avoir une certaine certitude. Nous entendons souvent dire que l'incertitude est un risque. Vous n'avez pas une pension précise.

**M. Hrab :** C'est un scénario intéressant. Nous devons y réfléchir un peu plus.

**Le président :** Voilà ce qui met fin à nos questions. Au nom de tous les membres du comité, nous aimerions vous remercier de votre présence. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à l'étude article par article du projet de loi.

**Le sénateur Irving Gerstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Mesdames et messieurs les sénateurs, je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner article par article le projet de loi C-25.

Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi concernant les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications connexes à certaines lois?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Je crois comprendre que le sénateur Eggleton aimerait d'abord faire quelques observations générales.

**Le sénateur Eggleton :** Merci beaucoup. Je témoigne à titre de porte-parole de mon parti concernant le projet de loi dont nous sommes saisis. J'aimerais formuler quelques observations générales à cet égard, en m'appuyant surtout sur les témoignages que nous avons entendus hier.

Notre régime de pension est surchargé. De nombreux Canadiens craignent de ne pas avoir assez d'argent pour prendre leur retraite, ce qui entraînera une baisse de leur niveau de vie. Ainsi, de plus en plus de Canadiens s'enfonceront dans la pauvreté, surtout compte tenu du vieillissement de la population au cours des prochaines années. De plus en plus de personnes basculeront sous le seuil de la pauvreté.

D'après les études, seulement 17 p. 100 des Canadiens estiment qu'ils ont les assises financières nécessaires pour prendre leur retraite, et 83 p. 100 des gens interrogés ne savent pas vraiment combien ils doivent épargner. Cependant, tout laisse croire que le niveau de vie de beaucoup de personnes diminuera. Si c'est le cas, les coûts pour les contribuables seront énormes. À mesure que le

towards the poverty line, the additional support systems from the taxpayers, whether they are from the federal government or from the provincial governments, will be more and more challenged.

Mr. Chair, I believe that we need to renovate our pension system, particularly to prevent people from falling into poverty or to prevent people from suffering a significant fall in their living standards. We have a base for people to start on in terms of the public sector, the CPP and the QPP, but they do not provide enough. For a woman we are talking about \$4,900 on average a year and \$6,500 a year for a man. Those figures are way, way below the poverty levels, and below most of the levels that OECD countries have. We are definitely not in the same league as many other countries in the OECD in terms of the amount we provide.

Workplace pensions have been another area where people have relied upon the system. Particularly, defined benefit plans are decreasing substantially, as we well know. There are now 23 per cent with workplace pension plans, which means 77 per cent do not have one. The 77 per cent have to rely on RRSPs or home equity or other savings they may have. When it comes to RRSPs particularly, Statistics Canada says the median amount that people have saved is \$60,000. That will buy you an annuity of about \$3,000 a year. Can you live on \$3,000 a year, or even the \$3,000 plus the \$6,500? No, it is still all below the poverty line.

The government is saying that it thinks another tool in the kit, if I can put it that way, would be pooled registered pension plans which are now put forward as a proposition in Bill C-25. Of course, Bill C-25 can only deal with the federally regulated industry, so they have to rely on the provinces to implement it so that the vast majority of workers would have the opportunity to become a part of this.

This plan, as Mr. Dan Kelly said yesterday, is by no means a panacea. It provides for a very limited kind of pooling compared to the Canada Pension Plan or compared to the other plans we heard about yesterday from OMERS or the teachers' pension plan, so it has much more limited ability to help people in terms of their pension. It has no ability at all to make up for bad years. One of the problems that people found when they came into the recession in 2008 was that suddenly the market value of their RRSP investments was substantially lower because of the market conditions at the time. It made it difficult for a lot of people to pick that money up in time to retire on it.

This plan would be much better if it had some ability to make up for bad years when the economy is down or if you had the ability to later on put more money into it to try to make up for that, but there is no provision for that.

nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté augmentera, les programmes d'aide supplémentaires, tant fédéraux que provinciaux, seront de plus en plus surchargés.

Monsieur le président, je crois que nous devons rénover notre système de pension, surtout pour empêcher les gens de se retrouver dans la pauvreté ou de souffrir d'une baisse considérable de leur niveau de vie. Le secteur public offre aux gens un tremplin pour prendre leur retraite, grâce au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec, mais ce n'est pas suffisant. En effet, les prestations annuelles atteignent environ 4 900 \$ pour les femmes et 6 500 \$ pour les hommes. Ces chiffres sont bien inférieurs au seuil de la pauvreté et ils sont modestes par rapport aux régimes des pays membres de l'OCDE. Nous ne sommes certainement pas à la hauteur de nombreux autres pays de l'OCDE pour ce qui est du montant des prestations que nous versons.

Les gens peuvent également compter sur des régimes de pension financés par leur employeur. Hélas, comme nous le savons bien, les régimes à prestations déterminées diminuent de façon substantielle. À l'heure actuelle, 23 p. 100 des Canadiens cotisent à ce type de régime de pension, ce qui signifie que 77 p. 100 des Canadiens ne le font pas. Ces derniers doivent donc dépendre de leurs REER, de la valeur nette de leur logement ou d'autres épargnes possibles. Selon Statistique Canada, la valeur médiane des REER se chiffre à 60 000 \$. Ce montant suffit pour s'offrir une rente annuelle d'environ 3 000 \$. Peut-on vivre avec 3 000 \$ par année, même si on y ajoute les 6 500 \$? Non, parce que c'est toujours inférieur au seuil de la pauvreté.

Au dire du gouvernement, le projet de loi C-25 propose, pour ainsi dire, un autre outil : les régimes de pension agréés collectifs. Bien entendu, le projet de loi C-25 ne peut s'appliquer qu'aux industries de ressort fédéral. Le gouvernement devra donc compter sur les provinces pour mettre en œuvre ce type de régimes de sorte que la vaste majorité des travailleurs aient l'occasion d'y accéder.

Comme M. Dan Kelly l'a dit hier, ce régime est loin d'être une panacée. D'abord, il permettrait une mise en commun très limitée comparativement au Régime de pensions du Canada ou à tout autre régime, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario ou le régime de pensions d'enseignants. Par conséquent, cela limite beaucoup la capacité d'aider les gens en ce qui concerne leur pension. Il n'y a aucun moyen de compenser les années de vache maigre. Un des problèmes que les gens ont constatés au début de la récession en 2008, c'était que la valeur marchande de leurs placements dans les REER avait, du coup, chuté de façon considérable à cause des conditions du marché à l'époque. Dans bien des cas, les gens ont eu du mal à toucher cet argent à temps pour prendre leur retraite.

Ce régime serait beaucoup plus efficace s'il y avait moyen de compenser les années de vache maigre lorsque l'économie est au ralenti ou de cotiser plus d'argent plus tard pour compenser les pertes. Toutefois, il n'y a aucune disposition à cet égard.



Mr. Kelly, who was here yesterday, also said that he thought — of course he represented the Canadian Federation of Independent Business — maybe a third of their businesses might be willing to get into it — “might. He did not say “would.” In fact, some of them said they might have to do it on the backs of their workers by cutting other benefits or salaries in order to be able to keep in balance, for economic reasons, their ability to pay into this kind of thing.

To a great extent, it looks like if people get into this plan and their employer is willing to sponsor it, it may well be without the employer contributing much to it, if anything. However, the employee — the person this should service — is being locked into this RRSP. If it is not managed properly, the fees will be too high; they do not really have any choice at all.

I think it is the wrong choice. A far better choice would have been — and I emphasize this — a voluntary supplementary CPP because the Canada Pension Plan Investment Board has a terrific track record of success. The fund is quite solvent. It was not always that way, but it is quite so now. I think it would be a far better way to go.

One other reason is the fact that, as we heard from the witnesses yesterday, the major pension plans, whether it is CPP, OMERS or the teachers' fund, are operating at about 50 to 65 basis points of fees, half a per cent to a little bit above that, whereas, again as the witnesses told us yesterday, what we are talking about here is at least double that. It is at least 125 basis points, if not more.

As one of the witnesses said, that kind of doubling has an impact in the long term. It may sound like a small amount in fees right at the beginning or at any given time, but over the long haul that is an awful lot of money.

I think this has also been demonstrated in terms of the Australian experience. They ended up having to make a lot of revisions to it. I would hope that the government has paid some attention to the Australian experience. They are finding that the earnings are low, which is what affects the pension that ultimately can be obtained by the employee. The financial service industry, because of higher fee rates, has really been the big winner in all of that. They have had over a decade of experience in it.

It is also something that Ontario understands because while it was mentioned yesterday that Quebec has signed up for this, Ontario has not. In fact, Ontario believes that the implementation of pension innovation should be tied to CPP enhancement as part of a comprehensive approach. They say it is unclear about the PRPP's fiduciary framework.

Monsieur Kelly — qui représentait, bien entendu, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante — nous a également dit hier que peut-être le tiers des entreprises membres de la fédération pourraient être disposées à participer à ce régime — « pourraient ». Il n'a pas dit « seraient ». En fait, certaines d'entre elles ont affirmé que, si elles devaient y prendre part, ce serait sur le dos de leurs travailleurs puisqu'il faudrait réduire d'autres avantages ou salaires afin de pouvoir équilibrer, pour des raisons économiques, leur capacité de payer ce genre de régime.

Dans une large mesure, il semble que si les gens participent à ce régime et que leur employeur est disposé à l'adopter, ce serait fort probablement sans que ce dernier cotise grand-chose. Or, l'employé — la personne qui devrait en profiter — se trouve coincé dans le cadre de ce REER. Si le régime n'est pas bien géré, les frais seront trop élevés; les employés n'ont donc pas vraiment de choix.

Pour ma part, je crois que c'est le mauvais choix. Il aurait été beaucoup plus préférable — et j'insiste là-dessus — de proposer un supplément volontaire au titre du Régime de pensions du Canada puisque l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada affiche un bilan remarquable. Le fonds est très solvable. Il n'en a pas toujours été ainsi, mais c'est le cas aujourd'hui. À mon avis, ce serait une bien meilleure solution.

Une autre raison, comme les témoins nous l'ont dit hier, c'est que les grands régimes de pension, que ce soit le Régime de pensions du Canada, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario ou le fonds des enseignants, fonctionnent avec des frais de 50 à 65 points de base, c'est-à-dire 0,5 p. 100 ou un peu plus, alors qu'on parle ici d'au moins le double : au moins 125 points de base, sinon plus.

Comme l'un des témoins l'a dit, des frais deux fois plus élevés ont un impact à long terme. Le montant des frais peut paraître minime au début ou à tout moment, mais à longue échéance, cela représente beaucoup d'argent.

Selon moi, c'est également ce que nous démontre l'expérience australienne. En effet, l'Australie a fini par apporter beaucoup de modifications à ce régime. J'ose espérer que le gouvernement y a porté attention. Les Australiens ont vu que les gains sont faibles, ce qui influe sur la pension que l'employé pourra toucher au bout du compte. En réalité, c'est l'industrie des services financiers qui est sortie gagnante à cause des frais plus élevés. On y utilise ce régime depuis plus d'une décennie.

L'Ontario est également de cet avis. Comme on l'a dit hier, le Québec a décidé de s'embarquer dans ce projet, contrairement à l'Ontario. En fait, l'Ontario estime que la mise en œuvre d'une innovation en matière de pension devrait être liée à l'amélioration du Régime de pensions du Canada dans le cadre d'une approche globale. La province trouve que le cadre fiduciaire des régimes de pension agréés collectifs n'est pas clair.

One of the witnesses also mentioned that yesterday. They also say that they do not know how we will achieve the low-cost objective. It is very unclear. It is not enough guidance being given to obtain the low fees that the minister is saying that he hopes it will be.

One can argue that this is better than nothing or one piece in the tool kit. I think it lets the government off the hook because the government will say this is what we are doing, but this is not really adequate at all. We should really be going in a different direction because people will find it quite difficult to retire on the kind of money they have been able to assemble for their retirement.

**Senator Tkachuk:** Could I ask a question? Did the Liberals support this in the house?

**Senator Eggleton:** Yes, they did.

**Senator Tkachuk:** That is all I wanted to know.

**Senator Eggleton:** Yes, but —

**Senator Tkachuk:** That is all I wanted to know — yes or no.

**Senator Eggleton:** I am not finished with my answer. They made the same points that I did, but they also said at the same time that it is better than nothing.

**The Chair:** Senator Eggleton, thank you. I think the question was answered.

With leave, is it agreed that the committee be allowed to group clauses by the headings identified in the bill when appropriate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 2 to 9 under the headings “Interpretation,” “Purpose of Act,” “Application” and “Agreements” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 10 to 13 under the headings “Powers of Superintendent” and “Registration” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 14 to 26 under the heading “Administration of Pooled Registered Pension Plans” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 27 to 33 under the heading “Employer” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

Un des témoins l’a également mentionné hier. Les témoins ont aussi dit qu’ils ne savent pas comment on réussira à atteindre l’objectif de maintenir des coûts faibles. C’est très flou. Il n’y a pas assez d’orientation pour garantir des frais peu élevés, comme l’espère le ministre.

Certains diront que c’est mieux que rien ou que c’est un outil supplémentaire. Quant à moi, je pense que cela permet au gouvernement de s’en tirer à bon compte puisqu’il se vantera de prendre une telle mesure, alors que ce n’est pas ce qui s’impose. Nous devrions vraiment procéder autrement puisque les gens ont beaucoup de mal à prendre leur retraite avec la somme d’argent qu’ils ont réussi à épargner.

**Le sénateur Tkachuk :** Puis-je poser une question? Les libéraux ont-ils appuyé ce projet de loi à la Chambre?

**Le sénateur Eggleton :** Oui, ils l’ont appuyé.

**Le sénateur Tkachuk :** C’est tout ce que je voulais savoir.

**Le sénateur Eggleton :** Oui, mais...

**Le sénateur Tkachuk :** C’est tout ce que je voulais savoir : oui ou non.

**Le sénateur Eggleton :** Je n’ai pas terminé ma réponse. Les libéraux ont fait valoir les mêmes arguments que je viens d’évoquer, mais ils ont dit que c’était mieux que rien.

**Le président :** Sénateur Eggleton, merci. Je pense qu’on a répondu à la question.

Avec votre permission, est-il convenu de regrouper les articles selon les rubriques du projet de loi, au besoin?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** L’étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** L’étude de l’article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 2 à 9, sous les rubriques « Définitions », « Objet de la présente loi », « Champ d’application » et « Accords », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 10 à 13, sous les rubriques « Attribution du surintendant » et « Agrément », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 14 à 26, sous la rubrique « Gestions des régimes de pension agréés collectifs », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 27 à 33, sous la rubrique « Employeur », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**The Chair:** Shall clauses 34 to 38 under the headings “Directions of Compliance” and “Objections and Appeals” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 39 to 44 under the heading “General Requirements” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 45 to 51 under the headings “Contributions,” “Locking-In” and “Variable Payments” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 52 to 57 under the headings “Death of Member”; “Divorce, Annulment, Separation or Breakdown of Common-Law Partnership”; “Transfer of Funds and Purchase of Life Annuities”; “Sex Discrimination Prohibited”; and “Rights to Information” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 58 to 62 under the headings “Duty to Provide Information” and “Termination and Winding-Up” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 63 to 74 under the heading “General” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 75 to 78 under the headings “Offences and Punishment,” “Regulations” and “Annual Report” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clauses 79 to 95 under the headings “Related Amendments,” “Coordinating Amendment” and “Coming into Force” carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the bill carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Does the committee wish to consider appending observations to the report?

**Senator Ringuette:** Yes.

**Senator Tkachuk:** No.

**Senator Oliver:** No.

**Senator Ringuette:** Yes, we would like to.

**Le président :** Les articles 34 à 38, sous les rubriques « Directives » et « Oppositions et appels », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 39 à 44, sous la rubrique « Obligations générales », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 45 à 51, sous les rubriques « Cotisations », « Immobilisation des cotisations » et « Paiements variables », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 52 à 57, sous les rubriques « Décès du participant », « Divorce, annulation du mariage, séparation ou échec de l’union de fait », « Transferts des fonds et achat des prestations viagères », « Interdiction de la discrimination sexuelle » et « Droits à l’information », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 58 à 62, sous les rubriques « Obligations en matière de renseignements » et « Cessation et liquidation », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 63 à 74, sous la rubrique « Dispositions générales », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 75 à 78, sous les rubriques « Infractions et peines », « Règlements » et « Rapport au Parlement », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Les articles 79 à 95, sous les rubriques « Modifications connexes », « Disposition de coordination » et « Entrée en vigueur », sont-ils adoptés?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** L’article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Le comité veut-il annexer des observations au rapport?

**Le sénateur Ringuette :** Oui.

**Le sénateur Tkachuk :** Non.

**Le sénateur Oliver :** Non.

**Le sénateur Ringuette :** Oui, nous le voulons.

**Senator Harb:** It would be a good idea.

**Senator Eggleton:** Hear the observations first before you say no.

**Senator Harb:** It is a good idea. It does not matter.

**Senator Tkachuk:** No, it does matter. We should have known about this before.

**Senator Hervieux-Payette:** What is the reason not to listen to it? If you disagree, you vote against it. I do not see the reason.

**Senator Tkachuk:** We are done the bill. I thought we were done the bill.

**Senator Oliver:** He has not asked the question, “Shall I report the bill without amendment?”

**Senator Tkachuk:** I move that we report the bill without amendment.

**The Chair:** I have a motion on the floor.

**Senator Stewart Olsen:** Second.

**Senator Oliver:** There is one more question to ask: “Shall I report the bill without amendment to the Senate?”

**Senator Massicotte:** Chair, to clarify, there is a bit of confusion. Did we vote on the bill without amendment?

**The Chair:** Yes.

**Senator Eggleton:** Observations are separate.

**Senator Ringuette:** It is a separate item.

**The Chair:** Are we open to the discussion of amendments? We have a motion that there be no observations.

**Senator Tkachuk:** I move there be no observations.

**Senator Ringuette:** Honestly, come on, guys. Before you rule that you do not want any observations, you should at least know what the observations would be.

**Senator Tkachuk:** Normally this is a discussion we have before we do clause-by-clause study. We have a discussion about whether we going to have observations. It is all part of the process. We are never surprised at the last minute.

**Senator Hervieux-Payette:** It is no surprise. It is not amending anything.

**Senator Tkachuk:** We have reported the bill. Observations usually take quite a bit of time, chair. It may take a week to decide upon what we are going to do. There are always amendments made. There are changes done and the steering committee is involved many times. This is very unusual.

**Le sénateur Harb :** Ce serait une bonne idée.

**Le sénateur Eggleton :** Prenez d’abord connaissance des observations avant de dire non.

**Le sénateur Harb :** C’est une bonne idée. Ce n’est pas grave.

**Le sénateur Tkachuk :** Oui, c’est grave. Nous aurions dû en être prévenus.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Mais pourquoi ne voulez-vous pas entendre les observations? Si vous n’êtes pas d’accord, vous n’aurez qu’à voter contre. Je ne vois pas quel est le motif.

**Le sénateur Tkachuk :** Nous avons terminé l’étude du projet de loi. Je pensais que nous en avions fait le tour.

**Le sénateur Oliver :** Le président n’a pas encore posé la question « Puis-je faire rapport du projet de loi sans amendement? »

**Le sénateur Tkachuk :** Je propose que nous fassions rapport du projet de loi sans amendement.

**Le président :** Nous sommes saisis d’une motion.

**Le sénateur Stewart Olsen :** Un instant.

**Le sénateur Oliver :** Il y a une autre question à poser : « Puis-je faire rapport du projet de loi non modifié au Sénat? ».

**Le sénateur Massicotte :** Monsieur le président, il y a un peu de confusion. A-t-on mis aux voix le projet de loi sans amendement?

**Le président :** Oui.

**Le sénateur Eggleton :** Les observations sont à part.

**Le sénateur Ringuette :** Il s’agit d’un élément distinct.

**Le président :** Sommes-nous ouverts à l’idée de discuter d’amendements? Nous sommes saisis d’une motion pour qu’il n’y ait pas d’observations.

**Le sénateur Tkachuk :** J’en fais la proposition.

**Le sénateur Ringuette :** Franchement, les gars. Avant de décider de ne pas procéder à des observations, vous devriez au moins savoir de quoi il s’agit.

**Le sénateur Tkachuk :** Normalement, nous tenons cette discussion avant l’étude article par article. Nous déterminons alors s’il y aura des observations. Cela fait partie de la procédure. Nous ne sommes jamais pris au dépourvu à la dernière minute.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Ce n’est pas une question d’être pris au dépourvu. Les observations ne modifient rien.

**Le sénateur Tkachuk :** Nous avons fait rapport du projet de loi. D’habitude, monsieur le président, il faut beaucoup de temps pour annexer des observations. On pourrait avoir besoin d’une semaine afin de décider de la démarche à prendre. Il s’ensuit toujours des amendements. On apporte des changements, et le comité de direction intervient à plusieurs reprises. C’est tout à fait inhabituel.

**Senator Hervieux-Payette:** We are in a democracy. Why do you not let him say the observation? You vote against it.

**Senator Tkachuk:** He has a speech at third reading. He can say whatever he wants.

**Senator Hervieux-Payette:** It is not the same.

**Senator Tkachuk:** We do have a democracy.

**Senator Eggleton:** Can I speak? Can I speak on a suggestion that you might want to consider?

The two suggestions I have in observations recognize the fact that you have adopted the bill, so these are not amendments to the bill. They are ways that it can be made better. I have given my general comments. I do not think it is the direction to go, but the committee has decided to, so that is fine.

What I have here is helpful in a supplementary way. Why was this not given out in advance? The clerk has copies of it. I can come around to you. It is because it was just yesterday that we heard this stuff. It was just yesterday afternoon, so I have cobbled this together, but I have done it on the basis of the evidence that we heard here yesterday.

**The Chair:** Senator Eggleton, we adopted the bill. You have an opportunity at third reading to make these statements in the chamber so that everyone can hear it.

Do I have a motion for adjournment?

**Senator Ringuette:** Chair, can you clarify the process for me?

**Senator Tkachuk:** I move that we adjourn.

**The Chair:** I have a motion for adjournment.

**Senator Tkachuk:** There is no debate.

**The Chair:** All in favour?

**Senator Tkachuk:** All in favour.

**The Chair:** Carried.

**Senator Ringuette:** Oh, nice job.

**The Chair:** This meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Mais enfin, nous vivons dans une démocratie. Pourquoi ne laissons-nous pas le sénateur expliquer de quoi il s'agit? Vous n'aurez qu'à voter contre.

**Le sénateur Tkachuk :** Il aura l'occasion de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture. Il pourra alors dire ce qu'il veut.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Ce n'est pas la même chose.

**Le sénateur Tkachuk :** Nous vivons bel et bien dans une démocratie.

**Le sénateur Eggleton :** Puis-je parler? Puis-je dire quelques mots sur une suggestion dont vous devriez peut-être tenir compte?

Les deux idées que je propose dans les observations reconnaissent le fait qu'on a adopté le projet de loi; il ne s'agit donc pas d'amendements. Les observations portent plutôt sur des façons d'améliorer le projet de loi. Je l'ai déjà dit dans mes observations générales. Selon moi, ce n'est pas la voie à suivre, mais le comité en a décidé autrement, alors soit.

Ce que je propose ici est utile puisqu'il s'agit d'un supplément. Pourquoi ne vous a-t-on pas remis cette information à l'avance? Le greffier en a des copies. Je peux vous les distribuer. C'est parce qu'il s'agit d'arguments que nous avons entendus tout juste hier. Nous en avons eu vent seulement hier; j'ai donc préparé ces observations en m'appuyant sur les témoignages que nous avons entendus ici hier.

**Le président :** Sénateur Eggleton, nous avons adopté le projet de loi. Vous aurez l'occasion de nous faire part de vos observations à l'étape de la troisième lecture.

Sur ce, quelqu'un peut-il proposer une motion pour que la séance soit levée?

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur le président, pourriez-vous m'éclairer sur la procédure?

**Le sénateur Tkachuk :** Je propose que la séance soit levée.

**Le président :** Nous sommes saisis d'une motion d'ajournement.

**Le sénateur Tkachuk :** Il ne peut y avoir de débat.

**Le président :** Sommes-nous tous en faveur de la motion?

**Le sénateur Tkachuk :** Oui, nous le sommes tous.

**Le président :** Adopté.

**Le sénateur Ringuette :** Eh bien, bravo!

**Le président :** La séance est levée.

(La séance est levée.)



APPEARING

**Tuesday, June 19, 2012**

The Honourable Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance).

WITNESSES

**Tuesday, June 19, 2012**

*Department of Finance Canada:*

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Leah Anderson, Director, Financial Sector Division;

Lynn Hemmings, Senior Chief, Payments, Financial Sector Division;

Yasir Syed, Senior Project Leader, Payments and Pensions.

*Canadian Life and Health Insurance Association Inc.:*

Frank Swedlove, President;

Leslie Byrnes, Vice President, Distribution and Pensions.

*Canadian Bankers Association:*

Marion Wrobel, Vice-President, Policy and Operations.

*The Canadian Chamber of Commerce:*

Susanna Cluff-Clyburne, Director, Parliamentary Affairs.

**Wednesday, June 20, 2012**

*Canadian Federation of Independent Business:*

Dan Kelly, President and Chief Executive Officer.

*As an individual:*

Bernard Dussault.

*Open Access Limited:*

Randy VanDerStarren, Executive Vice President;

Charles Laing, Head of Research & Development.

*OMERS Administration Corporation:*

Anne Soh, Vice-President, Actuarial Services;

Neil Hrab, Manager, Government & Stakeholder Policy and Research.

*Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec:*

Guillaume Dubreuil, Vice-President, Federal and International Affairs.

*Pierlot Pension Law:*

James Pierlot, Founder and Principal.

COMPARAÎT

**Le mardi 19 juin 2012**

L'honorable Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finances).

TÉMOINS

**Le mardi 19 juin 2012**

*Ministère des Finances Canada :*

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier;

Lynn Hemmings, chef principal, Paiements, Division du secteur financier;

Yaser Syed, chef principal de projet, Paiements et Pensions.

*Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. :*

Frank Swedlove, président;

Leslie Byrnes, vice-présidente, Distribution et rentes.

*Association des banquiers canadiens :*

Marion Wrobel, vice-président, Politiques et opérations.

*La Chambre de commerce du Canada :*

Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires.

**Le mercredi 20 juin 2012**

*Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :*

Dan Kelly, président et chef de la direction.

*À titre personnel :*

Bernard Dussault.

*Open Access Limited :*

Randy VanDerStarren, vice-président exécutif;

Charles Laing, directeur de la recherche et du développement.

*OMERS Administration Corporation :*

Anne Soh, vice-présidente, Services d'actuariat;

Neil Hrab, gestionnaire, Politique et recherche auprès du gouvernement et des intervenants.

*Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec :*

Guillaume Dubreuil, vice-président aux affaires fédérales et internationales.

*Pierlot Pension Law :*

James Pierlot, fondateur et directeur.